



**CONSEIL MUNICIPAL  
PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU  
MERCREDI 22 OCTOBRE 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 53

**A l'ouverture de séance :**

Nb de présents : 39

Nb de représentés : 6

Nb d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de **Monsieur David LORION, Maire.**

**ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE :**

MM. LORION David, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

**ETAIENT REPRESENTES POUR LA SEANCE :**

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (par Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

**ETAIENT ABSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE :**

MM. ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

**ABSENCES MOMENTANEEES :**

Mme GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie à l'affaire n° 42/2047 : « Pierrefonds Village : Convention opérationnelle...- Avenant n°1 ». M. MOREL Didier à l'affaire n° 42/2059 « Rapport annuel 2025 sur l'égalité Femmes – Hommes ». Mme SIGISMEAU Béatrice et M. VAYABOURY Jean Patrick à l'affaire n° 42/2060 « Contrat de prestations intégrées... une mission de renaturation des battants des lames au sommet des montagnes ». M. TAN Willy de l'affaire n° 42/2068: « Remise gracieuse sur créances relatives aux redevances d'occupation du domaine public » à l'affaire n° 42/2070 « Vote d'une subvention d'investissement en faveur du Centre Communal d'Action Sociale». M. OMARJEE Mohammad de l'affaire n° 42/2072 : «Convention entre la SEMITTEL... transport sur le territoire communal » à l'affaire n° 42/2073 : « Charte "Commune bilingue ». M. OMARJEE Mohammad et Mme AHO NIENNE Sandrine à l'affaire n° 42/2075 Rapport annuel du mandataire de la Commune de Saint-Pierre, administrateur de la SPL Grand-Sud au titre de l'exercice 2024 - Contrôle analogue ». M. BOYER Thierry à l'affaire n° 42/2076 : « Réalisation d'un cimetière à la Ligne Paradis - Approbation du plan de financement prévisionnel » à l'affaire n° 42 /2082 : « Opération d'aménagement RHS Chemin Rangama... du 23 juin 2011 dite loi Letchimy ».

**QUITTENT LA SEANCE :**

Mme BEDIER Corine à l'affaire n°42/2074 : Orientations budgétaires 2026. M. MOREL Didier à l'affaire 42/2065 : « Budget Supplémentaire 2025... »

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer.

**Madame Sandrine AHO NIENNE** est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président appelle ensuite une à une les affaires de l'ordre du jour

Accusé de réception en préfecture  
au nombre de 09  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Affaire n°42/2046 : Approbation du procès-verbal de la séance du 26 Août 2025.....	5
Affaire n°42/2047 : Pierrefonds Village : Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 13 05 conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) pour le bien cadastré section IH n°7 - Avenant n°1.....	5
Affaire n°42/2048 : Basse Terre - Convention de mise à disposition d'un bien cadastré section IM n°315 par la Commune de Saint-Pierre à l'Association Croix Rouge Française Délégation Territoriale de la Réunion - Fixation de la redevance.....	6
Affaire n°42/2049 : Ravine des Cabris - Convention de mise à disposition d'un bien cadastré section HP n°643 par la Commune de Saint-Pierre à l'Association Culturelle et Educative de la Ravine des Cabris - Fixation de la redevance.....	7
Affaire n°42/2050 : Ravine Blanche - Convention de mise à disposition d'un bien cadastré section DO n°276 partie par la Commune de Saint-Pierre à l'Association "Ti François de Casabona" - Fixation de la redevance.....	8
Affaire n°42/2051 : Ravine Blanche Front de Mer - Convention de mise à disposition d'un bien cadastré section DM n°250 partie par la Commune de Saint-Pierre à EDF Réunion - fixation de la redevance.....	9
Affaire n°42/2052 : Casernes Groupe d'habitation Casernes (LTS) - Vente du bien cadastré section DY n°416 (lot n°2 de la copropriété) à Monsieur BETON Jacquelin.....	10
Affaire n°42/2053 : Ravine des Cabris Groupe d'habitation Les Manguiers (LTS) - Vente du bien cadastré section HV n°326 à Monsieur et Madame PASSEREL Jean Paul et Marie Rosine.....	11
Affaire n°42/2054 : Affaire modifiant le tableau des ratios de promotion pour les avancements de grade au sein de la Commune de Saint-Pierre.....	11
Affaire n°42/2055 : Affaire N°32/1484 : délibération du 25 avril 2024 fixant le régime des primes et indemnités applicable au personnel communal- modification de la partie IV.....	12
Affaire n°42/2056 : Actualisation du répertoire des métiers de la Ville de Saint-Pierre.....	13
Affaire n°42/2057 : Politique de la ville - modification de la délibération du 24/09/2015 - affaire n° 13/608.....	13
Affaire n°42/2058 : Formation des élus.....	14
Affaire n°42/2059 : Rapport annuel 2025 sur l'égalité Femmes - Hommes.....	14
Affaire n°42/2060 : Contrat de prestations intégrées (CPI) entre la SPL EDDEN et la Commune de Saint-Pierre pour une mission de renaturation des battants des lames au sommet des montagnes.....	16
Affaire n°42/2061 : Subvention aux associations pour le financement de l'emploi.....	18
Affaire n°42/2062 : Vote de subventions aux associations.....	20
Affaire n°42/2063 : Vote d'une subvention complémentaire au Comité des Oeuvres Sociales du Personnel des Services Municipaux de la Ville de Saint-Pierre.....	21
Affaire n°42/2064 : Vote de subvention à l'Association des Amis de la Mer.....	21
Affaire n°42/2065 : Budget Supplémentaire de la commune pour l'exercice 2025- Budget principal et budgets annexes.....	22
Affaire n°42/2066 : Admission en non-valeur - Taxes et produits irrécouvrables.....	27
Affaire n°42/2067 : CCAS : subvention complémentaire de fonctionnement 2025.....	28
Affaire n°42/2068 : Remise gracieuse sur créances relatives aux redevances d'occupation du domaine public.....	29
Affaire n°42/2069 : Aides aux familles à l'accession sociale à la propriété dans le parc des LTS communaux.....	29
Affaire n°42/2070 : Vote d'une subvention d'investissement en faveur du Centre Communal d'Action Sociale.....	31
Affaire n°42/2071 : Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2025.....	31

Affaire n°42/2072 : Convention entre la SEMITTEL et la Ville de Saint-Pierre pour la sécurisation du réseau de transport sur le territoire communal. ....	32
Affaire n°42/2073 : Charte "Commune bilingue". ....	32
Affaire n°42/2074 : Orientations budgétaires 2026. ....	33
Affaire n°42/2075 : Rapport annuel du mandataire de la Commune de Saint-Pierre, administrateur de la SPL Grand Sud au titre de l'exercice 2024 - Contrôle analogue. ....	111
Affaire n°42/2076 : Réalisation d'un cimetière à la Ligne Paradis - Approbation du plan de financement prévisionnel. ....	111
Affaire n°42/2077 : Réhabilitation des équipements sportifs de la Ligne des Bambous et aménagement d'un espace de détente - Approbation du plan de financement prévisionnel. ....	112
Affaire n°42/2078 : Réhabilitation du stade Léonus Bénard à Casernes - Approbation du plan de financement prévisionnel. ....	113
Affaire n°42/2079 : Renaturation des hauts, de certains espaces urbains et de l'arrière plage des Jardins de la plage : Approbation du plan de financement prévisionnel. ....	114
Affaire n°42/2080 : Zac du Mail - Approbation du Crac 2024 et de l'avenant N°14 à la Convention Publique d'Aménagement (CPA). ....	116
Affaire n°42/2081 : Condé concession - Zone AU28- Lotissement Communal chemin Narinsamy- validation du cahier des charges de cession de terrain. ....	118
Affaire n°42/2082 : Opération d'aménagement RHS Chemin Rangama : convention d'aide financière versée aux familles conformément à la loi n°2011-725 du 23 juin 2011 dite loi Letchimy. ....	119
Affaire n°42/2083 : Approbation de la convention de partenariat "Sites Pilotes" - Programme Action Coeur de Ville - Projet "Vallée Blanche Technopolitaine". ....	120
Affaire n°42/2084 : Bourse d'aide à la création - soutien à l'artiste Carole JAMIN. ....	122
Affaire n°42/2085 : Organisation des festivités du DIPAVALI 2025. ....	123
Affaire n°42/2086 : Renouvellement du contrat de partenariat avec la SARL Quick-Studio 2026-2028 : studios de répétition - salle Le Kerveguen. ....	124
Affaire n°42/2087 : Ville de Saint-Pierre : candidature au label "Ville d'Art et d'Histoire". ....	125
Affaire n°42/2088 : Bourse d'aide à la création : projet éditorial "45 ans de ZISKAKAN". ....	126
Affaire n°42/2089 : Logistique des manifestations publiques- Lot 4 "location de chapiteaux et accessoires". ....	127
Affaire n°42/2090 : Mise à la réforme d'un massicot hors d'usage. ....	128
Affaire n°42/2091 : Vote de subventions complémentaires aux associations sportives. ....	129
Affaire n°42/2092 : Vote de subventions exceptionnelles pour des événements sportifs. ....	130
Affaire n°42/2093 : Annulation de la convention de mise à disposition d'un local - délibération 35/1741 du 21 octobre 2024. ....	131
Affaire n°42/2094 : Convention de mise à disposition de locaux à usage sportif. ....	131
Affaire n°42/2095 : Prise en charge de diverses prestations en matière de logistique pour les manifestations sportives. ....	132
Affaire n°42/2096 : Soutien aux initiatives des associations - Vote de subventions. ....	132
Affaire n°42/2097 : Cité Educative de Bois d'Olives : Vote de subventions aux associations pour la programmation 2025. ....	134
Affaire n°42/2098 : Approbation de la convention partenariale pour le fonctionnement des classes passerelles des écoles maternelles Edith Piaf de Terre Sainte, Georges Fourcade de Bois d'Olives et Elsa Triolet de la Ravine Blanche - Vote de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour le financement des postes d'éducateurs de jeunes enfants sur les classes passerelles. ....	135
Affaire n°42/2099 : Approbation du renouvellement de l'Atelier Chantier d'Insertion (A.C.I) numérique et vote d'une subvention à l'association Web Cup. ....	136

Affaire n°42/2100 : Programmation 2025 du Contrat de ville - Vote de subventions. ....	137
Affaire n°42/2101 : Attribution de subvention à l'Association Les Handicapables de La Réunion. ....	140
Affaire n°42/2102 : Attribution de Subvention à l'Association GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE de Saint-Pierre (GEM DU SUD). ....	140
Affaire n°42/2103 : Attribution de subvention à l'Association GEM REVEIL. ....	141
Affaire n°42/2104 : Portant modification du montant de la subvention pour la mise en oeuvre du dispositif « petits déjeuners » dans les écoles maternelles de la Ville de Saint-Pierre - Année 2025. ....	142
Affaire n°42/2105 : Vote de subvention au CCAS de Saint-Pierre dans le cadre de la politique de prévention - santé. ....	143
Affaire n°42/2106 : Acquisition de livres non scolaires, de documents imprimés, de documents sonores, audiovisuels et multimédias - Autorisation de signature des lots n°1, 2, 3, 4, 6 et 7). ....	143
Affaire n°42/2107 : Acquisition de véhicules communaux via la centrale d'achats CADI et reprise d'anciens véhicules. ....	145
Affaire n°42/2108 : Marché de fourniture de carburant - Autorisation de signature de l'accord-cadre. ....	146
Affaire n°42/2109 : Marché de location d'engins. ....	147
Affaire n°42/2110 : Normalisation et actualisation de l'infrastructure du SI - Lots 1,2,3,4. ....	149
Affaire n°42/2111 : Réhabilitation de l'église de Saint Augustin lot n°1 "Travaux préparatoires/démolition/gros-oeuvre/charpente-couverture" - Autorisation de signature de l'avenant n°1. ....	150
Affaire n°42/2112 : Réhabilitation de l'église de Saint Augustin lot n°5 "Fluides" - Autorisation de signature de l'avenant n°2. ....	150
Affaire n°42/2113 : Chambre Régionale des Comptes - Rapport d'observations définitives cahiers numéro 1 et 2 - Exercices 2019 et suivants. ....	151
Affaire n°42/2114 : Délégations du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT : Informations au Conseil Municipal. ....	154





















*et programmes de nature à améliorer cette situation.... Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants. »*

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015. Ainsi, la Commune, en tant qu'employeur, présente sa politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et (il) décrit les orientations pluriannuelles. »

Ce rapport présente également les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

#### **Interventions**

**Madame GOBALOU Virginie,**

*Je tiens à préciser que, l'égalité professionnelle femmes - hommes a été une grande cause nationale. Vous dites que l'égalité est respectée au sein de la collectivité, mais il n'en reste pas moins vrai que ça ne concerne pas l'ensemble du personnel puisque nous avons 4 statuts différents. Au sein de cette collectivité, il y a des femmes à temps partiel avec une ancienneté de plus de 20 ans qui n'ont eu aucun avancement au cours de leur carrière. En 2015, il était question de mettre en place un plan d'intégration sur poste statutaire pour les contractuels. Il n'y a pas d'égalité des chances, car vous ne tenez pas compte de l'engagement professionnel et de l'ancienneté, ce qui a créé un fossé entre le personnel. Votre DRH peut vous faire 1 tableau des agents titularisés avec moins de 10 ans d'ancienneté. Je suis favorable à ce que le personnel soit reconnu dans l'exercice de ses missions de service public à Saint Pierre, mais en toute équité. Il faut plus de transparence dans le métier de chaque agent et également dans le régime indemnitaire et les heures supplémentaires. Vous recevez le personnel et vous les avez sûrement entendu dire « mon salaire est bas et je n'ai pas de prime ». À plusieurs reprises, j'ai alerté sur ces problèmes.*

*La gestion du personnel mérite une meilleure attention. Certes, des efforts sont à faire en matière de transparence des rémunérations afin de réduire les inégalités. Concernant votre rapport social unique, je laisse le champ d'intervention aux syndicats.*

**Monsieur Le Maire, David LORION**

*Vous me donnez l'occasion de vous apporter toute la transparence nécessaire sur le parcours professionnel. Au Comité Social Territorial, j'ai pu dire à l'ensemble des syndicats et notamment au personnel que :*

- Au bout de 6 ans de CDD, à la date d'anniversaire l'agent passera en CDI,
- Sous ma mandature, entre une période de 10 et 13 ans de CDI, les titularisations se feront par vagues successives selon l'ancienneté,
- A la réussite d'un concours, intégration directe des agents,
- Une augmentation d'échelon et de grade au bout de 5 ans de CDI afin d'atteindre un salaire de 2 000€ pour l'ensemble des agents,

*Tout cela a été noté et acté dans le cadre du CST qui s'est tenu hier. Il n'y a aucun obstacle pour que l'agent puisse connaître son parcours professionnel. C'est une volonté politique très forte, un marqueur de ma mandature.*

**Madame GOBALOU Virginie,**

*Je pense que les syndicats ne sont pas dupes. Vous n'avez pas toutes les marges de manœuvre avec la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et des Lignes Directrices de Gestion.*

**Monsieur Le Maire, David LORION**

*La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences ne m'est pas étrangère.*

**Madame GOBALOU Virginie,**

*D'accord.*

**Monsieur Le Maire, David LORION**

*Vous avez répondu uniquement sur les emplois de la Ville comme si l'égalité -femme-homme ne vous intéressait pas.*

**Madame GOBALOU Virginie,**

*Monsieur le Maire, vous parlez à une femme qui se bat pour son pays, pour son île et pour sa Ville. Je suis contre l'égalité, car c'est un mot qui n'existe pas dans les faits. S'agissant de la parité nous commençons à faire des efforts pour l'instaurer.*

**Madame Bédier Corine**

*Quand les courbes seront au même niveau, nous pourrons dire qu'il y a égalité. Depuis 2020, il y a eu des efforts réalisés, mais il reste encore à faire. Il ne faut rien lâcher dans ce domaine et ce, quelle que soit la catégorie des agents.*



➤ le développement de solutions innovantes de gestion écologique durable dans la zone des hauts.

La nécessité d'engager un programme pluriannuel de renaturation découle du diagnostic écologique et des études réalisées en 2024 dans le cadre de contrats de prestations intellectuelles.

Ce projet bénéficie d'un financement partenarial, incluant notamment la contribution de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre de ses appels à projets dédiés à la biodiversité et à la renaturation urbaine.

Afin de mettre en œuvre ce programme, la Ville de Saint-Pierre souhaite conclure un Contrat de Prestations Intégrées (CPI) avec la Société Publique Locale Écologie et Développement Durable des Espaces Naturels (SPL EDDEN), dont elle est actionnaire.

Ce contrat, d'une durée de **TROIS (03) ans**, inclura la gestion et la garantie de maturité des plantations.

L'objectif du présent contrat est de traiter globalement plus de 10 hectares d'espaces à renaturer, avec la plantation de près de 100 000 plants dont 50 000 arbres et arbustes, et 50 000 plantes à fleurs et herbacées.

Les interventions concernent :

- ✦ la restauration des zones littorales,
- ✦ la renaturation des corridors écologiques aux abords du Centre-Ville,
- ✦ et les sites situés dans les hauts, notamment le Domaine Vidot.

Le coût de la prestation de la SPL EDDEN s'élève à 2 780 000€ HT (3 016 300€ TTC) et est détaillé comme suit :

PRESTATIONS	MONTANT ANNUEL EN EUROS HT
Mise en œuvre d'une action de communication préalable aux opérations de plantation et d'un programme pédagogique scolaire	150 000,00€
Site n°1 – Jardins de la plage	418 000,00€
Site n°2 – Boulevard Bank (hors rond-point)	369 000,00€
Site n°3 – Ronds-points, Sites publics et culturels	697 000,00€
Site n°4 – Domaine Vidot	1 146 000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>2 780 000,00€</b>

Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire dans la section investissement : 70 2312 99 830 0001 – Service : 41.

#### **Interventions**

##### **Madame BEDIER Corine**

*Dans le prolongement des jardins de la plage, il y a des kiosques et des murets qui empêchent le déferlement de l'eau et la retenue du sable lors des marées. Ces murets mériteraient d'être remplacés par de la végétalisation pour toutes les raisons que vous venez de citer. La Ville de Saint-Pierre doit être entièrement engagée dans la biodiversité, car c'est la seule façon de préserver notre littoral. En même temps que ces travaux, je pense qu'il est nécessaire compte tenu du béton existant, de prendre en compte la partie qui s'étend jusqu'au niveau de la gendarmerie. J'observe beaucoup la biodiversité pour comprendre comment sauver nos plages, nos lagons et nos coraux. Pouvez-vous insérer dans ce contrat, la partie qui prolonge les jardins de la plage et en même temps travailler la biodiversité pour Saint-Pierre ?*





**Affaire n°42/2062 : Vote de subventions aux associations.**

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée :

Considérant les demandes d'aides financières présentées par les associations de Saint-Pierre,

Considérant que ces associations contribuent au développement d'activités, de services, à la cohésion sociale des quartiers et participent pleinement au mieux vivre ensemble ;

Considérant le souhait de la Ville d'apporter son soutien au secteur associatif pour la mise en œuvre desdites actions en participant au financement du fonctionnement au titre de l'exercice budgétaire 2025,

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

• **D'APPROUVER l'attribution des subventions aux associations répertoriées dans le tableau ci-après :**

Associations	Nature de la Subvention	Subvention en Euros (€)	Conventions Annexées
Association Aide et Protection de l'Enfance et de la Jeunesse	« FJT : un toit pour Bâtir son Avenir »	4 000 €	Oui
Association Réunionnaise d'Éducation Populaire	« Accueil de Jour - Boutique de Solidarité »	10 000 €	Oui
Association Emmaüs Grand Sud - Fondateur Abbé Pierre	Fonctionnement « ACI Electro Mob »	18 000 €	Oui
Association Ensemble Nou Bouge	Fonctionnement	800 €	Non
Association Rayon D'Soleil	Fonctionnement	800 €	Non
Association des Aidants et des Aidés 974	Fonctionnement	1 500 €	Non
Association Jeune Débrouillard	Fonctionnement	1 500 €	Non
<b>TOTAL</b>		<b>36 600 €</b>	

**Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 028 65748 161 RE25000077**

• **D'APPROUVER les conventions d'objectifs et de moyens ci-annexées,**  
• **DE L'AUTORISER, lui ou l'un des Adjointes délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

#####

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20251217-pv22oct25-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025



**Affaire n°42/2065 : Budget Supplémentaire de la commune pour l'exercice 2025- Budget principal et budgets annexes.**

Direction des Services Financiers - Direction Générale des Services

Comme chaque année à la même période, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'examen et au vote du Budget Supplémentaire de la Ville pour l'exercice en cours.

Il est rappelé que le Budget Supplémentaire demeure essentiellement un budget de report et de réajustement. Ainsi, il s'agit avant tout de reporter le résultat net de clôture de l'exercice précédent et de procéder à des ajustements de crédits à l'intérieur des différents postes budgétaires.

Par conséquent, en termes de marge de manœuvre, les inscriptions nouvelles demeurent limitées, car tributaires de l'excédent dégagé sur l'exercice antérieur et des recettes nouvelles intervenues depuis le vote du budget primitif.

**I/ LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE (Budget principal) : le résultat 2024.**

Le Compte Administratif 2024 s'est soldé par un excédent net de clôture de **18 182 937 € (I)**, représentant la marge de manœuvre, hors recettes nouvelles, pour financer ce projet de Budget Supplémentaire.

**II/ FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**II-1- Corrections sur recettes de fonctionnement (Budget Principal) : + 8 997 041 €**

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté) sont majorées de 8 997 041 € :

-recettes fiscales :	+ 3 838 898 €.
-recettes de transfert et dotations :	+ 1 708 143 €.
-Autres :	+ 3 450 000 €

Le supplément de recettes fiscales fait suite aux notifications officielles intervenues depuis le vote du budget primitif, s'agissant en particulier du produit des contributions directes (+3 576 395 €, pour un produit prévisionnel minimal garanti porté à 58 976 395 €).

De même, les notifications de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations d'impôts locaux ont généré un complément de recettes à hauteur de +1 212 143 €.

Enfin, une reprise sur provisions de 3 450 000 € est prévue dans le cadre du réajustement du stock des provisions, dont 2 000 000 € au titre du financement des remises gracieuses accordées par le conseil municipal au mois d'aout dernier dans le recouvrement des impayés de restauration scolaire.

**II-2- Corrections sur dépenses de fonctionnement (Budget Principal) : + 12 065 000 €**

Les autorisations budgétaires en fonctionnement de l'exercice (hors déficit reporté) sont majorées de 12 065 000 € :

- frais de personnel :	+ 4 200 000 €.
- subventions aux tiers (chap.65-657) :	+ 3 587 000 €.
- frais généraux :	+ 2 638 000 €.
- dotations aux provisions :	+ 1 000 000 €.
- frais financiers :	+ 300 000 €.
- charges exceptionnelles :	+ 125 000 €.
- autres :	+ 215 000 €.

L'augmentation progressive, à compter de 2025, de 12 points du taux (+ 38 %) de cotisations employeurs à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) sur 4 ans décidée par l'Etat dans le cadre de la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques n'était pas arrêtée lors de l'adoption du budget primitif (décret paru au Journal officiel du 31 janvier 2025). Cette norme venant s'ajouter aux autres mesures catégorielles nationales ainsi qu'à l'impact du vieillissement du personnel communal (effet GVT), les charges de personnel doivent être réajustées à hauteur de 4 200 000 €.

L'ouverture de crédits supplémentaires à hauteur de 3 587 000 € pour l'octroi de subventions de fonctionnement aux tiers résulte essentiellement des remises gracieuses accordées par le conseil municipal au mois d'aout dernier dans le cadre du recouvrement des impayés de restauration scolaire (+ 2 500 000 €), et des augmentations accordées aux budgets consacrés au centre communal d'action sociale (CCAS, + 350 000 €), aux clubs sportifs (+ 187 000 €) et au dispositif Résiduel des emplois aidés (+ 175 000 €).

Les frais généraux (chapitre 011), avec une ouverture de crédits complémentaires à hauteur de 2 638 000 €, intègrent un réajustement des dépenses énergétiques (+ 860 000 €) en lien avec la mise en service de nouveaux équipements structurants.

Le réajustement des frais généraux concerne également le budget dédié au nettoyage de la ville et à l'entretien des voiries (+ 1 000 000 €) mis à contribution dès le début d'année suite aux intempéries de la saison cyclonique.

Enfin, face à un contexte économique très incertain, la sécurisation du budget communal face à des risques financiers de toute nature doit se poursuivre en dépit de son impact sur les charges de fonctionnement de la ville.

En effet, les incertitudes sur le secteur des finances locales associées à l'exposition des recettes communales à l'activité économique requièrent d'être en capacité de réviser, si nécessaire, le montant des provisions (pour créances irrécouvrables et garanties d'emprunt essentiellement) d'ici la fin d'année. A cet effet, un crédit de 1 000 000 € est ouvert au budget.

Au final, les crédits supplémentaires en section de fonctionnement représentent une augmentation de près de 9 % par rapport au budget primitif. Hors dépenses financières et exceptionnelles, l'augmentation des dépenses courantes ressort à + 8 % (+ 10 425 000 €).

### **III/ FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **III-1- Corrections sur recettes d'investissement (Budget Principal) : - 6 300 056 €.**

Les recettes prévisionnelles d'investissement de l'exercice (hors excédent reporté) sont minorées de 6 300 056 € :

- FCTVA : + 3 464 000 €.  
- emprunt du PPI : - 10 000 000 €.  
- autres : + 235 944 €.

L'objectif de désendettement passe par la réduction de l'autorisation maximale de souscription d'emprunt votée au budget primitif à hauteur de 10 000 000 €.

#### **III-2- Corrections sur dépenses d'investissement (Budget Principal) : + 8 814 922 €**

Les autorisations budgétaires en investissement de l'exercice (hors déficit reporté) sont majorées de 8 814 922 € :

- dépenses d'équipement : + 7 714 922 €.  
- remboursement emprunt en capital : + 1 100 000 €.

S'agissant du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI), son exécution observée depuis le début d'année conduit à augmenter les crédits de paiement à hauteur de 7 714 922 €.

Des crédits sont également ouverts à hauteur de 1 100 000 € pour le remboursement d'emprunt en capital en prévision d'opérations de remboursement anticipé définitif de contrats selon les opportunités des marchés financiers.

Au final, les crédits supplémentaires en section d'investissement représentent une augmentation de + 8 % par rapport au budget primitif.

#### **IV/ IMPACT SUR LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES**

La structure de financement du budget supplémentaire se traduit ainsi :

- Excédent du compte 2024 :	+ 18 182 937 €.
- Besoin de financement en fonctionnement :	- 3 067 959 €.
- Besoin de financement en investissement :	- 15 114 978 €.

Au final, le **Budget Supplémentaire (hors restes à réaliser) viendra augmenter les autorisations budgétaires de 2025 figurant au Budget Primitif de près de 21 M€, soit une progression de 9 % par rapport au budget primitif.** :

<i>Section</i>	<i>Budget Supplémentaire 2025</i>	<i>Rappel Budget Primitif 2025</i>
	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>
<b>Investissement</b>	8 814 922 €	104 925 000 €
<b>Fonctionnement</b>	12 065 000 €	138 187 000 €
<b>Total</b>	<b>20 879 922 €</b>	<b>243 112 000 €</b>

#### **V/ LES BUDGETS ANNEXES : Le budget annexe de la régie du port :**

Le Compte Administratif 2024 du budget annexe s'est soldé par un excédent net de clôture de 137 663 €, représentant la marge de manœuvre, hors recettes nouvelles, pour financer ce projet de Budget Supplémentaire.

Les recettes prévisionnelles de l'exercice (hors excédent reporté) sont réduites de 117 663 €, quasi-exclusivement en section d'investissement, correspondant à la réduction de l'emprunt d'équilibre.

Le projet de budget supplémentaire de la régie du port propose une majoration des dépenses réelles (hors déficit reporté) à hauteur de **20 000 €**, répartis comme suit :

<i>Section</i>	<i>Budget Supplémentaire 2025</i>	<i>rappel Budget Primitif 2025</i>
	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>
<b>Investissement</b>	0.00 €	535 850 €
<b>Fonctionnement</b>	20 000 €	32 150 €
<b>Total</b>	<b>20 000 €</b>	<b>568 000 €</b>

**Interventions**

**Madame GOBALOU Virginie,**

*J'ai lu ce rapport de manière synthétique parce qu'il est très technique. Je note 9% de crédits supplémentaires pour la section de Fonctionnement et 8% pour la section d'Investissement, une augmentation totale de 17%. Vous avez aussi souligné, que la collectivité ira moins vers l'emprunt. Nous savons la rigueur qui est imposée aux collectivités par l'État. Quelle sera la marge de manœuvre pour terminer l'année 2025 par rapport aux investissements en cours ? Par rapport aux investissements, il y a-t-il un risque de mettre la Commune de Saint-Pierre en difficulté?*

**Monsieur Le Maire, David LORION**

*Les pourcentages de la section de Fonctionnement et d'Investissement ne s'additionnent pas. La marge de manœuvre dont nous disposons, nous l'avons utilisée en partie pour le désendettement et cela démontre bien que nous aurions pu dépenser encore plus. N'ayez aucune crainte, nous n'avons pas de difficultés sur le budget de cette année parce que le Compte Administratif a été très bon et c'est le résultat de la politique menée par Michel Fontaine en 2024.*

*Je lui rends vraiment hommage, car c'est un exploit d'avoir réalisé un excédent de plus de 18,8 millions d'euros. Il est utilisé sereinement pour le désendettement, le financement des investissements, l'amélioration des bas salaires des agents de la collectivité et des activités sociales du CCAS.*

**Madame GOBALOU Virginie,**

*Soyez plus humble Monsieur le Maire dans vos réponses.*

**Madame BEDIER Corine**

*Une augmentation de 9% c'est beaucoup pour les charges de personnel. J'entends bien ce que vous dites sur feu Michel FONTAINE, mais vous n'êtes pas obligé d'être aussi condescendant dans vos réponses.*

**Monsieur Le Maire, David LORION**

*Je ne suis pas condescendant. Je vous ai dit simplement que les pourcentages ne s'additionnent pas et c'est grâce à feu Michel FONTAINE que nous avons un budget aussi bon. Les 9 000 000 d'euros de budget supplémentaire en Fonctionnement sont liés à un certain nombre de facteurs à savoir, la hausse des cotisations sociales, le fonctionnement de nouveaux équipements tels que la cuisine centrale de Grands-Bois, le centre Aqualoisirs et le gymnase de la Ravine des Cabris qui ont nécessité le recrutement de personnel.*

**Monsieur Pascal BASSE**

*J'ai plusieurs raisons de voter ce budget contre, mais je n'en retiendrai qu'une seule, la remise gracieuse de 900 000 €. Je comprends qu'il fallait en faire, mais il n'y a aucune traçabilité des familles qui ont payé. Cette remise gracieuse sera couverte par la contribution de l'ensemble des citoyens, de ce fait les parents qui ont déjà effectué leur paiement le feront une deuxième fois suite à cette décision. Je ne peux donc pas voter ce sujet.*

**Monsieur Le Maire, David LORION**

*De nombreuses familles ont été remboursées, votre argument ne tient pas Monsieur BASSE.*

**Monsieur Pascal BASSE**

*Mais, pas l'intégralité des familles. Il nous faut des preuves pour voter ce budget favorablement.*

**Monsieur Le Maire, David LORION**

*Cette affaire est juste, sinon je ne vous l'aurai pas proposée.*

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (3 contre(s) (BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal)), DECIDE :**

**- DE VOTER le Budget Supplémentaire de la Ville (Budget Principal et budgets annexes) pour l'exercice 2025 au niveau du chapitre.**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	8 814 922,08	22 175 026,96
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	30 502 573,72	46 847 706,70
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 29 705 237,86	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		69 022 733,66	69 022 733,66
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	26 540 082,96	8 997 041,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 17 543 041,96
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		26 540 082,96	26 540 082,96
TOTAL DU BUDGET (5)		95 562 816,62	95 562 816,62















# SOMMAIRE

## RAPPORT DE PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

I – PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES FINANCES COMMUNALES 2026-2028	39
1. Les recettes de fonctionnement du budget principal	40
2. Les dépenses de fonctionnement du budget principal	45
3. Le financement de l’investissement du budget principal	47
II. LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES	52
A. LA STRUCTURE BUDGETAIRE	52
1. Evolution sur budget permanent	52
2. La structure des effectifs	56
B. UNE POLITIQUE RH COMME ACTRICE DE LA CONDUITE DE CHANGEMENT	59
1. Modernisation de la gestion RH	60
2. Renforcement de l'Attractivité Communale	61
3. Adapter la fonction RH aux mutations sociétales	62
C. LA POLITIQUE PUBLIQUE RELATIVE A L’EMPLOI ET A L’ESS	63
1. Contexte et enjeux territoriaux : une réalité contrastée	63
2. Ambition stratégique pour 2026 : Emploi, Economie Sociale et Solidaire et développement durable	64
3. Projection et perspectives budgétaires 2026	64
III. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES PAR THEMATIQUES POUR L’ANNEE 2026	64
A. UNE VILLE TOURNEE VERS SES HABITANTS : SOLIDARITE, PROXIMITE ET SERVICES DECONCENTRES	65
1. Proximité et accompagnement des services à la population : vers une ville numérique pour tous	65
2. La délivrance de titres d’identité : plus de proximité et de modernité	66
3. Consolider le service de l’Etat Civil et la livraison du futur cimetière de la Ligne Paradis	66
4. Politique citoyenne : proximité, engagement et solidarité	67
5. Politique de proximité – mairies annexes	68
6. Démocratie participative	69
7. Politique d’accompagnement des seniors	69
8. Politique d’animation des CASE	70
9. L’accès aux droits	70
B. UNE ECOLE ET UNE JEUNESSE AMBITIEUSES, INCLUSIVES ET EPANOUIES	71
1. Le vivre-ensemble et la citoyenneté	72
2. La santé et la nutrition : vecteurs de vitalité et de meilleur apprentissage	73
3. Favoriser le bien-être et le climat scolaire	75
4. Une politique enfance-jeunesse ambitieuse s’accompagnant d’une conduite au changement	77
5. Le patrimoine scolaire : investir dans l’avenir des élèves	79
6. Restauration scolaire : modernité, proximité et bien être	80
C. DES SERVICES PUBLICS MODERNISES, PERFORMANTS ET ACCESSIBLES	80
1. Le futur centre administratif	80
2. Intensification de la cybersécurité et de la protection des données	81
3. La dématérialisation des process et modernisation des applications métiers	81

4.	La poursuite de la numérisation des écoles .....	81
5.	La gestion des archives communales et les modalités de leur conservation .....	82
<b>D – UN TERRITOIRE DURABLE, ATTRACTIF ET SOLIDAIRE</b>		<b>83</b>
1.	Vers un aménagement solidaire, durable et innovant au service des Saint-Pierrois .....	83
1.1	Lutte contre la sédentarité : faire bouger la ville pour mieux vivre ensemble .....	83
1.2	Innovation sociale au service du cadre de vie et du reste à vivre .....	83
1.3	L'aménagement du territoire comme levier de justice sociale .....	84
1.4	Investir dans le foncier pour maîtriser notre destin territorial .....	84
1.5	Renforcer l'offre de logement pour répondre à la demande sociale .....	84
1.6	Revitaliser le cœur de ville et ses centralités .....	85
1.7	Consolider les capacités opérationnelles de la collectivité .....	85
1.8	Valoriser un aménagement raisonné et sobre .....	85
2.	L'action municipale pour un cadre de vie amélioré et un environnement préservé (un exemple le quartier des berges) .....	85
2.1	Domaine des parcs et des jardins .....	85
2.2	Actions d'embellissement et de renaturation du territoire .....	86
2.3	Projet pédagogique innovant : ruchers et biodiversité .....	86
2.4	Propreté urbaine et accessibilité des espaces .....	88
2.5	Sanitaires publics automatiques .....	88
2.6	Organisation des événementiels .....	88
3.	La politique publique des déplacements et infrastructures routières : sécurité, accessibilité et qualité de vie .....	89
3.1	Infrastructures routières au service de la qualité de vie .....	89
3.2	Mobilités douces et transport par câble .....	89
3.3	Vers de nouveaux horizons avec le transport par câble .....	89
3.4	Sécurité et prévention : un engagement au service de la vie .....	90
3.5	Infrastructures de gestion des eaux pluviales .....	90
3.6	Éclairage public et sportif .....	90
4.	L'action municipale en faveur de la transition énergétique .....	91
4.1	Produire une énergie propre, renouvelable et décarbonée .....	91
4.2	Favoriser l'efficacité énergétique et la maîtrise de la demande d'énergie .....	91
4.3	Diminuer l'empreinte écologique et développer des mobilités alternatives .....	91
<b>E – UNE VILLE CULTURELLE, SPORTIVE ET CREATIVE</b>		<b>91</b>
1.	Co-construire avec les habitants : l'art au service du vivre-ensemble .....	92
2.	Transmettre et partager la mémoire pour renforcer les solidarités .....	92
3.	Soutenir la création locale et tendre la main à une nouvelle génération d'artistes .....	93
4.	La pratique musicale comme outil d'inclusion et de lien social .....	94
5.	Education et ouverture culturelle pour tous les publics .....	94
6.	Rendre l'art accessible à tous .....	96
7.	Une ville sportive qui s'engage pour la santé et le bien être .....	97
7.1	Plan de Modernisation 2026 : Sécurité et Accessibilité au cœur de nos équipements sportifs. ...	97
7.2	Gestion et attractivité de l'offre sportive .....	98
8.	Politique économique et touristique : innovation et environnement au service de l'emploi local	98
8.1	Saint-Pierre modernise ses sites touristiques .....	98
8.2	Une commune tournée vers la mer .....	98

<b>F – UNE VILLE SURE, RESPONSABLE ET ENGAGEE</b>	<b>100</b>
<b>1. Prévention et sécurité</b> .....	100
<b>1.1 Vidéo protection élargie</b> .....	100
<b>1.2 La consolidation du plan de mise en sécurité dans les écoles</b> .....	100
<b>2. La prévention de la délinquance</b> .....	100
<b>2.1 Sécurisation de l'espace public</b> .....	100
<b>2.2 Prévenir la délinquance</b> .....	101
<b>2.3 Accompagner les personnes vulnérables</b> .....	101
<b>3. La police municipale : innover pour protéger et rapprocher</b> .....	101
<b>3.1 Renforcer la sécurité et la proximité</b> .....	101
<b>3.2 L'environnement comme enjeu de sécurité en matière de santé publique</b> .....	102
<b>3.3 Les actions en matière de Sécurité et de Prévention</b> .....	102
<b>G – UNE VILLE SOLIDAIRE ET INCLUSIVE</b>	<b>102</b>
<b>1. La politique de la ville</b> .....	102
<b>2. La contractualisation avec la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale</b> .....	104
<b>3. La politique en faveur du handicap</b> .....	105
<b>4. La politique en matière d'accessibilité</b> .....	105
<b>IV – LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL ET SON FINANCEMENT SUR LA PERIODE 2026-2028.</b>	<b>107</b>

## RAPPORT DE PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Chaque année, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, le Conseil Municipal débat sur les orientations budgétaires de la commune, qui a pour objet d'informer le Conseil sur les prévisions d'évolution de la situation financière de la commune ainsi que sur les événements susceptibles de l'influencer.

Bien que n'ayant pas de caractère décisionnel, il constitue un moment essentiel dans le cycle budgétaire d'une collectivité locale en lui permettant notamment de définir sa politique d'investissement et sa stratégie financière à moyen terme, qui seront traduites dans le budget communal.

Depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (Loi NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'Etat a renforcé le rôle du rapport d'orientations budgétaires transmis aux conseillers de l'assemblée délibérante. Ce débat doit désormais faire l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Il doit présenter :

- les hypothèses retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions,
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissements,
- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- ainsi que des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des éléments sur la rémunération, des avantages en nature et du temps de travail.

A partir d'une rétrospective financière étalée sur 3 ans permettant de mesurer l'évolution des grands équilibres budgétaires de la commune, l'objectif consiste, d'une part, à diagnostiquer rapidement les risques encourus, d'autre part, à renforcer la définition d'une stratégie financière pluriannuelle. **Cette stratégie financière pluriannuelle s'appuie sur l'élaboration d'une prospective selon un scénario dit « au fil de l'eau »**, reproduisant les tendances dégagées sur les derniers exercices tout en tenant compte de l'environnement économique et financier.

L'exercice de prospective financière a ainsi pour objectif principal de s'assurer que l'effort d'équipement de la ville à moyen terme (trois prochaines années) est soutenable sans remettre en cause ses grands équilibres budgétaires compte tenu de la trajectoire observée dans l'évolution de ses ratios financiers.

Il s'agira en particulier de vérifier si la ville possède toujours la capacité d'investissements requise par la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) en cours.

La durée de prospective, fixée à trois ans, outre le fait d'être en phase avec les lois de programmation des finances publiques triennales, s'avère plus adaptée aux analyses des partenaires financiers (banques et agences de notation).

Enfin, cette programmation pluriannuelle permet également de communiquer, à quelques semaines de la clôture de l'exercice budgétaire, des résultats prévisionnels de la gestion 2025, lesquels sont mis en perspective avec les trois exercices précédents.

Dès lors, tenant compte de ces éléments, le rapport qui vous est proposé d'examiner présente la programmation pluriannuelle des finances communales 2026-2028 dans lequel s'inscrit le projet de budget 2026 (I), qui conformément aux dispositions de la loi NOTRe, est enrichi de développements consacrés aux enjeux de la dette et ceux liés au pilotage des ressources humaines (II).

Enfin, il présente les propositions d'actions pour 2026 (III) ainsi que le programme pluriannuel d'investissement du budget principal (IV). Des éléments qui permettront ainsi de disposer du cadre global des finances de la collectivité avant le vote du budget 2026.

# I – PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES FINANCES COMMUNALES 2026-2028

(source : Localtis, Association des Maires de France, la Gazette des communes, Cerom).

Dans le rapport d'avancement annuel du plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT) pour la période 2025-2029 qu'il a présenté en conseil des ministres le 16 avril dernier, le gouvernement a dévoilé ses prévisions en matière de finances publiques, tout en détaillant ses scénarios d'évolution s'agissant des finances locales.

Les collectivités territoriales devraient ainsi afficher un déficit de 0,5% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après -0,4% en 2024. Et ce, alors que le gouvernement attend d'elles "une contribution significative" pour parvenir à un déficit public de 4,6% en 2026 et en-dessous de 3% en 2029.

La dette publique, qui avait atteint 113% du PIB à la fin de 2024, augmenterait encore en 2025, pour s'établir à 116,2% du PIB, selon le gouvernement. Ce dernier pointe le coût croissant de son financement (53 milliards d'euros cette année, contre 44,5 milliards l'an dernier) et s'inquiète du risque que représenterait une remontée durable des taux d'intérêt au-delà de ce qui est attendu.

Pour garder le contrôle des finances publiques, le gouvernement entend garder le cap qu'il s'est fixé, à savoir une réduction du déficit public à 5,4% du PIB en 2025 (contre 5,8% en 2024) et 4,6% en 2026, avant un retour en 2029 sous les 3% autorisés par la Commission européenne.

Une première étape du redressement a été franchie avec l'effort de 50 milliards d'euros permis par la loi de finances pour 2025, un effort qui a porté majoritairement sur les dépenses. Mais le gouvernement juge qu'il faudra aller plus loin, avec des économies de plus de 44 milliards d'euros en 2026. Et en intégrant ces 44 milliards, "l'effort cumulé" entre 2026 et 2029 devra être "de l'ordre de 110 milliards d'euros" pour les administrations publiques.

Le gouvernement souligne néanmoins que cet effort, ne pourra pas être seulement supporté par l'État et ses opérateurs, qui représentent moins de 40% de la dépense publique, et devra voir une contribution significative des sphères sociale et locale.

De ce fait, l'exécutif a dévoilé le 15 juillet dernier ses arbitrages budgétaires pour 2026, susceptibles de réduire le déficit public à 4,6 % du PIB l'an prochain contre 5,4 % du PIB prévu en 2025. Pour y parvenir, l'exécutif entend faire 44 milliards d'euros d'économies, aussi bien en freinant sur les dépenses qu'en jouant sur les recettes, selon le schéma de répartition suivant :



La contribution demandée aux collectivités sera à ce titre de 5,3 milliards d'euros. Elle impliquera notamment une reconduction du Dilico (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités), un "écrêtement de la dynamique de la TVA" et une baisse des dotations d'investissement.

Dans le détail, les 5,3 milliards d'euros devraient se répartir comme suit :

- *Dilico* : **2 Md€**
- *Réduction du prélèvement sur les recettes de l'État pour compensation des valeurs locatives cadastrales des locaux industriels* : **1.2 Md€**
- *Rotations appelées « variables d'ajustement » (notamment la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)* : **0.5 Md€**
- *Baisse des dotations d'investissement* : **0.2 Md€**
- Gel TVA : **0.7 Md€**
- ajustement du calendrier de versement du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) aux EPCI : **0.7 Md€**

A noter que les 3 premières mesures (en gras et italique) sont susceptibles d'être appliquées à la ville.

De même, on peut observer, qu'à 300 millions près, l'effort demandé est pratiquement le même que celui proposé par le gouvernement précédent en octobre 2024 avant sa censure (5 milliards d'euros). Derrière ce même chiffre, qui va servir de base de discussion lors des débats parlementaires sur le projet de loi de finances pour 2026, se cachent aussi souvent des mesures très similaires.

Par ailleurs, en y intégrant les réductions annoncées sur les autres missions que « Relations avec les collectivités territoriales » en lien avec les collectivités locales (« Cohésion des territoires » en baisse de 900 millions d'euros, « Outre-mer » (-0,2 Md€), « Solidarité, insertion et égalité des chances » (-1,7 Md€) ou encore « Sport, jeunesse et vie associative ») ainsi que la hausse en 2026 des cotisations vieillesse dues par les employeurs territoriaux pour le financement de la CNRACL (1.4 Md€), le Comité des finances locales (CFL) estime que les collectivités devraient être ponctionnées de près de 10 milliards d'euros en 2026.

Outre un contexte budgétaire national très dégradé et sans aucune visibilité en raison des incertitudes politiques maximales depuis 2024, la trajectoire budgétaire de la ville à moyen terme, s'agissant en particulier de ses ressources, devra également s'inscrire dans un environnement économique toujours fluctuant, avec une détérioration de la conjoncture locale qui a débuté fin 2024 et s'est poursuivie en 2025.

Ainsi, dans sa note de conjoncture publiée mi-juillet 2025, le Cerom (projet Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer ayant pour partenaires l'AFD, l'Insee et l'Iedom) dresse un constat préoccupant avec une croissance économique locale qui chute à +0,5 % en 2024, contre +1,7 % en 2023. Un ralentissement marqué, porté par la faiblesse de l'investissement, la baisse des exportations et une consommation bridée par l'inflation.

Cette dégradation de la conjoncture locale pèse inévitablement sur les ressources fiscales de la ville.

## **1. Les recettes de fonctionnement du budget principal**

### **1.1 Fiscalité directe :**

	Rétrospective			Prospective			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Taxe d'habitation</b>							
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	3 051 708	6 358 255	6 333 625	4 836 000	5 367 960	5 958 436	6 613 864
Evolution n-1		108.35%	- 0.39%	- 23.65%	11.00%	11.00%	11.00%
Taux taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	18.7600%	18.7600%	18.7600%	18.7600%	18.7600%	18.7600%	18.7600%
Evolution n-1		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	572 500	1 192 809	1 188 188	907 234	1 007 029	1 117 803	1 240 761
Evolution n-1		108.35%	- 0.39%	- 23.65%	11.00%	11.00%	11.00%
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>							
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	102 343 310	110 066 763	115 791 267	120 886 083	126 325 956	132 010 625	137 951 103
Evolution n-1		7.55%	5.20%	4.40%	4.50%	4.50%	4.50%
Taux taxe foncière sur le bâti	44.1800%	44.1800%	44.1800%	44.1800%	44.1800%	44.1800%	44.1800%
Evolution n-1		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Coefficient correcteur	1	1	1	1	1	1	1
Evolution n-1		0.01%	- 0.01%	0.01%	0.00%	0.00%	0.00%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	49 284 649	53 154 734	55 922 861	58 406 407	61 041 249	63 795 182	66 673 610
Evolution n-1		7.85%	5.21%	4.44%	4.51%	4.51%	4.51%
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>							
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	839 320	886 074	920 485	931 500	964 103	997 846	1 032 771
Evolution n-1		5.57%	3.88%	1.20%	3.50%	3.50%	3.50%
Taux taxe foncière sur le non bâti	24.2600%	24.2600%	24.2600%	24.2600%	24.2600%	24.2600%	24.2600%
Evolution n-1		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	203 619	214 962	223 310	225 982	233 891	242 077	250 550
Evolution n-1		5.57%	3.88%	1.20%	3.50%	3.50%	3.50%
<b>Produit des taxes directes (73111)</b>	<b>50 060 769</b>	<b>54 562 504</b>	<b>57 334 359</b>	<b>59 539 622</b>	<b>62 282 169</b>	<b>65 155 062</b>	<b>68 164 921</b>
Evolution n-1		8.99%	5.08%	3.85%	4.61%	4.61%	4.62%

Les bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties avaient nettement progressé en 2022 et 2023 à la faveur d'une double revalorisation forfaitaire historique des bases pour les habitations et les industries (+ 3,4 %, puis + 7.1 %, soit les plus fortes progressions depuis 1989) décidée par l'Etat pour faire face au retour de l'inflation.

Pour 2025, il est anticipé une progression minimale de + 4.4 % suite à la revalorisation forfaitaire des bases de 1,7% votée en loi de finances.

- En 2024, la ville enregistre, parmi les bases d'imposition « ménages », celle de la Taxe foncière sur les propriétés bâties calculée à 1363 € par habitant, soit un ratio toujours supérieur à la moyenne départementale (+ 38%) et inférieur à la moyenne nationale des communes de même strate (- 26%) :

BASES NETTES "MÉNAGES" TAXÉES AU PROFIT DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	6 333 625	75	55	55	169
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	115 791 267	1 363	989	989	1 840
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	920 485	11	7	7	8
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	0	0	0	0	0

(Source : Direction Générale des Finances Publiques - fiche AEF, « analyse des équilibres financiers fondamentaux »)

Pour rappel, les taux communaux de la fiscalité directe locale sont inchangés depuis 2016.

- En 2024, la ville enregistre un taux d'imposition de Taxe foncière sur les propriétés bâties voté à 44.18%, toujours inférieur à la moyenne départementale (- 4%) et supérieur à la moyenne nationale des communes de même strate (+22 %) :

LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX	Pour la commune	Taux d'imposition en %		
		Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>Taxe d'habitation (TH)</b>	26,49 %	30,31 %	30,31 %	29,04 %
-> dont taux voté par la commune	18,76 %	23,36 %	23,36 %	23,60 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,31 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont	7,73 %	7,92 %	7,92 %	8,12 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)</b>	47,80 %	49,43 %	49,43 %	37,51 %
-> dont taux voté par la commune	44,18 %	46,16 %	46,16 %	36,15 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,17 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont	3,62 %	3,27 %	3,27 %	3,52 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)</b>	26,62 %	36,10 %	36,10 %	42,26 %
-> dont taux voté par la commune	24,26 %	33,57 %	33,57 %	39,52 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	2,34 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont	2,36 %	2,53 %	2,53 %	4,73 %

Enfin, la présente prospective est bâtie à **pression fiscale constante** (taux d'imposition inchangés).

## 1.2 Structure des recettes de fonctionnement du budget principal :

**Produits de la fiscalité directe :** La fiscalité directe comprend les taxes directes locales (taxe d'habitation sur résidence secondaire, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties). L'hypothèse d'évolution retenue du produit fiscal global découle de celle des bases et taux d'impositions décrite ci-dessus.

**Produits de la fiscalité indirecte :** La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe (art 7311), à savoir l'octroi de mer, la taxe sur carburants, la taxe sur casinos, la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation (ex-Taxe Professionnelle) versée par la CIVIS.

**Dotations :** Comprend les recettes du chapitre 74 (dotation globale de fonctionnement, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations telles que la Prestation d'Accueil et Restauration Scolaire (PARS) versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le financement des cantines scolaires, ainsi que les subventions reçues dans le financement des emplois aidés.

**Recettes diverses :** Comprend notamment les produits des services (recettes tarifaires), les loyers, les cessions d'immobilisations, les recettes exceptionnelles et reprises sur provisions.

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont composées essentiellement de recettes fiscales et de dotations.

- En 2024, la structure des recettes de fonctionnement de la ville se présentait ainsi :

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
Produits de fonctionnement CAF	157 107 987	1 849	1 648	1 648	1 804
dont : Impôts locaux	57 819 019	681	580	580	825
Fiscalité reversée par les GFP	5 596 526	66	73	73	302
Autres impôts et taxes	55 782 999	657	552	552	130
Dotation globale de fonctionnement	22 070 147	260	245	245	229
Autres dotations et participations	8 583 802	101	127	127	129
dont : FCTVA	74 168	1	1	1	2
Produits des services et du domaine	5 959 281	70	51	51	134
		Catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF</b>					
Impôts locaux		36,80 %	35,20 %	35,20 %	45,72 %
Dotations et participations reçues		19,51 %	22,53 %	22,53 %	19,80 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement		14,05 %	14,85 %	14,85 %	12,67 %

Les **recettes de fonctionnement** sont restées bien orientées en 2024 (+ 6.1 % à 165.5 M€), en dépit d'une fiscalité moins dynamique.

En revanche, les recettes de gestion vont très probablement subir en 2025 un ralentissement en raison de leur exposition à la conjoncture économique.

	Rétrospective			Prospective			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Produit des contributions directes	51 186 600	55 939 889	57 869 785	59 787 515	62 549 894	65 444 205	68 477 194
<i>Evolution n-1</i>		9.29%	3.45%	3.31%	4.62%	4.63%	4.63%
Fiscalité transférée	0	0	1 694	1 724	1 734	1 748	1 766
<i>Evolution n-1</i>				1.77%	0.59%	0.79%	1.05%
Fiscalité indirecte	56 831 914	60 441 100	61 480 415	57 294 716	61 718 404	62 274 129	64 519 693
<i>Evolution n-1</i>		6.35%	1.72%	- 6.81%	7.72%	0.90%	3.61%
Dotations	27 339 035	29 258 586	30 653 949	32 512 522	33 811 385	35 246 554	36 728 411
<i>Evolution n-1</i>		7.02%	4.77%	6.06%	3.99%	4.24%	4.20%
Autres recettes d'exploitation	10 322 385	10 386 275	15 490 874	7 265 838	12 632 339	12 670 205	11 174 166
<i>Evolution n-1</i>		0.62%	49.15%	- 53.10%	73.86%	0.30%	- 11.81%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>145 679 934</b>	<b>156 025 850</b>	<b>165 496 716</b>	<b>156 862 315</b>	<b>170 713 755</b>	<b>175 636 841</b>	<b>180 901 230</b>
<i>Evolution n-1</i>		7.10%	6.07%	- 5.22%	8.83%	2.88%	3.00%

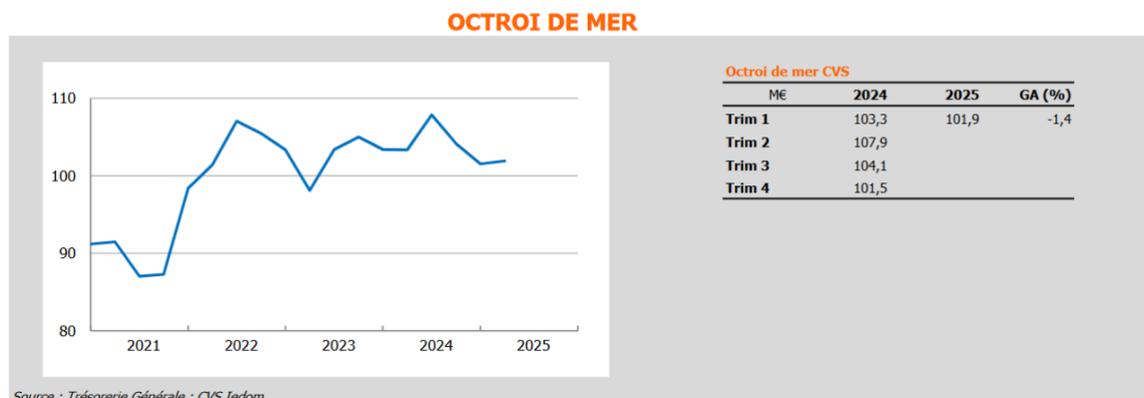
Le produit des contributions directes (ou taxes foncières), qui a bénéficié durant 3 années successives (2022 à 2024) d'une revalorisation forfaitaire des bases corrélée à une forte inflation (cf. II.1 Fiscalité directe), représente un tiers des recettes courantes. Si leur recouvrement est garanti par l'Etat, leur poids dans les ressources de la ville, à l'instar des communes du département, est inférieur à la moyenne nationale (36.80 % contre 45,72%), rendant les recettes courantes plus vulnérables à leur environnement économique.

Pour Saint-Pierre, les ressources issues de la **fiscalité indirecte** représentent près de 40 % des recettes et ne sont pas garanties car soumises l'activité économique du territoire, à l'instar de l'octroi de mer, de la taxe sur carburants ou les droits de mutation.

La ville est ainsi beaucoup plus exposée que la moyenne nationale (657 € par habitants de fiscalité indirecte contre 130 € en 2024) et même départementale (552 €).

Cette surexposition résulte naturellement du poids de l'octroi de mer et de la taxe carburants dans le panier fiscal des communes ultramarines (ces 2 taxes ne financent pas les budgets des communes de l'hexagone). S'y ajoute pour la ville le produit reversé par le casino implanté sur son territoire (3.5 M€ en 2024).

Dans ces conditions, un contexte économique dégradé peut impacter le produit **d'octroi de mer**. L'observation du premier semestre 2025 montre un net recul du produit départemental reversé aux communes de l'ordre de - 6 %, une tendance corroborée par le dernier tableau de bord CEROM du 1<sup>o</sup> trimestre 2025 :



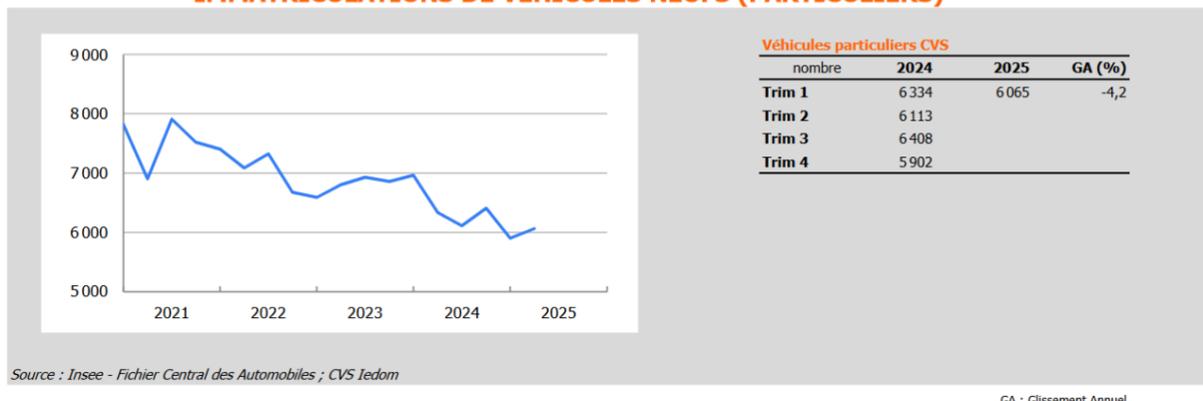
Par conséquent, le produit d'octroi de mer finalement encaissé par la ville devrait enregistrer un nouveau recul fin 2025, plus accentué que celui de l'année précédente (- 7 % après - 0,9 % en 2024).

0,9 % en 2024 en préfecture  
974-219740164-20251217-pv22oct25-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

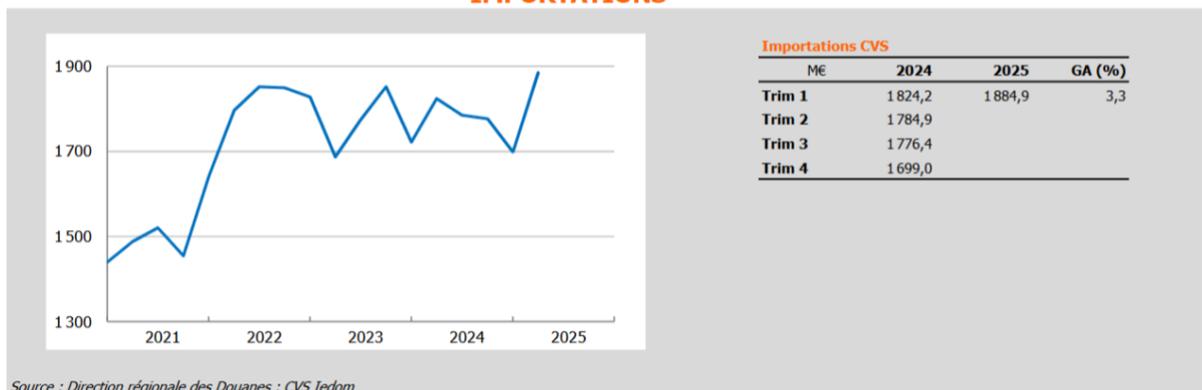
à gagner de plus 2.5 M€ comparé au produit notifié. A noter que la ville n'a jamais subi deux diminutions successives de cette recette fiscale.

A ce sujet, le recul du produit départemental constaté ci-dessus par le CEROM au 1<sup>o</sup> trimestre 2025, s'il est en phase avec la détérioration du marché automobile, est toutefois à rebours de l'évolution des importations :

### IMMATRICULATIONS DE VÉHICULES NEUFS (PARTICULIERS)



### IMPORTATIONS



Compte tenu du pic d'investissements enregistré en 2023, le produit d'octroi de mer devrait néanmoins rebondir en 2026, à législation constante, et sans nouvelle dégradation du contexte économique.

S'agissant de la taxe additionnelle aux **droits de mutation**, autre indicateur du climat économique, elle subit de plein fouet la crise du marché immobilier (-13.5 % en 2024 après -15.4 % en 2023). Cette diminution devrait néanmoins s'interrompre fin 2025.

Au sujet **des dotations**, celles-ci ont légèrement réduit leur progression à 30.7 M€ en 2024 (+ 4.8 %), bien que toujours portées par le renforcement de la péréquation nationale en faveur des communes ultramarines devant leur permettre d'avoir une dotation globale de fonctionnement (DGF) équivalente aux communes métropolitaines.

Cette dynamique procède également du poids grandissant des compensations fiscales versées par l'Etat suite aux récentes réformes fiscales (suppression de 50 % de la valeur locative des locaux industriels et de la taxe d'habitation des logements vacants). Leur évolution à moyen terme dépendra des choix du gouvernement en matière de participation des collectivités locales au redressement des finances publiques (cf. I-Perspectives économiques et financières).

En conséquence, **les recettes de gestion** (recettes hors produits exceptionnels) sont anticipées en recul fin 2025, freinées par leur exposition directe à la conjoncture économique.

Enfin, il est rappelé que l'évolution du poste « Autres recettes d'exploitation » intègre une potentielle reprise du stock des provisions semi-budgétaires déjà constituées (17.9 M€ constitués fin 2024) si l'évolution du fonds de roulement devait l'exiger, sans impact sur les épargnes.

Au final, en dépit des crises économiques frappant les finances locales depuis 2020 (crise sanitaire, puis inflationniste) et de son statut de collectivité locale ultra-marine, la ville a été en mesure de mobiliser ses ressources à hauteur de celles des communes de même strate au niveau national.

Néanmoins, compte tenu du poids (40 %) de la fiscalité indirecte, les recettes de fonctionnement de la ville vont subir à compter de 2025 la dégradation du contexte économique, sans compter les incertitudes concernant les décisions budgétaires de la prochaine loi de finances qui pourraient être lourdes de conséquences pour les dotations des collectivités locales.

## 2. Les dépenses de fonctionnement du budget principal

**Charges à caractère général :** Elles comprennent les dépenses du chapitre 011. Au sein des frais généraux, figurent, outre les fluides (eau, électricité, télécommunications), le carburant et l'alimentation pour les cantines scolaires, les fournitures et prestations de services (Travaux, Fournitures, Services Extérieurs ou TFSE) nécessaires au fonctionnement des services communaux.

**Autres charges de gestion courante (chap. 65) :** Elles comprennent les contingents et participations obligatoires (financement du SDIS, SIDELEC, forfait communal pour écoles privées), les subventions versées aux tiers (aides au secteur associatif, CCAS et Caisse des Ecoles.).

**Intérêts de la dette :** Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective.

**Autres dépenses :** Elles comprennent notamment en compte les autres charges financières (autres articles chap. 66) et les charges exceptionnelles (chap. 67) ainsi que les provisions pour risques.

En raison du poids des charges de personnel (près de 70 % des dépenses de fonctionnement), l'évolution **des dépenses de fonctionnement** demeure impactée par celle de la masse salariale.

- En 2024, la structure des dépenses de fonctionnement de la ville se présentait ainsi :

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
Charges de fonctionnement CAF	134 899 367	1 588	1 412	1 412	1 566
dont : Charges de personnel (montant net)	91 422 838	1 076	977	977	910
Achat et charges externes (montants nets)	22 008 927	259	213	213	342
Charges financières	2 997 173	35	31	31	39
Subventions versées	13 071 216	154	131	131	141
Contingents	3 559 793	42	38	38	93

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
<b>POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF</b>				
dont: Achats et charges externes (montant net)	16,32 %	15,06 %	15,06 %	21,83 %
Charges de personnel (montant net)	67,77 %	69,17 %	69,17 %	58,09 %
Charges financières	2,22 %	2,18 %	2,18 %	2,50 %
Contingents	2,64 %	2,68 %	2,68 %	5,93 %
Subventions versées	9,69 %			8,99 %

Accusé de réception en préfecture  
974-219740/64-20251217-9742025-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

A l'instar des recettes courantes, les dépenses de fonctionnement se situent également dans la moyenne nationale.

Pour rappel, la progression des dépenses de fonctionnement avait nettement ralenti en 2024 (+ 1.6 % à 140.1 M€) malgré une tension persistante sur les frais généraux et les frais financiers, grâce à une maîtrise des frais de personnel.

Ainsi, avec une inflation annuelle calculée à + 2,0 % en 2024 selon les données publiées par l'Insee (après + 4,9 % en 2023 et + 5,2 % en 2022), les dépenses de fonctionnement avaient diminué en volume (hors inflation), une nouvelle fois après l'exercice 2022.

	Rétrospective			Prospective			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Charges à caractère général (chap 011)	19 392 989	21 632 466	22 620 553	23 391 036	24 443 633	25 543 596	26 693 058
Evolution n-1		11.55%	4.57%	3.41%	4.50%	4.50%	4.50%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	87 358 914	90 512 042	93 166 907	97 452 584	101 350 687	105 404 715	109 620 903
Evolution n-1		3.61%	2.93%	4.60%	4.00%	4.00%	4.00%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	16 686 919	18 394 202	17 531 134	19 165 280	18 004 328	18 366 528	18 737 086
Evolution n-1		10.23%	- 4.69%	9.32%	- 6.06%	2.01%	2.02%
Intérêts de la dette (art 66111)	1 788 374	2 209 100	2 943 861	2 786 834	2 873 127	3 002 559	2 946 094
Evolution n-1		23.53%	33.26%	- 5.33%	3.10%	4.50%	- 1.88%
Autres dépenses de fonctionnement	1 862 924	5 167 615	3 796 205	1 254 434	1 151 356	1 025 574	1 110 729
Evolution n-1		177.39%	- 26.54%	- 66.96%	- 8.22%	- 10.92%	8.30%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>127 090 120</b>	<b>137 915 425</b>	<b>140 058 660</b>	<b>144 050 169</b>	<b>147 823 130</b>	<b>153 342 973</b>	<b>159 107 871</b>
Evolution n-1		8.52%	1.55%	2.85%	2.62%	3.73%	3.76%

Sous le poids des frais de personnel, la progression des dépenses courantes (hors dépenses exceptionnelles) devrait progresser fin 2025.

En dépit de l'application de mesures nationales de lutte contre l'inflation intervenues en 2022 et 2023 (double augmentation du point d'indice de rémunération des fonctionnaires de + 3.5 % en 2022, puis 1.5 %, revalorisation du SMIC), la progression des **charges de personnel** avait continué de ralentir (+ 2.9 % à 93.2 M€ fin 2024) pour rapprocher la masse salariale de la ville de la moyenne départementale (1 076 € par habitants, soit + 10 % supérieur à la moyenne départementale).

Néanmoins, outre l'impact du vieillissement du personnel communal (effet GVT), la masse salariale va subir à compter de 2025 l'augmentation progressive de 12 points du taux (+ 38 %) de cotisations employeurs à la CNRACL sur 4 ans.

S'agissant des **frais généraux** (chapitre 011), en dépit de la crise inflationniste avec des répercussions sur le coût des matières premières et ceux de l'énergie depuis 2022, leur augmentation avait pu être réduite en 2024 à +4.6 % (22.6 M€). Ce rythme pourrait être maintenu fin 2025 selon les dernières projections.

S'agissant des autres dépenses de gestion courante, si leur recul fin 2024 était anticipé compte tenu des admissions en non valeur d'un montant exceptionnel (1.8 M€) enregistrées sur l'exercice précédent, leur rebond attendu fin 2025 procèdera à nouveau de remises gracieuses ou d'admissions en non valeur prévues pour plus de 2 M€.

En définitive, le ralentissement des **dépenses de gestion courante** (dépenses de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles) observé jusqu'en 2024 (+2.2 % après + 5.7 % en 2023) malgré le contexte inflationniste toujours pesant, devrait s'interrompre fin 2025 et, avec le recul des recettes courantes, générer un effet de ciseau accélérant la dégradation des épargnes.

Par ailleurs, l'évolution des **frais financiers** traduit le renchérissement du coût de la dette depuis 2022. Elle devrait s'inverser fin 2025, en raison des premières baisses de taux entamées fin 2024, ainsi que du désendettement de la ville amorcé.

Enfin, la diminution sensible du poste « Autres dépenses d'exploitation » anticipée fin 2025 fait suite au réajustement du stock de provisions opéré en 2024 pour face aux aléas d'une

Au final, la maîtrise de la masse salariale demeure toujours l'enjeu principal à moyen terme de l'évolution des charges de fonctionnement, qui ont dû amortir les chocs inflationnistes subis depuis 2022. Cet objectif est désormais complexifié par la participation plus ou moins directe des collectivités locales à l'effort national de redressement des comptes publics.

### 3. Le financement de l'investissement du budget principal

#### 3.1 Les grands équilibres financiers : impact de la prospective sur les soldes intermédiaires de gestion.

**Soldes intermédiaires de gestion** : Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité et de mesurer ainsi ses marges de manoeuvre financières.

**Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

**Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette constitue l'équilibre annuel. Une épargne nette négative (hors remboursement anticipé) observée sur la durée illustre une santé financière dégradée.

Avec une croissance des recettes de gestion supérieure à celle des charges, la consolidation de l'**épargne brute** s'est poursuivie en 2024 à plus de 22 M€. Ramenée par habitant, elle est désormais supérieure aux moyennes nationales.

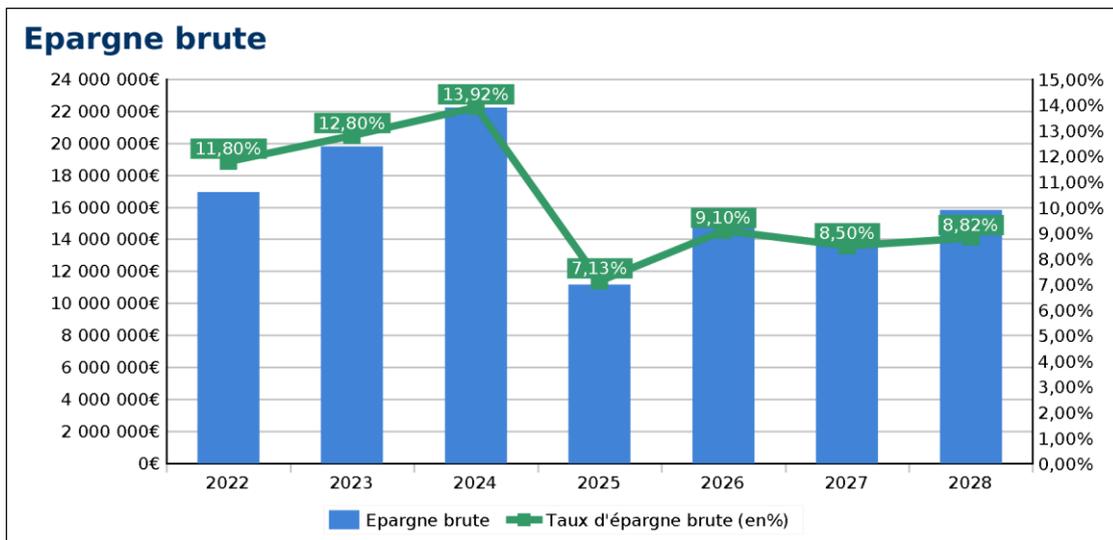
	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT</b>					
Capacité d'autofinancement brute = CAF	22 208 620	261	236	236	238
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	12 153 775	143	125	125	106

(2) les opérations d'ordre budgétaire sont retraitées

Les perspectives d'évolution de la section de fonctionnement décrites ci-dessus, avec un net effet de ciseau en 2025, devraient néanmoins se traduire par la dégradation sensible des **épargnes**.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Epargne de gestion	18 730 097	21 988 816	25 152 480	13 958 636	18 263 752	17 796 427	18 775 001
Epargne brute	16 941 723	19 779 716	22 208 620	11 171 802	15 390 625	14 793 868	15 828 907
Epargne nette	8 281 865	10 503 622	12 153 775	1 103 057	4 402 694	3 694 697	5 208 022

L'évolution des épargnes à moyen terme peut aussi se mesurer à travers le **taux d'épargne** qui devrait se dégrader en 2025 et repasser sous le seuil des 10 % des recettes de fonctionnement (le *taux d'épargne brute* est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute par rapport aux recettes courantes).

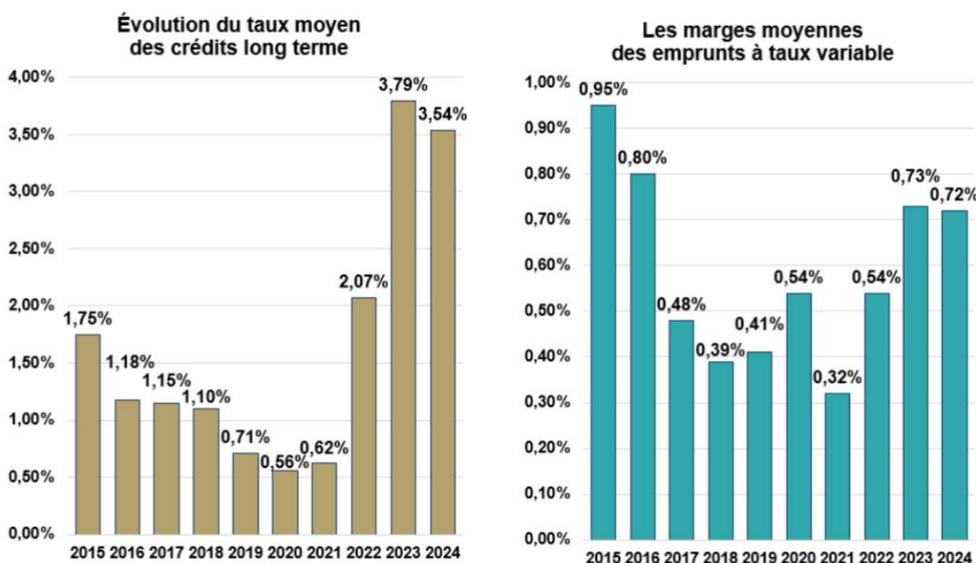


Cette trajectoire « au fil de l'eau » de la section de fonctionnement aboutit ainsi à des perspectives d'évolution des épargnes qui réduisent les capacités d'endettement de la ville.

Par ailleurs, s'il devait être nécessaire, le recours à l'emprunt continuera de s'opérer dans un contexte marqué par des conditions de financement bancaire des collectivités locales dégradées depuis 2022 : en dépit d'un reflux des taux d'intérêts après leur forte remontée, les marges bancaires sont restées sur des niveaux élevés (source : Finance Active).

## Observatoire de la dette

### Légère baisse du coût des nouveaux emprunts



### 3.2 Le niveau d'endettement sur la prospective du budget principal.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Encours au 31 décembre	106 532 329	125 038 897	107 655 177	124 577 525	133 589 594	122 490 423	122 629 538
Ratio de désendettement	6,3 ans	6,3 ans	4,8 ans	11,2 ans	8,7 ans	8,3 ans	7,7 ans
Emprunt	20 478 712	30 775 667	12 192 500	20 298 500	20 000 000	0	10 760 000

Pour financer un effort d'équipement sans précédent, outre la mobilisation des fonds propres, des subventions et d'une partie du fonds de roulement, la ville avait dû emprunter en 2023 au-delà de l'objectif initial, à hauteur de 30.8 M€ dont 24.5 M€ d'emprunts nouveaux.

De même, la ville avait dû faire face au coût de préfinancement des participations financières des autres partenaires dans le cadre des plans de relance (trans)nationaux (programme FEDER REACT EU) dont les demandes de versement en attente représentaient plus de 12 M€ au 31 décembre 2023.

L'encaissement effectif de ces subventions a permis, d'une part, de réduire sensiblement le recours à l'emprunt en 2024, d'autre part, d'amorcer un désendettement à hauteur de plus de 17 M€, ramenant l'encours de dette à 107.7 M€ au 31 décembre 2024 (-13.9 %).

De ce fait, l'endettement de la ville était fin 2024 à nouveau inférieur à la moyenne nationale (1 271 € par habitant, - 3 % sous la moyenne nationale).

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>DETTE</b>					
Encours total de la dette au 31 décembre	108 054 474	1 272	1 048	1 048	1 322
dont encours des dettes bancaires et assimilées	107 980 043	1 271	1 041	1 041	1 310

La maîtrise de l'endettement demeure un objectif majeur pour la ville qui continuera par conséquent de privilégier les produits bancaires offrant une grande souplesse d'utilisation (phases de mobilisation longues ou amortissement de type revolving).

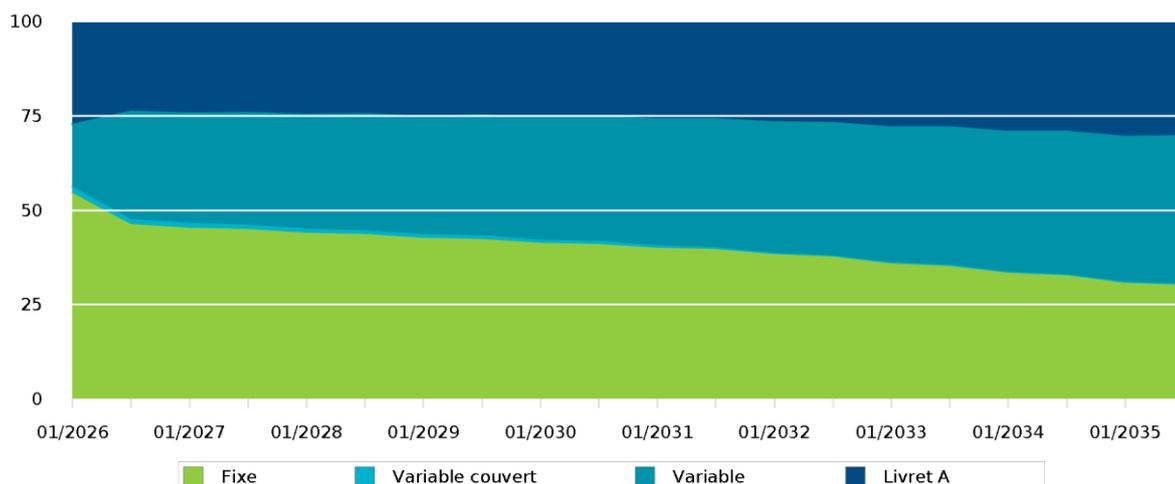
Par ailleurs, la mobilisation des futurs emprunts devra s'opérer dans le respect de **la structure de la dette de la ville**, à la fois sécurisée avec une dette majoritaire à taux fixe, et performante avec un taux moyen proche de la moyenne nationale.

### Synthèse de la dette au 01/01/2026 (budget principal – situation des marchés au 16/08/2025).

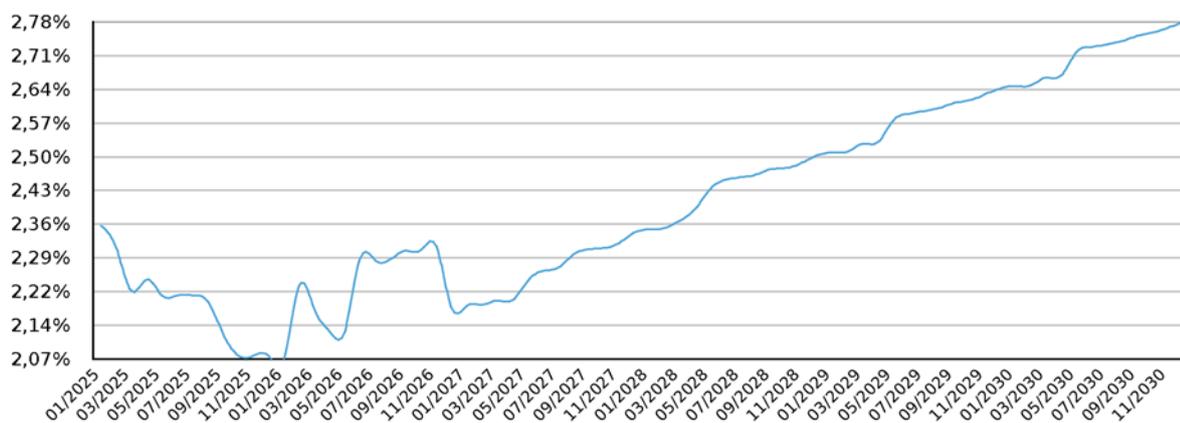
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle
124 577 524.73 €	2,07 %	16 ans et 10 mois

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	67 993 330.20 €	54,58 %	1,64 %
Variable couvert	2 074 074.08 €	1,66 %	2,83 %
Variable	20 525 465.92 €	16,48 %	2,86 %
Livret A	33 984 654.53 €	27,28 %	2,42 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>124 577 524.73 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,07 %</b>

## Évolution du risque de taux hors swap



### Evolution annuelle du taux moyen (en %)



Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante :  $\text{encours de dette au 01 janvier de l'année budgétaire en cours} / \text{épargne brute de l'année en cours}$ .

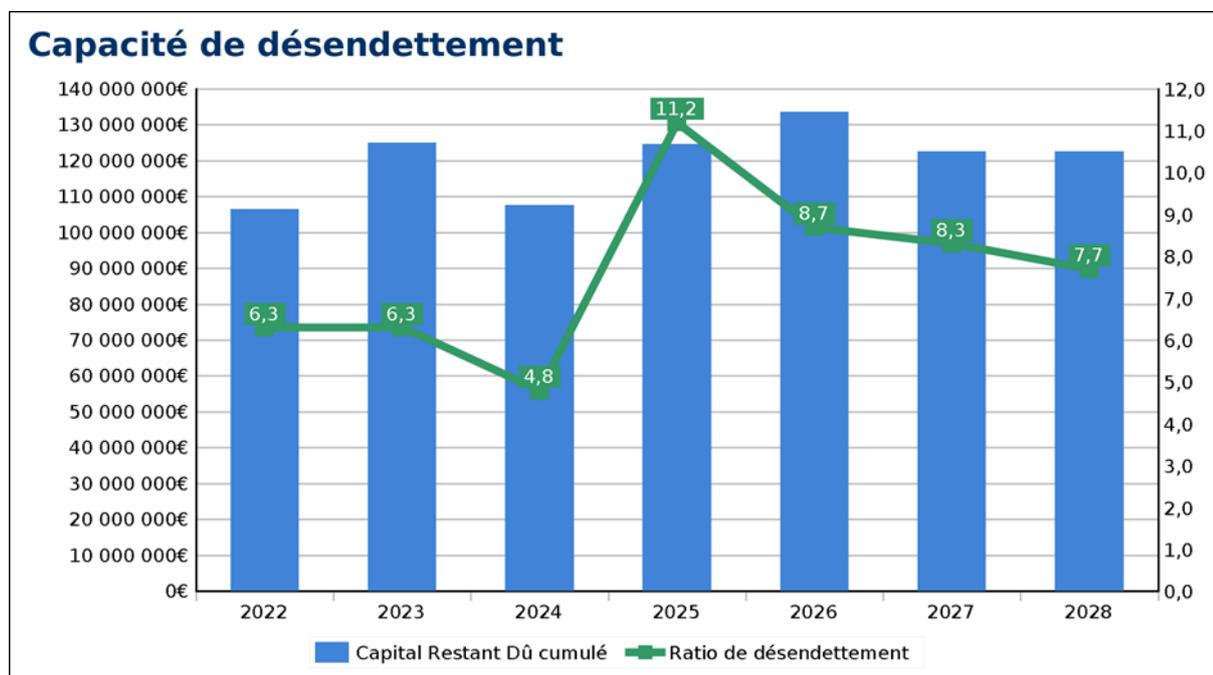
La maîtrise de l'endettement participe à la stabilisation de la **capacité de désendettement**, premier indicateur de la solvabilité d'une collectivité.

Conséquence du désendettement effectif de 2024 et de la progression continue des épargnes, la capacité de désendettement de la ville a été ramenée à moins de 5 ans, soit un seuil jamais atteint depuis 2012 et un niveau désormais inférieur à la moyenne nationale.

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	4,86	4,42	4,42	5,51

Accusé de réception en préfecture 5,51  
974-219740164-20251217-pv22oct25-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Néanmoins, la réduction des capacités d'endettement de la ville à moyen terme évoquée précédemment, et consécutive à la dégradation des épargnes projetée fin 2025, se mesure à travers l'évolution du ratio de capacité de désendettement dont le rebond à plus de 10 ans est anticipé :



### 3.3 Les autres recettes d'investissement du budget principal.

La structure des **recettes d'investissement** comprend, outre l'autofinancement et l'emprunt, les dotations et subventions extérieures.

Les recettes d'investissement avaient sensiblement reculé en 2024 en raison d'un moindre recours à l'emprunt, consécutif à la fin du préfinancement des opérations financées par le programme communautaire FEDER REACT EU évoquée précédemment. Cette fin du préfinancement explique également la forte diminution projetée fin 2025 des subventions extérieures, ainsi que celle du volume total des recettes d'investissement.

	Rétrospective			Prospective			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
FCTVA (art 10222)	4 319 756	5 316 030	7 733 371	8 264 992	7 150 000	5 200 000	5 200 000
<i>Evolution n-1</i>		23.06%	45.47%	6.87%	- 13.49%	- 27.27%	0.00%
Emprunts	20 478 712	30 775 667	12 192 500	20 298 500	20 000 000	0	10 760 000
<i>Evolution n-1</i>		50.28%	- 60.38%	66.48%	- 1.47%	- 100.00%	
Autres recettes	15 234 138	29 054 264	25 188 252	10 978 819	10 736 030	11 351 148	12 548 540
<i>Evolution n-1</i>		90.72%	- 13.31%	- 56.41%	- 2.21%	5.73%	10.55%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>40 032 606</b>	<b>65 145 961</b>	<b>45 114 123</b>	<b>39 542 311</b>	<b>37 886 030</b>	<b>16 551 148</b>	<b>28 508 540</b>
<i>Evolution n-1</i>		62.73%	- 30.75%	- 12.35%	- 4.19%	- 56.31%	72.25%

**FCTVA** : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Suite au plan de relance gouvernemental, le reversement se fait en N+1 pour la ville (FCTVA pérenne). Le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404 % pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2015.

**Autres recettes :** Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement, la taxe d'aménagement et les recettes liées aux opérations de trésorerie (GADT).

Le financement des investissements à moyen terme devra s'appuyer davantage sur les fonds propres pour limiter le recours à l'emprunt.

## II. LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Depuis 10 ans, les collectivités territoriales subissent directement les changements réglementaires et les effets des mesures catégorielles. Se rajoutent à ces contraintes, un contexte social tendu qui demande aux services RH d'anticiper sur les tensions financières mais également d'adapter le pilotage de la fonction RH afin de répondre tant aux attentes des agents qu'aux enjeux futurs.

Par ailleurs, la fonction publique territoriale est dans une période charnière, marquée par des évolutions majeures en matière de gestion des Ressources humaines, comme la réforme du temps partiel, l'instauration de la prévoyance obligatoire, ainsi que la gestion de la qualité de vie au travail (QVT), notamment avec le télétravail et la flexibilité des horaires.

Dans un environnement de plus en plus complexe, la politique RH s'envisage de façon systémique.

### Les tendances RH de 2025, d'après Gartner



L'année 2025 est fortement marquée par l'augmentation des taux de cotisation employeur de 3 points sur 4 ans afin de faire face à la dégradation des comptes de la CNRACL. La rémunération brute va ainsi augmenter de 5% en 4 ans sans aucun effet sur le salaire net des agents de la fonction publique territoriale. Le taux de cotisation patronale en vigueur passera donc de 34.65 % en 2025 à 43.65 % en 2028.

Ces mesures ne sont pas sans conséquence sur le budget RH de la ville qui aura également à absorber une augmentation de 1,6 % plafond mensuel de la Sécurité sociale, la baisse drastique des emplois-aidés, la mise en place de la protection sociale complémentaire.

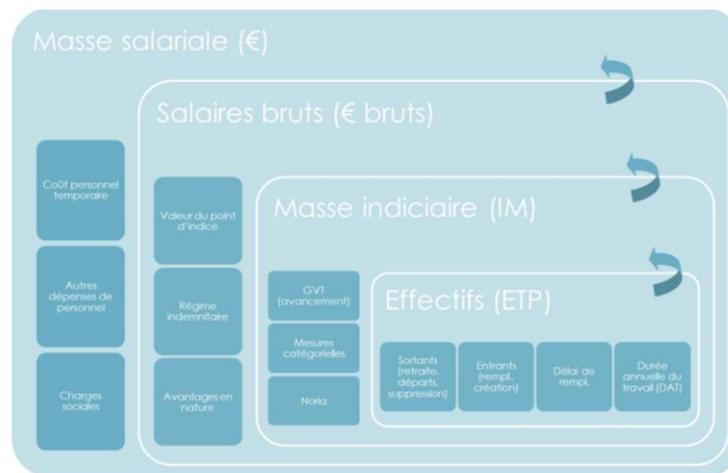
La gestion des ressources humaines de la commune de Saint-Pierre est confrontée à plusieurs contraintes financières significatives qui nécessitent une approche budgétaire rigoureuse et stratégique.

Or, il est impératif de concilier la maîtrise des dépenses avec le maintien, voire l'amélioration, de la qualité du service public offert aux citoyens. Cela implique des choix difficiles et une optimisation constante des processus.

### A. LA STRUCTURE BUDGETAIRE

#### 1. Evolution sur budget permanent

La masse salariale représente le premier poste de dépenses de la collectivité. L'évolution du salaire des fonctionnaires dépend généralement de la combinaison de mesures générales (24%), de mesures individuelles (58%) et de mesures catégorielles (18%).



Le mandat a été marqué par de profondes modifications structurelles du budget du personnel dont les effets à moyen/ long terme demandent une approche agile de la gestion RH.

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	01/08/2023	01/08/2024	01/08/2025
effet GVT	1,0104	1,0006	1,0101932	1,00383344	1,00294446	1,009794146	
%	1,04%	0,06%	1,02%	0,38%	0,29%	0,98%	
effet de Noria	1,004	0,9947	1,0034	1,0031	1,0011	1,0030	
%	0,40%	-0,53%	0,34%	0,31%	0,11%	0,30%	
<b>Ecart de masse salariale par rapport N-1</b>	<b>0,28%</b>	<b>0,14%</b>	<b>0,44%</b>	<b>3,66%</b>	<b>3,27%</b>	<b>2,25%</b>	
<b>Ecart sur effectif par rapport N-1</b>	<b>-2,10%</b>	<b>-2,11%</b>	<b>-2,16%</b>	<b>-1,40%</b>	<b>-2,56%</b>	<b>-0,64%</b>	

### • 1.1 Effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité)

Il est positif et augmente mécaniquement la masse salariale (progression de carrière, ancienneté).

Variations annuelles :

- 2019 : +1,04 % (assez marqué).
- 2020 : +0,06 % (quasi nul).
- 2021 : +1,02 % (nouvelle hausse liée à promotions / ancienneté).
- 2022–2024 : faible (0,29 à 0,98 %).

Le GVT contribue régulièrement, mais modérément, à la hausse de la masse salariale.

### • 1.2 Effet Noria

Impact du remplacement des salariés partants par de nouveaux recrutés.

- 2019 : +0,40 % → Les remplacements ont été plus coûteux que prévu (nouvelles embauches plus chères).
- 2020 : -0,53 % → Forte économie (nouveaux salariés moins rémunérés que les partants).
- 2021–2024 : léger positif (0,11 à 0,34 %) → Embauches un peu plus coûteuses que les départs.

Globalement, l'effet Noria est assez faible mais il peut inverser la tendance (baisse ou hausse). Il est à considérer avec vigilance au regard des mesures qui ont dû être prises par la collectivité face à la baisse des quotas d'emplois aidés.

### • 1.3 Écart de masse salariale par rapport à N-1

Évolution globale annuelle de la masse salariale :

- 2019–2021 : faible croissance (0,14 % à 0,44 %).
- 2022 : +3,66 % → forte augmentation (peut-être liée à revalorisations collectives, primes, ou reprise post-crise).
- 2023 : +3,27 %, puis 2024 : +2,25 % → croissance soutenue mais plus modérée.

#### • 1.4 Écart sur effectif par rapport à N-1

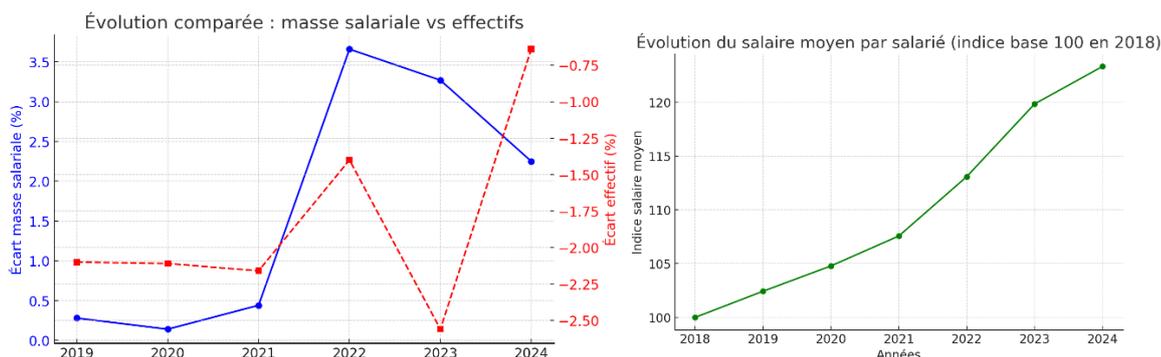
Toujours négatif (baisse d'effectif constante) :

- 2019–2021 : autour de -2,1 % par an.
- 2022 : -1,40 % (ralentissement de la baisse).
- 2023 : -2,56 % (forte réduction).
- 2024 : -0,64 % (quasi stabilisation).

Moins de salariés chaque année, mais masse salariale en hausse : signe que les salaires moyens augmentent (GVT, recrutements à un niveau plus élevé, revalorisations).



- **GVT : moteur structurel de hausse (≈ +0,5 à 1 %/an).**
- **Noria : tantôt en économie (2020), tantôt en surcoût (2019, 2021–2024), mais effet modeste.**
- **Masse salariale : quasi stable jusqu'en 2021, puis forte hausse dès 2022.**
- **Effectifs : baisse constante (≈ -1 à -2 % par an), mais le coût moyen par salarié augmente nettement.**

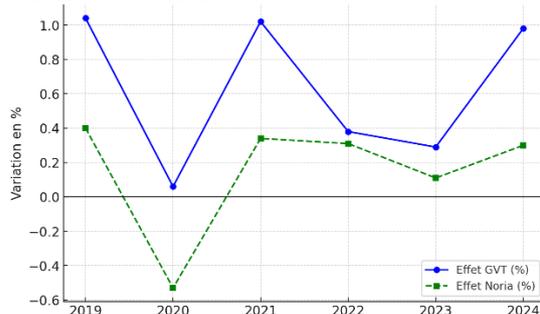


S'agissant de l'évolution du salaire moyen par salarié (base 100 en 2018) :

- Entre 2018 et 2021, la hausse est modérée (+7 % en 3 ans).
- À partir de 2022, la courbe s'accélère fortement : +20 points en 3 ans.
- En 2024, le salaire moyen par salarié est environ +24 % plus élevé qu'en 2018.

Cela confirme que même avec moins d'effectifs, la masse salariale augmente, car chaque salarié coûte en moyenne plus cher.

Contribution de l'effet GVT et de l'effet Noria à l'évolution des salaires



- Effet GVT (bleu) → moteur principal de hausse, toujours positif (sauf quasi nul en 2020)

- Effet Noria (vert) → plus instable
  - 2019 : +0,40 % → les nouveaux salariés coûtent plus cher que les sortants.
  - 2020 : -0,53 % → économies réalisées (remplacements moins coûteux).
  - 2021–2024 : positif mais faible (0,1 à 0,3 %) → les embauches récentes ont tendance à alourdir légèrement la masse salariale.

Le GVT explique l'essentiel de la hausse du salaire moyen. La Noria joue un rôle correctif, parfois en réduisant les coûts (2020), parfois en les augmentant légèrement. Les effectifs baissent presque chaque année, parfois fortement (2020, 2023). Pourtant, la masse salariale continue de croître, surtout à partir de 2022. Cela illustre que le coût moyen par salarié augmente fortement, sans doute sous l'effet combiné du GVT, de la Noria et de revalorisations salariales.

L'augmentation de la masse salariale est donc déconnectée de l'évolution des effectifs, et résulte d'une hausse structurelle du salaire moyen.

- Le GVT est le moteur principal : il tire mécaniquement la masse salariale vers le haut.
- La Noria joue un rôle correctif : économies ponctuelles (2020), mais tendance à alourdir légèrement la masse salariale les dernières années.
- La dynamique 2022–2024 traduit probablement des revalorisations générales ou des recrutements plus coûteux.
- Le coût moyen par agent a augmenté de 24 % entre 2018 et 2024, ce qui interroge sur la soutenabilité à moyen terme.

Même avec moins de salariés, la masse salariale croît fortement, principalement à cause du GVT et de revalorisations récentes. La Noria, historiquement facteur d'économie, tend désormais à contribuer aussi à cette hausse.

L'augmentation continue des charges sociales et salariales, due notamment aux évolutions statutaires et aux mesures nationales, exerce de plus en plus une pression croissante sur le budget de fonctionnement de la commune.

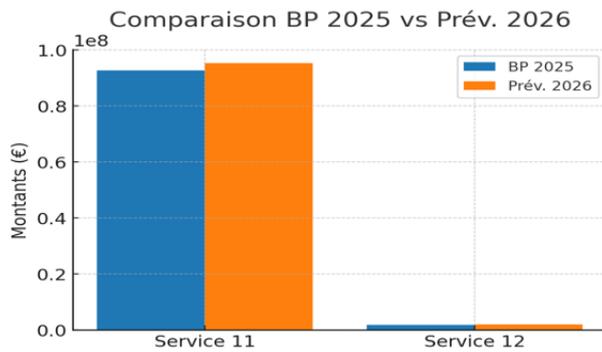
**L'ensemble de ces éléments conduit à envisager un budget du personnel en 2026 de plus de 97 millions d'euros.**

**Si une stabilisation des dépenses RH est l'objectif, le service 011 absorbe de fait les modifications structurelles de la masse salariale.**

S'agissant des emplois aidés, le coût estimé pour 2025 (avec l'effectif déjà présent et qui impactera toujours 2026) avoisinera les 2 500 000€. Il est à noter que ce coût est à rapporter à une estimation de recrutements (ou renouvellement) de l'ordre de 100 agents sur l'année.

Service	BP 2025 (€)	Prév. 2026 (€)	Évolution (%)
Service 11	92 700 000.00	95 373 728.00	2.88 %
Service 12	1 800 000.00	2 050 000.00	13.89 %
Total	94 500 000.00	97 423 728.00	3.09 %

- Service 11 reste le poste majeur avec une hausse modérée (+2,88 %).
- Service 12 enregistre une forte progression (+13,89 %), mais son poids reste limité.
- Globalement, le budget augmente de +3,09 % entre 2025 et 2026.



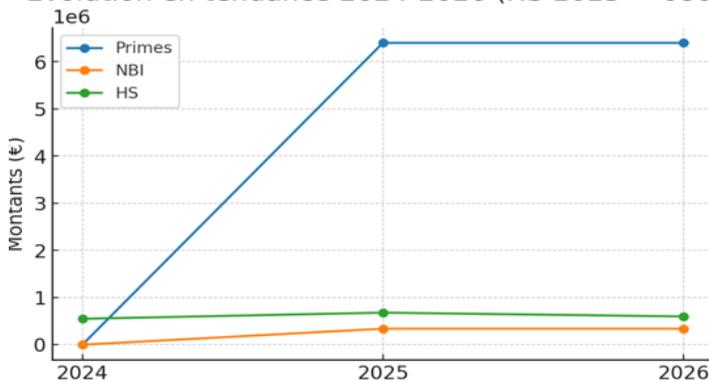
- Analyse :
- Service 11 domine les volumes financiers.
  - La progression du Service 12, bien que forte en %, reste marginale en valeur.
  - La structure budgétaire globale reste stable.

La rationalisation des dépenses passe par le maintien des enveloppes en matière de régime indemnitaire. Dans ce cadre, la collectivité a revu les modalités l'octroi du régime indemnitaire notamment sur les périodes d'absences prolongées.

L'enveloppe allouée au régime indemnitaire s'envisage selon les prévisionnels suivant :

Poste	2024 (€)	2025 (€)	2026 (€)
Primes	-	6 400 000	6 400 000
NBI	-	340 000	340 000
Heures supplémentaires	550 000	680 000	600 000

Évolution en tendance 2024-2026 (HS 2025 = 680k)



**HS : 550 000 → 680 000 → 600 000 € +5,5 % (2024→2026)**

La collectivité généralise l'attribution du régime indemnitaire en faveur de ses agents.

L'effort budgétaire est engagé sur l'exercice 2025. Par ailleurs, la démarche globale sur les fiches métiers et de postes permet l'adéquation du régime indemnitaire avec les postes occupés et une analyse plus fluide des demandes de NBI.

L'année 2025 est marquée par une augmentation de l'enveloppe des heures supplémentaires liée principalement aux manifestations et événements cycloniques ou météorologiques.

La ville par ailleurs, termine le déploiement de l'outil de gestion du temps, permettant ainsi à chaque service d'être géré par voie dématérialisée. Cet outil permet d'encadrer les différents cycles horaires de la collectivité et facilite la gestion RH des temps de travail et des modalités d'organisation des temps de travail.

## 2. La structure des effectifs

	effectif 31/12/2024	ETP	effectif 01/08/2025	ETP	Evol. %
Titulaires ou stagiaires	1079	1074,75	1142	1130,12	5,84%
Non titulaires (CDI)	607	598,88	592	580,38	-2,47%
CDD court et long	312	295,16	363	343,07	16,35%
Apprentis	11	7,46	11	6,91	0,00%
VSC					#DIV/0!
Emplois aidés	116	99,26	128	106,74	10,34%

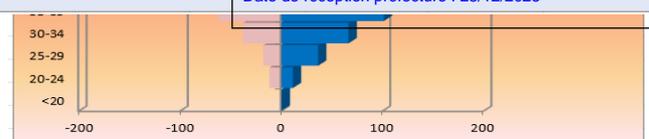
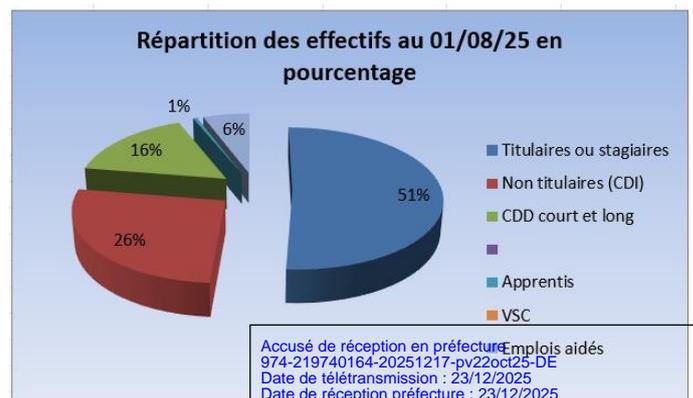
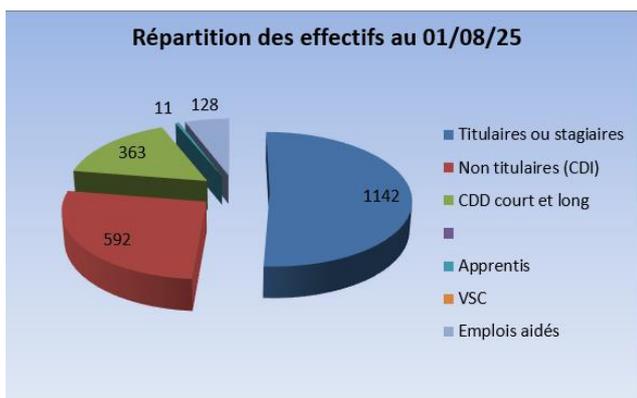
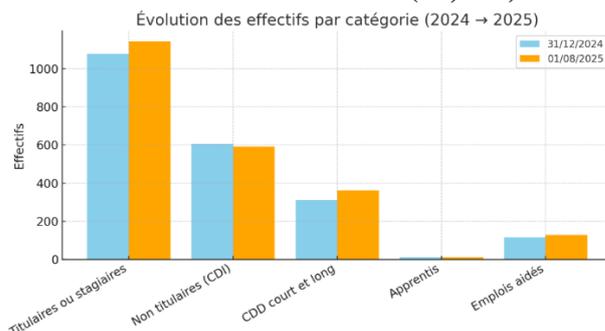
<b>Total</b>	<b>2125</b>	<b>2075,51</b>	<b>2236</b>	<b>2167,22</b>
			<b>% ETP</b>	<b>96,92%</b>

La commune garde le cap sur sa stratégie de titularisation, axe fort de sa politique RH. Elle compte aujourd'hui 1142 agents titulaires. C'est la catégorie qui progresse le plus en volume, signe d'un renforcement des postes permanents. (+5,84 %). Les agents non titulaires (CDI) évoluent à la baisse (-2,47%). Leur effectif est porté à 592 agents.

La baisse drastique des contrats aidés a contraint la collectivité à recourir à des recrutements contractuels afin d'assurer la continuité de notre service public. Cet effectif connaît une variation de +16,35 % soit 363 agents en 2025 contre 302 en 2024.



- **Renforcement des titulaires (+5,8 %) et des CDD (+16,3 %) → signe d'une stratégie mixte : stabilisation de l'effectif permanent tout en augmentant le recours au temporaire.**
- **Baisse des CDI (-2,5 %) → tendance compensée par les titularisations et les CDD.**
- **Hausse des emplois aidés (+10,3 %) → soutien ponctuel.**
- **Effectif total en forte croissance (+5,2 %) entre décembre 2024 et août 2025.**



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20251217-pv22oct25-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

L'analyse démographique des effectifs fait ressortir un vieillissement de la population salariée de la collectivité. **La part des seniors reste élevée et stable (plus d'1 agent sur 3). La proportion de jeunes salariés est faible et tend à s'éroder.**

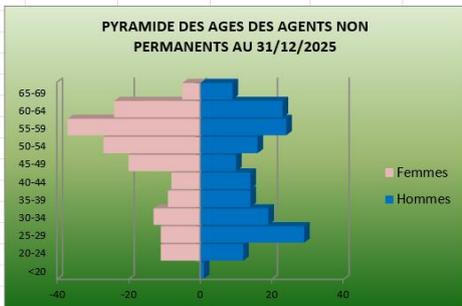
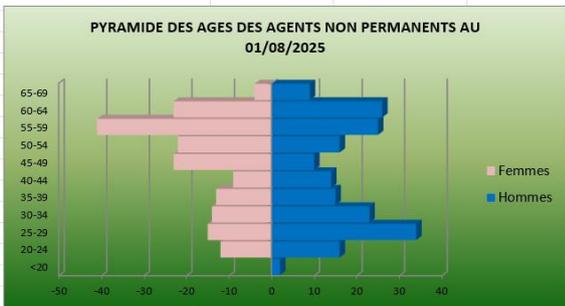
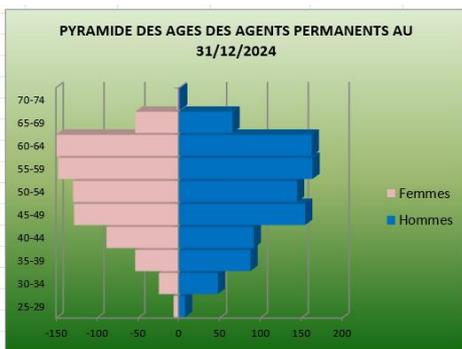
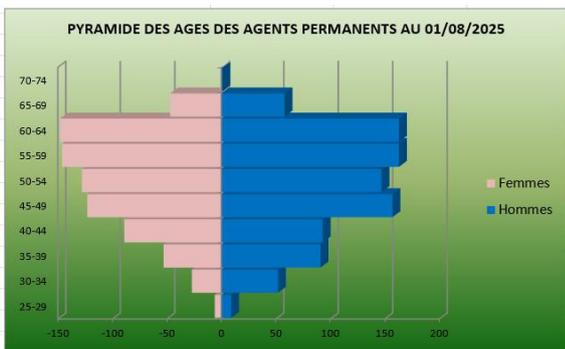
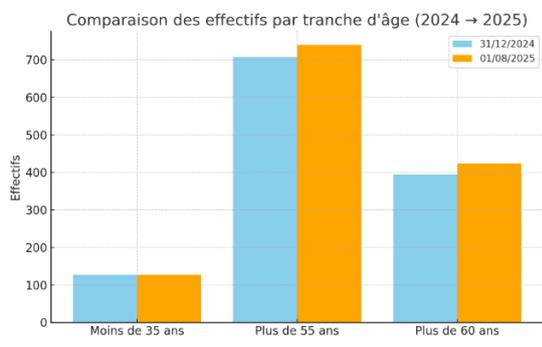
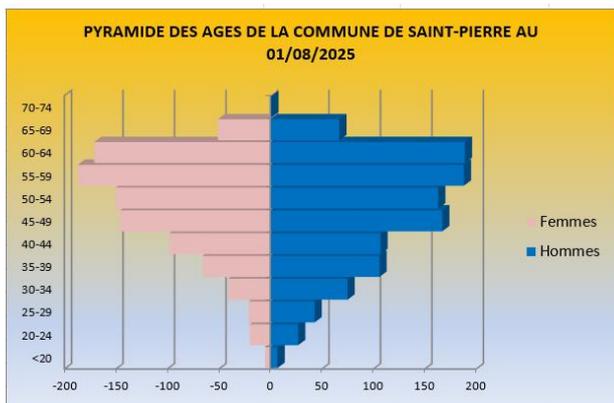
Cette typologie est également associée à une masse salariale importante et dans certains cas une capacité d'adaptation moindre (reconversion).

De plus, sans une préparation adéquate et adaptée de ces futurs départs massifs et simultanés d'agents, cela pourrait faire peser sur la collectivité un risque de perte du savoir-faire.

**La pyramide des âges de la collectivité présente une forme dite *en champignon* : une faible proportion de jeunes agents à la base, et une forte concentration des effectifs dans la tranche des 55 ans-65 ans.**

Cette structure traduit un vieillissement du personnel et annonce d'importants départs à la retraite

**dans les années à venir. Elle nécessite d'anticiper par une politique de recrutement ciblée, la transmission des savoirs et le développement des compétences. Elle pose l'importance d'une GPEC active : former, transférer les savoirs, préparer les mobilités internes.**



	Au 01/08/2025	% effectifs	Au 31/12/2024	% effectifs
Plus de 60 ans	423	20,17%	395	19,77%
Plus de 55 ans	740	35,29%	408	35,44%

Accusé de réception en préfecture  
974-2197408-20251217-1v22002544  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Moins de 35 ans	127	6,06%	127	6,36%
-----------------	-----	-------	-----	-------

- . Les plus de 60 ans représentent au 01/08/2025, 20.17% de l'effectif *contre 19.77% au 31/12/2024*
- . Les moins de 35 ans représentent au 01/08/2025, 6.06% de l'effectif *contre 6.36% au 31/12/2024*
- . Les plus de 55 ans représentent au 01/08/2025, 35.29% de l'effectif *contre 35.44% au 31/12/2024*

### Evolution des effectifs Femmes / Hommes

	31/12/2024	01/08/2025
Femmes	980 (45,99 %)	1019 (45,45 %)
Hommes	1151 (54,01 %)	1223 (54,55 %)

La parité reste globalement stable, mais la croissance est légèrement plus forte du côté masculin.

La moyenne d'âge des agents de la collectivité s'établit à **51 ans pour les femmes et 49 ans pour les hommes**.

## B. UNE POLITIQUE RH COMME ACTRICE DE LA CONDUITE DE CHANGEMENT

Face aux enjeux qui pèsent sur la collectivité, le pilotage de la fonction RH doit concilier rigueur budgétaire, attractivité, innovation et solidarité.

Aligner ses ressources humaines sur ses ambitions de développement du territoire, promouvoir un service public solidaire, de proximité suppose de combiner une gestion budgétaire rigoureuse avec une vision sociale innovante.

De plus, au regard de la structure actuelle des effectifs et de l'évolution de la masse salariale, la collectivité doit orienter sa fonction RH vers encore plus de solidarité.

Cette solidarité s'exprime à la fois **entre générations en accompagnant le vieillissement des effectifs** (transmission des compétences, tutorat, immersion, reclassement, action sociale), **entre femmes et hommes** (égalité professionnelle), et dans la **prévention des inégalités sociales** (formation, inclusion, QVT) **tout en garantissant à chaque agent un parcours valorisant**. Elle garantit la cohésion interne et prépare sereinement les transformations à venir.



Par ailleurs, les enjeux liés à l'arrivée des services dans le centre administratif doivent être anticipés sur les volets stratégique et opérationnel. Les ressources humaines sont de facto au centre de cette dynamique de conduite de changement tant les modalités de travail, les processus de travail, le rapport à l'utilisateur, le rapport aux collègues seront modifiés sinon impactés.



### 1. Modernisation de la gestion RH

Elle implique une transformation globale, alliant **efficience, professionnalisation, innovation et engagement sociétal**, afin de rendre la collectivité plus agile, attractive et durable.

#### a. Une optimisation des ressources et une maîtrise renforcée de la masse salariale

- ❖ La maîtrise de la masse salariale constitue un enjeu prioritaire. La collectivité doit développer une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (**GPEEC**) pragmatique, renforcer la **mutualisation des moyens** et s'ouvrir à de **nouveaux modes de gestion** afin d'optimiser l'allocation des ressources tout en garantissant la qualité du service public.
- ❖ **La structure des effectifs actuelle rend légitime une approche GPEEC au sein de la collectivité afin de** se questionner sur les compétences nécessaires pour demain, celles dont nous disposons

et

à

des

#### GPEEC :

#### « Anticiper et concerter les mutations »



- 1 Accompagner le changement en anticipant l'adaptation des compétences aux emplois, limiter la perte des connaissances dans l'organisation.
- 2 Améliorer la gestion des carrières, résoudre le problème de la pyramide des âges, accompagner les fins de carrière.
- 3 Développer l'employabilité des agents, développer la qualification, valoriser la compétence, optimiser les dispositifs de formation.
- 4 Résoudre les difficultés de recrutement,
- 5 Améliorer la qualité du service public en misant sur le capital humain, faire évaluer les conditions de travail.

aujourd'hui, comment passer de l'un à l'autre en tenant compte évolutions probables ?

#### b. Accompagnement RH dans la transformation numérique des processus de gestion

La transition **numérique** et l'apparition de **nouveaux métiers** modifient en profondeur l'organisation et les pratiques professionnelles. La fonction RH doit accompagner ces mutations par une **adaptation continue des organisations**, une clarification des missions et une intégration fluide des innovations technologiques.

La transformation numérique de notre collectivité est une étape incontournable pour répondre aux exigences d'efficacité, de transparence et de qualité du service public. Mais cette évolution ne peut se faire sans un accompagnement humain fort, structuré et bienveillant.

La digitalisation des processus RH ne doit pas être perçue comme une simple modernisation technique. Elle représente une opportunité de repenser nos pratiques, de fluidifier nos échanges, et surtout, de valoriser les agents en leur offrant des outils adaptés, accessibles et sécurisés afin de :

- Faciliter l'appropriation des outils numériques par les agents
- Prévenir les risques de rejet ou de fracture numérique
- Renforcer les compétences internes en matière de gestion digitale
- Maintenir la qualité du service public pendant la transition
- Créer une culture numérique partagée et inclusive

## 2. Renforcement de l'Attractivité Communale

L'évolution des métiers exige une politique active de formation et de professionnalisation. La montée en compétences des agents, la reconnaissance des qualifications et la mobilité interne doivent être encouragées pour sécuriser les parcours et renforcer l'efficacité collective.

Le besoin d'alignement des compétences et des parcours professionnels aux évolutions de l'environnement des collectivités et des agents : des évolutions marquées par la transition écologique et numérique mais aussi et surtout par la conjugaison de l'allongement de la durée de vie au travail et du vieillissement des effectifs aggravée par la réforme des retraites.

Notre Vision : Investir dans l'Humain

### Développement des compétences

 **Plans de formation adaptés**

Mise en place de programmes de formation sur mesure, alignés avec les évolutions des métiers de la collectivité et les besoins spécifiques de chaque service.

 **Accompagnement professionnel**

Soutien personnalisé aux agents pour leur permettre d'évoluer dans leur carrière, de développer de nouvelles aptitudes et de s'adapter aux nouveaux défis.

 **Formations clés**

Des modules essentiels comme les formations numériques, la gestion de projet, et les techniques d'accueil du public pour une meilleure efficacité au quotidien.

Notre Vision : Investir dans l'Humain

### AMELIORATION CONTINUE ET ACCULTURATION

 **Management**

Préparer les agents aux grandes mutations : TES, inclusion et égalité, laïcité, déontologie, IA la posture managériale, le management d'équipe, les compétences transverses du manageur.

 **Accompagnement professionnel**

Approche compétences métiers et transverses : socle commun de connaissance sur l'accueil/ Petite-enfance /Les métiers de la restauration/ formation de formateurs/ archivage/ Informatique et numérique.

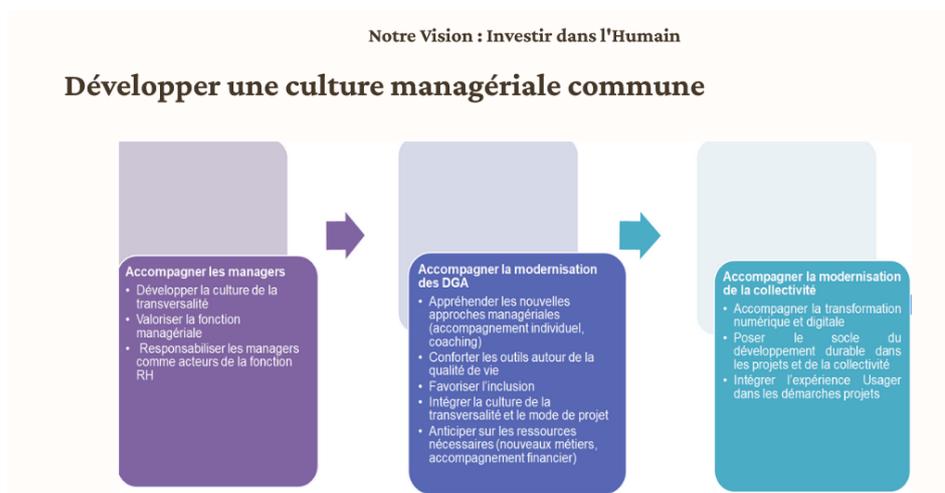
 **Solidarité dans les parcours professionnels**

Développer la formation continue pour tous les agents, en particulier les moins qualifiés.

Promouvoir la mobilité interne pour accompagner l'évolution des métiers.

Intégrer plus de jeunes via l'apprentissage et les contrats aidés.

Un **management partagé et cohérent** est indispensable pour porter les projets de la collectivité. La promotion de pratiques managériales modernisées, fondées sur la confiance, la formation, la responsabilisation et l'accompagnement des équipes, constitue un levier fort de cohésion interne.



### 3. Adapter la fonction RH aux mutations sociétales

La politique RH doit répondre aux défis de la société : **inclusion, égalité, diversité, laïcité, déontologie, transition écologique**. Cela implique une vigilance accrue et des actions concrètes pour garantir un environnement de travail équitable, respectueux et durable.



#### ✓ Inclusion

La Politique handicap est fortement ancrée dans la stratégie RH de la collectivité (GPEEC, développement de compétences, recrutement, santé et qualité de vie au travail...)

L'inclusion est la porte d'entrée d'une politique RH durable et responsable.

La ville a reconduit sa convention avec le FIPHFP et conduit une politique RH inclusive laquelle permet de diversifier les parcours professionnels en interne. Son pilotage se construit sur les axes suivants :



Par ailleurs, la commune poursuivra sa démarche de recrutement d'agents porteurs de handicapés tant par la voie des PEC que des apprentis ainsi que sa campagne de titularisation en faveur des agents porteurs d'une RQTH au sein des services. Une sensibilisation de cette politique auprès des chefs de service sera mise en œuvre.

### ✓ **Egalité professionnelle**

L'égalité professionnelle constitue un levier d'équité, de motivation et d'attractivité. Elle doit être portée par l'ensemble de la collectivité comme une valeur fondamentale, traduite en actions concrètes de gestion des carrières, de rémunération, d'organisation du travail et de prévention des discriminations.

La collectivité déploie depuis un an son nouveau plan égalité et sensibilise, forme, informe sur les enjeux d'une politique RH égalitaire qui est mise en œuvre au travers de deux approches complémentaires :

- Approche spécifique, puisque les inégalités de fait qui subsistent nécessitent des actions en faveur des femmes ;
- Approche intégrée, prenant en compte les besoins respectifs des hommes et des femmes dans la conception et la mise en œuvre de notre stratégie RH d'abord et de nos politiques publiques in fine.

Au-delà de l'enjeu éthique et du respect des obligations légales et réglementaires, promouvoir l'égalité professionnelle améliore globalement le bien-être au travail des agents et agentes, joue un rôle d'exemplarité sur l'ensemble de la collectivité, met en cohérence l'action interne avec la vocation d'intérêt général des politiques publiques, donne une image positive de la collectivité et participe à la modernisation de la gestion des ressources humaines.

Pour autant, le baromètre des inégalités au sein de la collectivité demeure en deçà de la moyenne d'où la nécessité de maintenir nos efforts pour une approche plus égalitaire notamment en termes de mobilité, de promotion, d'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle.

## **C. LA POLITIQUE PUBLIQUE RELATIVE A L'EMPLOI ET A L'ESS**

Dans un contexte marqué par la transformation des politiques nationales de l'emploi avec la réforme de France Travail et la mise en œuvre progressive de la loi pour le plein emploi, la Ville de Saint-Pierre s'inscrit résolument dans une dynamique proactive de développement local et d'innovation sociale.

### **1. Contexte et enjeux territoriaux : une réalité contrastée**

En 2025, le territoire réunionnais poursuit sa mutation socio-économique. Malgré une baisse conjoncturelle du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (-1,4 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2025), la hausse annuelle (+1,7 %) traduit un chômage structurel persistant. À Saint-Pierre, le taux de chômage a reculé à 18,5 % fin 2024 (contre 20,6 % en 2023), mais demeure élevé, en particulier pour les jeunes, les femmes et les publics éloignés de l'emploi.

Face à ces défis, la Ville, pôle économique majeur du sud de l'île, entend réaffirmer et renforcer son engagement en faveur de l'emploi et de l'ESS, en mobilisant tous les leviers d'action disponibles.

## **2. Ambition stratégique pour 2026 : Emploi, Economie Sociale et Solidaire et développement durable**

Dans le cadre de ses orientations budgétaires 2026, la Ville de Saint-Pierre réaffirme sa volonté de structurer une politique territoriale de l'emploi et de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) à la fois inclusive, innovante et durable. Elle s'engage dans une approche renforcée, intégrée à l'Agenda 2030, en mobilisant plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) comme cadre d'action et de cohérence.

L'année 2026 sera marquée par une montée en puissance de l'ingénierie territoriale de l'insertion socio professionnelle, avec :

- La diversification des clauses sociales dans les marchés publics de la Ville pour multiplier les opportunités d'emploi et mieux adapter les réponses aux profils des publics et aux spécificités des secteurs économiques afin de renforcer l'impact social des marchés publics et de toucher un plus large éventail de bénéficiaires ;
- La formation des agents municipaux concernés à leur rôle de facilitateurs des clauses d'insertion, afin d'assurer un meilleur suivi, une évaluation qualitative, et une intermédiation efficace avec les entreprises attributaires.
- Le renforcement du service Emploi/ESS par l'intégration de deux Conseillers en Insertion Professionnelle (CIP).

Cette démarche s'inscrit dans une logique de coopération locale et de gouvernance partagée, fondée sur :

- Un partenariat renforcé avec les acteurs de l'emploi, de la formation, de l'insertion, et de l'ESS ;
- Une collaboration active avec les entreprises du territoire, les réseaux associatifs, les bailleurs sociaux et les institutions ;
- L'animation d'un cadre de coopération territoriale fondé sur l'intelligence collective, l'échange de pratiques et la co-construction de solutions adaptées.

Pour accompagner cette ambition, des moyens renforcés seront mobilisés afin de garantir une continuité d'action et une montée en charge opérationnelle cohérente avec les besoins identifiés sur le territoire.

Le service Emploi et ESS poursuivra et développera ses actions de facilitation de l'emploi local :

- Organisation de job dating de proximité dans les quartiers,
- Mise en œuvre du Forum de l'emploi de la Ville, en partenariat avec les acteurs institutionnels et économiques, pour créer des opportunités concrètes de rencontres entre demandeurs d'emploi et recruteurs.

Ces actions concourent à positionner Saint-Pierre comme un territoire engagé et innovant en matière d'insertion socio-économique, en cohérence avec les enjeux du développement durable et de l'équité territoriale.

## **3. Projection et perspectives budgétaires 2026**

L'année 2026 verra la consolidation des dispositifs existants et le déploiement de nouvelles actions structurantes. La Ville de Saint-Pierre souhaite, à travers ses orientations budgétaires, renforcer sa capacité d'intervention en faveur de l'emploi, de l'inclusion sociale et du développement solidaire. Ce positionnement stratégique vise à accompagner les mutations économiques du territoire tout en garantissant une réponse locale adaptée, équitabile et durable.

# **III. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES PAR THEMATIQUES POUR L'ANNEE 2026**

Il s'agit ici de présenter les grandes orientations stratégiques par thématiques envisagées par la Ville tant en matière d'investissements qu'en fonctionnement, et de les inscrire dans le projet de budget primitif pour l'année 2026, lequel sera voté lors du prochain conseil municipal.

## **A. UNE VILLE TOURNEE VERS SES HABITANTS : SOLIDARITE, PROXIMITE ET SERVICES DECONCENTRES**

### **1. Proximité et accompagnement des services à la population : vers une ville numérique pour tous**

En 2026 la DSIDNT (Direction des Systèmes d'Information et du Développement Numérique Territorial) portera ses efforts sur l'accompagnement des services à la population en fonction de leurs besoins. L'accent sera ainsi mis sur l'image numérique au niveau des espaces publics (futur Centre Administratif, Mairies annexes, Cases, Maisons de quartier, médiathèques etc...).

Des accès aux services dématérialisés tels que les inscriptions scolaires, le paiement de la cantine, le dépôt de permis de construire, pourront se faire directement auprès des mairies annexes, symboles de la République au quotidien. Il s'agira d'améliorer le service public rendu au plus près des habitants dans les quartiers, afin de leur permettre d'effectuer la majorité de leurs démarches administratives au plus près de leur lieu de vie.

La DSIDNT accompagnera également les acteurs de la lutte contre l'illectronisme, en créant des espaces de libre-service installant un partenariat fort avec les cyber-bases implantées à proximité des mairies annexes.

En 2026 les efforts de la DSIDNT s'appuieront sur l'idée que:

Chaque citoyen doit pouvoir bénéficier des avancées technologiques, sans distinction d'âge, de statut social ou de compétences numériques. Pour cela, des initiatives d'accompagnement et de formation sont nécessaires, afin que personne ne soit laissé pour compte dans cette transition. La collectivité doit veiller à ce que tous les usagers puissent accéder aux services numériques et les utiliser efficacement.

#### **a. Extension du Wifi public**

- La collectivité poursuivra l'extension du Wifi Public, qui s'adossera à la majeure partie de ses bâtiments implantés dans l'ensemble des quartiers.

#### **b. Démocratisation de l'information numérique**

Résolument orientée vers le soutien et l'écoute des citoyens, la DSIDNT s'attachera à :

- Faire des mairies annexes des pôles d'attractivité par l'accompagnement technique de tous les services rendus à la population tant sur le plan des démarches administratives, que sur le volet social et économique. La création de « Tiers lieux », permanences des institutions ou des partenaires sociaux, selon les espaces disponibles sera favorisée.
- Proposer des espaces numériques en libre-service avec la mise à disposition de PC sur plusieurs sites distants tels que les mairies annexes ou encore les services excentrés accueillant la population.
- Favoriser la circulation d'information et permettre à tous d'avoir accès à la communication événementielle et à toutes informations publiques, en installant des écrans d'affichage dynamique sur les lieux accueillant du public.
- Accompagner techniquement les acteurs de la démocratie participative en fonction de leurs besoins : formulaires en ligne, enquêtes publiques,
- Innover avec la mise en place d'un dispositif d'accueil téléphonique permettant la diffusion de messages ciblés mettant notamment en exergue des événements propres aux quartiers selon leurs planifications.

- Permettre à l'ensemble des citoyens d'assister aux séances du conseil municipal en diffusant en simultané les débats sur des écrans d'affichage dynamique prochainement installés au niveau des mairies annexes.

En matière de services à la population, la Ville s'engage fortement « pour » et « avec » les citoyens. Outre la recherche constante d'une amélioration de service reposant principalement sur une progression de la qualité de l'accueil, la Municipalité s'organise pour assurer un accompagnement plus personnalisé dans le traitement des demandes, tout en proposant des services modernisés.

## **2. La délivrance de titres d'identité : plus de proximité et de modernité**

Afin de faciliter l'accès au service public et dans l'optique de réduire significativement les délais de traitement, la Ville procédera au déploiement d'une plate-forme de prise de rendez-vous en ligne pour l'instruction des demandes de titres sécurisés.

Par ailleurs et dans sa dynamique de proximité et de main tendue vers les habitants, deux dispositifs de recueil de données biométriques seront déployés au sein des mairies annexes de Grands Bois et de la Ligne des Bambous.

La formation des agents sera assurée ainsi que le raccordement des sites à la plate-forme de prise de rendez-vous en ligne.

Dès le début de l'année 2026, ces deux sites devraient permettre aux administrés d'effectuer leurs démarches liées à une demande ou au renouvellement de leurs titres sécurisés, au plus près de leur bassin de vie.

Dans une société en pleine mutation technologique, orientée vers toujours plus de dématérialisation, la Ville est désormais référencée auprès des citoyens pour la certification de leur identité numérique. Une identité numérique permet à la fois de sécuriser et de simplifier la connexion aux différentes démarches, notamment administratives.

En 2026, la Ville offrira ainsi aux administrés la possibilité de justifier de leur identité en ligne ou avec leur téléphone portable, avec un niveau de garantie qui répond aux exigences de sécurité les plus fortes.

## **3. Consolider le service de l'Etat Civil et la livraison du futur cimetière de la Ligne Paradis**

### **a. Un objectif d'efficience en matière d'état-civil**

Dans l'objectif d'une meilleure répartition territoriale du service rendu à la population, la Ville s'engage résolument vers le déploiement de l'état-civil sur les quartiers allant de Grands-Bois à Pierrefonds. A terme, c'est l'ensemble des mairies annexes qui accueillera d'ici à 2026 les administrés souhaitant formuler une demande, au plus près de leur domicile.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette mesure de déconcentration, l'ensemble des agents de l'état-civil mais aussi des mairies annexes bénéficieront sur 2026, de formations de mise à jour réglementaire et d'utilisation des nouveaux outils numériques.

Parallèlement à cela et faisant suite à une démarche d'amélioration de la qualité de service engagée sur les années 2024-2025, un travail de restructuration impliquant tous les agents en charge de l'état-civil s'engagera, afin de gagner en efficience.

## **b. Un service funéraire répondant aux besoins de la population par l'offre d'espaces supplémentaires**

Dans le domaine des affaires funéraires, les travaux de création d'un cimetière à la Ligne Paradis se poursuivront sur 2026. Ce projet structurant, fortement attendu par la population, permettra d'offrir un nouveau lieu pour l'inhumation des défunts, ainsi qu'un nouvel espace où les familles pourront se recueillir et honorer la mémoire de leur proche.

## **c. Un Service d'Accompagnement des Familles Endeillées (SAFE) pleinement opérationnel**

Lors de la perte d'un proche, il est parfois compliqué pour certaines familles d'effectuer les formalités administratives liées au décès. Afin d'aider les familles endeillées dans leurs démarches, la Ville de Saint-Pierre a mis en place, depuis 2019, un service dédié : le Service d'Accompagnement des Familles Endeillées (SAFE).

Selon les besoins, le SAFE accompagne les familles dans l'ensemble du processus administratif (déclaration de décès en lien avec l'État Civil, mise en relation avec les Pompes Funèbres, Hôpital, Centre funéraire,...).

Une équipe dédiée, mobilisable 7j/7, est présente pour les accueillir et les guider lors de cette étape douloureuse. Ce service a ainsi accueilli près de 2000 familles sur l'année 2025 et a permis de faciliter le rapatriement de plus de 70 personnes décédées.

Sur 2026, les usagers continueront de profiter, de ce service de proximité personnalisé et pleinement opérationnel.

## **4. Politique citoyenne : proximité, engagement et solidarité**

Les travaux du centre administratif se termineront en 2026. Pour rappel, ce projet a pour objectif d'offrir une meilleure lisibilité des services de la Ville, d'optimiser leur fonctionnement et de rationaliser leur implantation. Il est conçu aussi bien pour les administrés, le grand public que le personnel administratif. Les futurs bâtiments et les berges de la rivière d'abord formeront l'aboutissement de la Zac du mail.

Au-delà des infrastructures, l'administration œuvre pour une citoyenneté active et un soutien aux plus vulnérables.

Le projet d'aménagement de l'ancienne poste à Terre-Sainte est également une illustration forte de « la main tendue ». Il accueillera non seulement le Programme de Réussite Éducative (PRE), dispositif crucial de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire, mais aussi un espace dédié aux personnes en situation de grande précarité, aux sans-domiciles fixes. Cette initiative concrétise l'engagement de la Ville auprès des publics les plus fragiles.

La création à Grands-Bois de salles de quartier renforce la vie locale et offre des espaces de rassemblement et de services de proximité pour les habitants.

Dans le domaine des affaires culturelles, les programmes d'entretien, de réhabilitation concerneront :



### En travaux :

- ❖ Réhabilitation de l'église Notre de Dame de Lourdes à la Ligne Paradis,
- ❖ Réhabilitation de l'église Saint-Pierre Saint-Paul au Centre-Ville.

Dans le domaine des affaires funéraires, en 2026, la tranche ferme de l'aménagement d'un cimetière à la Ligne Paradis sera réceptionnée avec la mise en service du parking, des espaces bars d'accueil et de

recueillement et de 800 tombes. Les travaux des deux dernières tranches débiteront par la création de plus de 4 000 tombes supplémentaires.

Ce projet structurant permettra d'offrir un nouveau lieu pour l'inhumation des défunts et un nouvel espace où les familles pourront se recueillir et honorer la mémoire de leur proche. Attendu depuis 40 ans, ce projet enfin réalisé marque l'ambition de la ville d'honorer dignement ses défunts.

## 5. Politique de proximité – mairies annexes

Les mairies annexes, acteurs de proximité de premier niveau, jouent un rôle essentiel dans la relation entre la commune et les administrés. Présentes sur plusieurs quartiers du territoire, elles représentent le cœur administratif et politique de la commune et concourent à améliorer le bien-être des citoyens.

C'est en partant de cette vocation d'hyper proximité avec les habitants, qu'il s'agira pour l'année 2026, de repositionner ces structures d'accueil au centre de l'administration municipale. En ce sens, les administrés auront la possibilité d'avoir accès aux services municipaux relatives à la vie locale des habitants, comme il a déjà été dit:

- Proximité et dialogue citoyen : les habitants pourront faire remonter leurs besoins, leurs attentes et leurs doléances, ainsi que d'avoir accès aux délibérations des conseils de quartiers, des conseils municipaux relatives à la vie de la commune. Cette relation de proximité favorise la cohésion sociale et renforce le lien de confiance entre les administrés et les élus. Ces mairies annexes seront des lieux ressources et d'informations sur les projets portés par la collectivité sous la forme d'une borne visuelle interactive, de même que les habitants pourront rencontrer les élus de quartiers et thématiques en fonction de l'objet de leurs demandes.
- Accompagnement social : dans l'objectif d'accompagner les publics les plus vulnérables qui rencontrent des difficultés, les administrés pourront faire les demandes de bons et de colis alimentaires, en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale.
- Gestion administrative et urbanisme : les administrés auront la possibilité de réaliser les différents actes relatifs à l'état civil (actes de naissance, de mariage et de décès, demande de passeport/pièce d'identité), s'inscrire sur les listes électorales. En matière d'urbanisme, ils pourront effectuer les demandes de permis de construire.
- Gestion des affaires relatives à la vie scolaire, à la vie culturelle et sportive, aux loisirs : les administrés pourront effectuer les démarches liées à la scolarité (inscription administrative dans les écoles, à la cantine, sur les activités de la pause méridienne, péri et extrascolaire), l'inscription au niveau des équipements culturels et sportifs (médiathèque, école municipale de musique, école municipale du sport...), l'inscription dans les centres de loisirs et les mercredis jeunesse.
- Amélioration du cadre de vie dans les quartiers : en lien avec le service environnement de la commune et des associations œuvrant dans le domaine de l'environnement, les administrés pourront solliciter l'intervention d'une équipe dédiée sur des problématiques relevées dans les quartiers.
- Inclusion numérique : les mairies annexes seront dotées de cyber bases afin de proposer un accompagnement aux démarches numériques dématérialisés (déclaration des impôts, compte améli...) aux habitants des quartiers.
- Permanences institutionnelles et associatives : en partenariat avec les institutions publiques (CAF, France Travail, Impôts, CGSS...) et les associations d'accompagnement des usagers (ESF Réunion sur la gestion de budget,...), des permanences mensuelles vont être mises en place au sein des mairies annexes afin de faciliter la rencontre avec les habitants. En lien avec ces partenaires, il sera également de faire venir les caravanes d'accès aux droits (de la CAF, du Département...) au plus proches des quartiers.

- Ingénierie pour l'accompagnement des porteurs de projets associatifs : afin de soutenir les initiatives locales et l'éducation populaire, un chef de projet (quartiers prioritaires politique de la ville et quartiers non prioritaires) sera positionné pour accompagner les associations de quartiers dans leur structuration, l'émergence et le montage de projets, la recherche de financement, en lien avec des experts thématiques en fonction des sujets. Un pôle de ressources à la vie associative sera également développé afin de permettre aux associations d'avoir les informations de premiers niveaux nécessaires au fonctionnement d'une association.
- Tiers lieux : les mairies annexes seront également des tiers lieux ouverts à la population, aux artistes et acteurs culturels qui pourront organiser des expositions (peinture, photos, objets...), des conférences thématiques, des espaces d'expression scénique, des journées citoyennes, des évènements à thème, l'organisation de concours, l'installation du bibliobus.

Dans la mise en place de cette stratégie au niveau des mairies annexes de quartiers, un plan d'accompagnement à la montée en compétences des agents sera élaboré, en lien avec la direction des ressources et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Une plateforme numérique expérimentale (pour « une mairie connectée ») sur la base de la création d'une application et de l'utilisation de l'intelligence artificielle, sera développée pour recenser les offres disponibles auprès de ces structures de proximité, de faire les démarches à distance et en fonction des demandes formulées par les administrés, d'avoir un retour dans des délais réduits (en utilisant par exemple un chatbot).

## 6. Démocratie participative

La Ville de Saint-Pierre a fait de la démocratie participative, la pierre angulaire de son action publique afin d'intégrer pleinement les habitants dans la prise de décision sur les projets qui concernent leur lieu de vie.

Eu égard aux dispositions de la loi sur la démocratie locale du 27 février 2002, dite « loi Vaillant », la commune a instauré la création des conseils de quartiers bien avant d'avoir atteint le seul légal de 80 000 habitants.

Dès lors au cinq conseils de quartiers déjà existants, la ville créera quatre conseils citoyens afin de couvrir la totalité du territoire pour permettre l'expression démocratique de la population sur les problématiques qui les concernent. La collectivité pourra faire appel en tant que de besoin à des spécialistes qui pourront intervenir sur les sujets mis à l'ordre du jour.

Par ailleurs, afin de renforcer l'action des citoyens et d'encourager les initiatives locales, un budget participatif sera mis en place pour soutenir les idées et les projets proposés par les habitants. Cette démarche se fera sur la base d'un appel à projets. De plus, des boîtes à idées seront installées au niveau des mairies annexes de quartiers ainsi que sur le site internet de la ville, afin de recueillir les idées et suggestions qui émanent du territoire.

Dans le cadre de la labellisation « Ville Amie des Aînés », il est prévu de créer un conseil des seniors. Il s'agira en 2026, d'installer ce conseil et de l'animer, en lien avec le service démocratie participative et les autres services de la collectivité.

De même, la Ville poursuivra l'animation du Conseil Municipal des Enfants en soutenant les actions qui seront proposées.

Afin de prendre en compte les idées et initiatives de la jeunesse du territoire, dans le cadre de leur parcours citoyen, des conseils locaux des jeunes seront mis en place auprès d'un public adolescent et préadolescent, d'un public inscrit dans les études supérieures étant donné que Saint-Pierre est une ville universitaire (IUT, Faculté de médecine, école d'infirmier...).

## 7. Politique d'accompagnement des seniors

La politique d'accompagnement des seniors est une priorité forte de la ville de Saint-Pierre. Celle-ci s'est caractérisée par la mise en place d'un service dédié à l'accompagnement des aînés tant sur le plan socioculturel que dans les démarches administratives.

Sur l'aspect socioculturel, l'accent sera mis en 2026 sur le soutien aux clubs de la troisième jeunesse de la commune dans leurs projets, avec l'organisation d'événementiels (des journées de la troisième jeunesse, des journées d'accès aux droits...), de temps d'échanges et de rencontres, d'animations en proximité, en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale, les bailleurs sociaux et les services de la collectivité (Contrat de Ville, culture, sport...).

Concernant l'accompagnement des seniors aux démarches administratives, il s'agira en 2026, de conforter le rôle du conseiller numérique et diversifier les interventions, notamment au niveau des mairies annexes de quartiers.

Par ailleurs, la Ville s'est engagée dans une démarche de labellisation « Ville Amie des Aînés », portée par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), une association d'intérêt général affiliée au réseau mondial des villes et communautés amies des aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette démarche vise à mieux préparer les enjeux liés à la transition démographique et au mieux-vivre des seniors. En ce sens elle permet un vieillissement actif, la sécurité et la santé des aînés.

Trois axes principaux d'intervention ont été retenus sur cette labellisation : le développement des habitats alternatifs, la gestion sociale de proximité et l'adaptation du logement. Plusieurs mesures vont être déployées par la collectivité : la création d'un conseil des seniors, la participation aux frais de transport (convention Semitel-CIVIS) et l'accompagnement à la rénovation des logements.

## **8. Politique d'animation des CASE**

L'animation de la vie sociale constitue un levier essentiel de la cohésion sociale sur le territoire. Et c'est pourquoi, la ville a développé Centre d'Activités Socio-Educatives (CASE), qui sont des lieux d'expression individuelle/collective pour le tissu associatif et les habitants des quartiers.

En 2026, il s'agira de poursuivre la stratégie de redynamisation de ces espaces dédiés à l'éducation populaire, en permettant aux associations de proposer des activités répondant aux besoins et aux sollicitations des habitants. De même, ces structures de proximité seront également des lieux ouverts aux habitants, pour favoriser l'émergence des idées et des projets de développement social pour les quartiers (création des espaces de jeux, de pratiques artistiques et culturels, de diffusion audiovisuelle). Par ailleurs, des points d'accès à la lecture seront créés au sein de ces structures.

En parallèle, un plan spécifique d'accompagnement des agents de ces structures dans le champ de l'animation sociale va être mis en place (BAFA, BAFD...).

Des animations vont également être proposées aux habitants sur la base d'organisation d'événementiels à destination des différents types de publics (jeunes, adultes, seniors, tout public). De plus, des actions spécifiques aux publics porteurs de handicaps seront mises en place en lien avec les associations du territoire.

## **9. L'accès aux droits**

En partenariat avec le Conseil Département de l'Accès aux Droits, la Ville de Saint-Pierre facilite l'accès aux droits pour les habitants du territoire en participant au fonctionnement de deux points justice sur les quartiers du Centre-Ville et de Bois d'Oliviers.

En 2026, il s'agira de poursuivre l'organisation des permanences gratuites avec l'intervention des professionnels du droit, associations spécialisées (accompagnement au budget, consommateur...), des médiateurs conciliateurs de justice, du délégué du Défenseur des droits, etc.

Il sera également question pour 2026, d'élargir le partenariat en diversifiant les intervenants en fonction des besoins qui auront été remontés par la population.

En outre, afin de permettre aux habitants de bénéficier de consultations gratuites de proximité avec les professionnels du droit (avocat, notaire...), les institutions, il est prévu d'organiser des matinées d'accès aux droits au niveau des mairies annexes de quartiers. De même, une matinée spécifique d'accès aux droits sera organisée pour les publics porteurs d'handicaps.

## **B. UNE ECOLE ET UNE JEUNESSE AMBITIEUSES, INCLUSIVES ET EPANOUIES**

En matière de politique enfance-jeunesse, la Ville s'inscrit résolument dans une démarche solidaire et bienveillante. La notion d'« aller vers » prend tout son sens dans la volonté municipale d'ouvrir davantage les services aux publics et de mieux les accueillir. Si la qualité de service reste une priorité, elle s'exprime désormais à travers des actions concrètes, pensées pour renforcer la proximité et toujours guidées par la recherche du bien-être et du respect des enfants.

La Ville de Saint-Pierre affirme ainsi son engagement auprès de la jeunesse en déployant une politique de terrain, fondée sur l'écoute active et la présence dans les lieux de vie et sur tous les temps de l'enfant. Cet engagement se traduit par des interventions régulières dans les écoles, les quartiers et auprès des enfants et adolescents, afin de répondre au plus près à leurs besoins.

Pour mettre en œuvre cette ambition politique, la Direction de la Vie Éducative fait de la Réussite Éducative une priorité. Orientée essentiellement vers les enfants de 2 à 11 ans, mais aussi vers les jeunes, cette politique associe l'ensemble des acteurs éducatifs : familles, enseignants, personnel communal, animateurs, associations, partenaires institutionnels, avec pour objectif de favoriser l'égalité des chances et la réussite de tous.

L'inclusion scolaire constitue ainsi un axe fort de cette politique. La Ville y attache une attention particulière afin de garantir à chaque enfant un parcours éducatif adapté, quel que soit son profil ou ses besoins spécifiques.

De même et au titre de cette ambition, rendre la culture accessible aux plus jeunes demeure une priorité. Depuis dix ans, la mise en œuvre du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) a permis de développer de nombreux projets culturels, artistiques et éducatifs en direction des écoles, contribuant à enrichir les parcours des élèves et à ouvrir leur regard sur le monde.

Par ailleurs, soucieuse d'œuvrer au plus près des jeunes issus de quartiers prioritaires, la Ville s'est vue renouveler le label d'excellence « Cité Educative » pour le quartier de Bois d'Olives et poursuivra donc le travail d'accompagnement engagé auprès des enfants et jeunes, de leur naissance à leur insertion professionnelle. En intensifiant leurs prises en charge éducative, la Cité Educative complète et renforce pleinement les actions menées par la Direction de la Vie Educative, sur les écoles de son réseau : Georges Fourcade, Aimé Césaire, Edmond Albius, Flora Tristan et Benjamin Moloïse, en lien étroit avec le lycée du quartier et le collège Henri Matisse, chef de file.

Dans cette nouvelle dynamique où l'humain est placé au cœur de nos actions, les outils numériques occupent une place croissante dans la modernisation de notre politique éducative. Le Portail Famille, mis en place en 2024, a facilité la gestion des inscriptions scolaires et renforcé la relation avec les familles. En parallèle, l'ENT One (Environnement Numérique de Travail) est appelé à devenir un véritable lien entre l'école et la maison, favorisant l'échange et le suivi des élèves. De plus, la Ville entend poursuivre la modernisation des équipements numériques des écoles, selon les dotations et aides financières qu'elle pourra mobiliser en 2026.

Enfin, en 2026, la Direction de la Vie Éducative poursuivra son engagement autour des trois axes prioritaires : Le vivre ensemble et la citoyenneté, la santé et la nutrition, le bien-être et le climat scolaire, avec une attention portée au développement durable. En effet, celui-ci est désormais envisagé comme un levier central pour construire une éducation plus équitable et inclusive au service de tous les enfants Saint-Pierrois.

Dans cette perspective, et afin d'assurer une meilleure cohérence entre les actions menées sur le territoire, la Ville initiera une étude prospective des infrastructures scolaires. Cette démarche permettra d'évaluer l'ensemble des établissements et d'accompagner leur évolution de manière harmonieuse et adaptée aux enjeux actuels.

## **1. Le vivre-ensemble et la citoyenneté**

Pour 2026, la Ville affirme sa volonté de renforcer son lien direct avec les écoles, les équipes éducatives, les familles et les jeunes, à travers huit orientations principales :

### Orientation 1 : Contribuer à la socialisation et à l'épanouissement du jeune enfant en associant les parents

Le développement de l'accueil et de la scolarisation des enfants de moins de trois ans en école maternelle constitue une priorité donnée à la réussite des élèves. Parallèlement, certains parents apparaissent en grand décalage par rapport à la scolarité de leur enfant. Afin de créer du lien entre l'école et les parents, la Ville soutient activement la mise en place du dispositif « classe passerelle », qui vise à la fois, à faciliter la séparation progressive de l'enfant de son milieu familial, permettre aux parents de tisser des liens avec l'école mais aussi les soutenir dans leur fonction parentale.

Avec 3 classes passerelles sur son territoire qui sont considérées comme véritable vecteur d'actions pour une co-parentalité, la Ville accompagnera avec bienveillance les potentielles extensions sur d'autres écoles maternelles.

### Orientation 2 : Une école inclusive contribuant à la réussite de tous

Apprendre à vivre ensemble, c'est aussi promouvoir l'inclusion scolaire de tous les enfants sans aucune distinction. La Ville souhaite, à ce titre, intensifier ses interventions tout en continuant à faire sienne les principes de tolérance, de compréhension mutuelle, de respect des différences et de lutte contre toute forme de discrimination, au travers d'actions ciblées telles que :

- Le maintien et le renforcement de l'accueil des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers, en poursuivant l'équipement des écoles en mobilier et matériels adaptés.
- La sensibilisation des enfants aux différentes formes de handicap en milieu scolaire. Lors de projets de réaménagement de nos écoles et en partenariat avec le CAUE, la Ville a ainsi entrepris de repenser la qualité du cadre de vie de ses écoles avec la participation active des élèves. En 2024-2025, ce projet a concerné 4 écoles : Martin-Luther-King, Raymond Mondon, Jean-Paul Sartre et Louis Aragon. Cette action, qui vise à sensibiliser nos plus jeunes sur la nécessité de penser et de réaliser des aménagements et des bâtiments accessibles à tous, se poursuivra en 2026.
- La proposition d'activités culturelles et artistiques spécifiques, pour que chaque enfant, quel que soit son profil, ait accès à un épanouissement personnel.

### Orientation 3 : Accompagner les enfants à chaque moment de leur journée.

Il s'agira de pérenniser, voire d'intensifier les actions éducatives sur les différents temps périscolaires et extrascolaires inscrits dans notre Projet Educatif de Territoire, afin de garantir une véritable continuité éducative.

La Ville accompagnera également les élèves en difficulté d'apprentissage par le biais d'un soutien scolaire renforcé.

### Orientation 4 : Éduquer à la citoyenneté et à la démocratie participative

Le lien avec les jeunes citoyens a également été resserré à travers la mise en œuvre du Conseil Municipal des Enfants (CME). Initialement créé en 2021, dans le but de valoriser la citoyenneté et de considérer chaque enfant comme acteur de son territoire, le CME renouvelé en septembre 2025,

mandant de 2 ans. Dès 2026, la Ville accompagnera ces jeunes conseillers municipaux dans la réalisation de projets concrets en lien avec leurs préoccupations.

De plus, la Direction de la Vie Educative accentuera ses efforts auprès des élèves afin de :

- Encourager leur participation à la Journée de la Laïcité, en lien avec les associations locales.
- Déployer des ateliers de philosophie et de pratique de l'attention dans les écoles, pour éveiller chez les plus jeunes une réflexion citoyenne et solidaire.

#### Orientation 5 : Soutenir le partage de connaissances et de savoir-faire par le lien intergénérationnel

Avec l'engagement de la Municipalité dans le Réseau Francophone « Ville Amie des Aînés », 2026 verra l'installation d'un Conseil Municipal des Aînés. En lien avec le Conseil Municipal des Enfants, ces instances de démocratie participative auront vocation à se rencontrer dans le cadre de projets communs où les notions de savoir vivre ensemble et les valeurs de solidarité, de tolérance et de respect de l'autre prendront toute leur dimension.

#### Orientation 6 : Vulgariser les droits de l'enfant auprès du plus grand nombre

1<sup>ère</sup> ville d'Outre-mer labélisée « Ville Amie des enfants », la Ville de saint-Pierre participe activement au respect des *droits de l'enfant sur son territoire*. Dans ce cadre, la Direction de la Vie Educative pérennisera la participation des enfants au Prix littéraire jeunesse de l'UNICEF, en impliquant les écoles, les centres de loisirs et les dispositifs de mercredis jeunesse.

#### Orientation 7 : Sensibiliser au développement durable et former des éco-citoyens

Soucieuse de préserver sa biodiversité marine et terrestre en sensibilisant ses citoyens dès le plus jeune âge, la Ville compte reconduire les actions d'accompagnement à la création et à l'entretien d'Aires Éducatives (terrestres et marines), en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité.

La Direction de la Vie Educative maintiendra également son soutien aux écoles engagées dans le World Clean Up Day et la Semaine du Développement Durable.

#### Orientation 8 : Conforter une offre de qualité autour des arts et de la culture

L'accompagnement des jeunes publics et les actions de proximité en leur faveur ont permis à des projets ambitieux de voir le jour, à l'image du spectacle « *Le tour du monde en 80 minutes* », fruit du travail de toute l'école Michel Debré, présenté au Kerveguen, pour le plus grand plaisir des familles. Financée dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA), cette initiative illustre la volonté municipale de soutenir les projets éducatifs et culturels au plus près des élèves afin de faire rayonner l'art et la culture dans toutes les écoles.

L'ouverture sur l'art et la culture passe aussi par l'engagement d'une politique de renouvellement des fonds et du mobilier dans les bibliothèques centres documentaires (BCD) de nos écoles, afin de rendre la lecture plus attractive et accessible.

## **2. La santé et la nutrition : vecteurs de vitalité et de meilleur apprentissage**

Dans un contexte où les enjeux de santé publique, de durabilité environnementale et de justice sociale prennent une importance croissante, la restauration scolaire tient un rôle essentiel dans l'éducation alimentaire des jeunes générations. En effet, les études montrent qu'une alimentation diversifiée et équilibrée conduit à un meilleur bien-être et une plus grande vitalité.

Avec plus de 96% des élèves fréquentant quotidiennement nos restaurants scolaires, la Ville a pris une mesure forte dès la rentrée scolaire 2024-2025, en proposant la cantine à 1€ pour tous, ce qui représente un pouvoir d'achat indéniable pour les familles.

En maintenant cette tarification très avantageuse, la municipalité entend poursuivre, en 2026, sa politique de « la main tendue » en direction notamment des familles les plus fragilisées.

Parallèlement à cela, la Ville s'engage dans une démarche globale et cohérente visant à améliorer la qualité des repas servis, à promouvoir de bonnes habitudes alimentaires dès le plus jeune âge et à renforcer le lien entre alimentation, santé et apprentissage.

À travers une série d'objectifs opérationnels, cette stratégie entend conjuguer l'exigence nutritionnelle, l'éducation au goût, le soutien aux circuits courts, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation du bio déchet.

Elle repose sur une approche participative impliquant les enfants, les familles, les professionnels de la restauration et les partenaires institutionnels et locaux.

Elle s'appuiera également sur l'accompagnement des responsables de sites de restauration scolaire par un(e) diététicien(ne) dans le cadre d'un plan d'actions pluriannuel visant à non seulement professionnaliser les équipes, mais aussi à renforcer le lien avec les familles et améliorer l'accueil des enfants.

Ce plan d'actions s'articule autour de cinq orientations qui visent à transformer la restauration scolaire en un véritable levier d'éducation, de transition écologique et de cohésion sociale.

#### Orientation 1 : Promouvoir une alimentation saine et durable en valorisant les bénéfices de la diversité et de l'équilibre dans l'alimentation

En proposant des ateliers culinaires sur la cuisine centrale de Grands Bois, encadrés par les cuisiniers de la collectivité et des partenaires extérieurs, il s'agira de sensibiliser nos jeunes élèves aux différentes facettes de notre alimentation en restauration scolaire ainsi que de leur donner l'envie de découvrir notre patrimoine alimentaire et culinaire, avec les bonnes clés de compréhension.

De plus, le personnel de restauration viendra compléter ces ateliers en animant la pause déjeuner afin d'inciter l'enfant à goûter et à s'interroger sur sa relation avec l'alimentation autour du menu proposé. Une formation sera proposée en ce sens.

Pérenniser la « commission menus » sur la base d'une participation active des parents et des enfants, c'est aussi l'assurance pour la Ville que tous soient acteurs de l'évolution des repas servis en cantine, ou encore, que les suggestions de plats créatifs et/ou de plats locaux adaptés à l'alimentation d'aujourd'hui soient prises en considération.

#### Orientation 2 : Introduire des produits locaux, bio ou de circuit court en restauration scolaire (Loi EGALIM)

La Ville envisage d'enclencher dès 2026 un partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'Association des producteurs et fermiers du Grand Sud, en vue d'introduire plus de produits locaux dans nos menus.

Depuis la rentrée d'Août 2025, la cuisine centrale Montée Villeneuve de Grands-Bois produit quelques 10 000 repas par jour. Dans ce cadre, l'introduction de denrées issues de la production BIO ou RUP est désormais active grâce aux nouveaux marchés de denrées alimentaires contractualisés depuis 2024.

#### Orientation 3 : Sensibiliser les jeunes et la communauté éducative au gaspillage alimentaire (Loi AGEC)

Le déploiement d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sur l'ensemble des écoles de la ville reste d'actualité. Un accompagnement sera assuré par un(e) diététicien(ne), chargé(e) d'animer des actions de sensibilisation auprès des enfants et du personnel. Dans cette démarche, la dotation en ustensiles de service normés et étalonnés viendra renforcer les pratiques mises en place.

#### Orientation 4 : Poursuivre l'opération « Petit déjeuner » et « goûter » sur l'ensemble des écoles

Afin de soutenir les familles les plus fragiles et dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la Ville continuera de proposer à l'ensemble des élèves de maternelle un petit déjeuner équilibré et gratuit. En effet, l'impact social et économique de la dernière crise sanitaire sur les familles les plus vulnérables rend ce dispositif plus que jamais nécessaire.

En complément des petits déjeuners servis dans les écoles maternelles et pour favoriser l'égalité des chances, un fruit continuera à être proposé chaque vendredi matin, dès 8 heures, aux élèves des écoles élémentaires. Par ailleurs, une distribution de lait sera assurée pour l'ensemble des élèves.

#### Orientation 5 : Valoriser et traiter les bio déchets (loi AGEC)

Il conviendra de réaliser un diagnostic des déchets générés par la restauration scolaire afin d'identifier des solutions adaptées pour leur traitement et leur valorisation. Cette démarche s'appuiera sur l'accompagnement de professionnels et la formation du personnel aux bonnes pratiques de gestion des déchets.

En matière de santé, la Direction de la Vie Educative compte, par ailleurs, poursuivre le plan d'actions engagé en partenariat avec le Contrat local de Santé au bénéfice des élèves du 1<sup>er</sup> degré, sur des thématiques aussi importantes que la nutrition et l'activité physique, la protection et la promotion de la santé mentale ou encore la santé environnementale.

### **3. Favoriser le bien-être et le climat scolaire**

Dans une logique de développement durable, d'adaptation aux enjeux climatiques et d'amélioration continue du service public, la Ville poursuit activement la modernisation de son patrimoine scolaire. Qu'il s'agisse d'anticiper les besoins futurs, de renforcer la sécurité, d'améliorer le confort des élèves ou encore de réaménager les espaces extérieurs, l'objectif reste le même : bâtir une école plus sûre, plus verte, plus fonctionnelle et plus accueillante. Cette ambition se traduit par des investissements structurants, des mesures d'accompagnement concrètes, des études prospectives et un engagement fort en faveur de la qualité de vie scolaire, aujourd'hui comme pour demain.

#### Orientation 1 : Une école plus sûre

La Ville compte à ce jour 14 sites scolaires équipés en vidéo surveillance. Face aux incivilités croissantes, le déploiement d'un dispositif de vidéo surveillance dans les écoles dites sensibles se poursuivra, au travers d'un programme pluriannuel.

#### Orientation 2 : Transformer les espaces scolaires pour un meilleur confort thermique

La nécessaire adaptation de nos sites scolaires, au regard des enjeux climatiques conduit la Ville à constamment améliorer le cadre de vie des élèves, en repensant les espaces extérieurs des écoles pour les rendre plus frais, plus naturels et plus adaptés aux besoins des enfants. En 2026, il s'agira de :

- Poursuivre les actions de plantations dans et aux abords des écoles
- Promouvoir les cours « Oasis Peï » qui sont façonnées en îlots de fraîcheur, proposant ainsi des espaces mieux partagés par tous et axés sur le bien-être des enfants (des espaces plus naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace).
- Poser des panneaux photovoltaïques sur les toits des écoles afin d'équiper les sites en eau chaude. Parallèlement, cette énergie est ensuite revendue à EDF.

Par ailleurs, la Direction de la Vie Educative mettra l'accent sur le confortement des missions du personnel en charge de l'entretien et de l'embellissement des écoles, en :

- Renforçant l'équipe de jardiniers mobiles, capable de répondre aux urgences de nettoyage et d'entretien des cours

- Mettant en place une équipe de tonte mobile rattachée à la Direction, pour un meilleur entretien des cours d'école et une plus grande réactivité.
- Poursuivant l'équipement des agents de cour afin de favoriser le fleurissement et l'embellissement des espaces extérieurs des établissements scolaires.

### Orientation 3 : Faciliter et sécuriser la mobilité des élèves, vers une plus grande autonomie

Dès l'année scolaire 2024-2025, la Municipalité Saint-Pierroise a souhaité soutenir les familles pour faciliter la mobilité des enfants scolarisés, en proposant à tous les élèves du 1<sup>er</sup> degré domiciliés sur son territoire un titre de transport scolaire à 1€/mois. Cette mesure de compensation financière auprès de l'organisme gestionnaire des abonnements (SEMITTEL) sera maintenue sur l'année 2026.

La Ville poursuivra, par ailleurs, sa collaboration avec l'OSTL pour la mise en place de ramassages scolaires pédestres. En favorisant l'exercice physique, la socialisation et l'apprentissage des dangers de la rue, la promotion de courts trajets à pied reste une solution efficace pour lutter contre la pollution et rendre la vie quotidienne plus agréable.

### Orientation 4 : Conforter le plan pluriannuel de remplacement du mobilier dans les écoles.

La Ville poursuivra sur 2026, son plan pluriannuel de réhabilitation du mobilier scolaire. Cette opération vise à remplacer non seulement les tables et les chaises vieillissantes, mais également l'ensemble du mobilier de rangement : meubles à casiers, étagères, armoires, etc.

Le principe de dotation retenu repose sur l'attribution de nouveaux équipements pour deux classes complètes au bénéfice, chaque année, de cinq établissements scolaires. Ce sont, au total, 11 classes qui ont été entièrement rééquipées avec du mobilier neuf, au titre de l'année scolaire 2025-2026.

En parallèle, la Ville a également pourvu en mobilier, pour la prochaine rentrée scolaire, l'ensemble des ouvertures de classes, soit 6 nouvelles salles entièrement aménagées.

### Orientation 5 : Poursuivre la réhabilitation et la rénovation du patrimoine scolaire

Avec un patrimoine scolaire constitué de 41 écoles publiques, 35 restaurants scolaires, une cuisine centrale et 2 cuisines relais, la Ville consacre chaque année une part importante de son budget aux actions de rénovation et de réhabilitation, pour garantir aux élèves, enseignants et personnels des écoles, des conditions d'accueil, d'hygiène et de sécurité optimales.

L'accessibilité des établissements scolaires représente également un enjeu crucial afin de garantir l'égalité des chances pour tous les élèves. Une école accessible favorise l'inclusion dans la vie scolaire et sociale des élèves porteurs de handicap ou à besoins particuliers, renforçant ainsi leur autonomie et leur participation à la société. Au titre de l'année 2026, nous connaissons :

### Orientation 6 : Etude prospective des infrastructures scolaires de la Ville

Une étude globale des infrastructures scolaires sera menée afin d'anticiper les besoins futurs par quartier, en tenant compte notamment de la capacité d'accueil actuelle et des évolutions démographiques.

Elle portera sur un état des lieux du bâti scolaire, évaluant son état, son adaptation aux nouveaux usages, ainsi que sa performance énergétique face aux enjeux climatiques.

Cette analyse sera complétée par une projection de la capacité d'accueil à moyen et long terme, intégrant les impacts des projets d'aménagement en cours sur le territoire.

Des volets complémentaires pourront également être abordés, tels que l'impact des évolutions périscolaires et, si nécessaire, une révision de la carte scolaire.

#### **4. Une politique enfance-jeunesse ambitieuse s'accompagnant d'une conduite au changement**

Un service public prônant une plus grande proximité reflète l'engagement fort de la Ville à rehausser la qualité du service public au plus près des élèves et de leurs parents. Cela se matérialise par des actions concrètes en faveur de ce public mais également par des efforts en matière de mutualisation, d'optimisation et de redéploiement de la ressource, afin de toujours répondre aux besoins.

##### Orientation 1 : « Aller vers » les familles et les enfants, en renforçant la proximité et l'accessibilité des services éducatifs

Dans une volonté de renforcer le lien entre la Ville, les familles et les enfants, la Direction de la Vie Éducative s'engage dans une démarche de proximité, en développant des outils numériques accessibles et en rapprochant les services publics des habitants. En 2026, les efforts se concentreront sur :

- Le renforcement de la relation avec les familles grâce au numérique
  - Poursuivre le développement du Portail Famille (lancé en 2024) pour simplifier les démarches et intensifier l'interaction avec les parents.
  - Promouvoir l'Environnement Numérique de Travail (ENT One), un véritable outil de liaison entre l'école et la maison, pour mieux accompagner les familles et offrir aux élèves un environnement éducatif moderne et connecté.
- La dynamisation des services de proximité dans les quartiers
  - Il s'agira d'installer des points d'information administratif et informatique dans les mairies annexes afin de :
  - Accompagner les familles et faciliter leurs démarches (inscriptions scolaires, restauration)
  - Limiter les déplacements vers les services en centre-ville
  - Réduire les retards d'inscription et de paiement

##### Orientation 2 : Optimiser la gestion des ressources humaines au sein des écoles

L'évolution rapide de nos outils de travail et de notre environnement suppose une maîtrise des dépenses et l'optimisation de la gestion RH sur les sites scolaires. Il s'agit concrètement de :

- Mutualiser et redéployer les ressources humaines pour mieux répondre aux besoins.
- Travailler en étroite collaboration avec la RH pour :
  - Redéfinir les fiches métiers
  - Revoir les missions selon les principes de polyvalence et de mobilité
  - Mettre en place des brigades itinérantes, selon les nécessités opérationnelles.

##### Orientation 3 : Renforcer les compétences et la sécurité du personnel

L'accent sera mis sur le développement de la formation continue des agents dans les domaines suivants : L'accueil bienveillant et respectueux, l'Hygiène, la sécurité, le développement durable, le perfectionnement dans les différents métiers.

Il conviendra également d'organiser des actions de sensibilisation à la pluridisciplinarité :

- Formation aux gestes de premiers secours
- Utilisation des extincteurs et défibrillateurs
- Sensibilisation au PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)
- Réalisation régulière d'exercices d'évacuation (incendie, intrusion malveillante)

##### Orientation 4 : Anticiper les effets du vieillissement du personnel

Il est important d'intégrer cette donnée dans la stratégie RH via :

- Un plan de maintien dans l'emploi
- Un plan de remplacement des agents
- La mise en œuvre d'une démarche GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)

#### Orientation 5 : Moderniser et simplifier les procédures administratives et financières

Simplifier et harmoniser les pratiques administratives au sein de la Direction permettront une plus grande cohésion et cohérence dans la déclinaison de nos orientations.

Il conviendra de définir des processus clairs de fonctionnement adaptés aux besoins des agents et de la communauté éducative, dans un souci permanent de simplification et de facilitation d'accès au service public.

## Orientation 6 : Améliorer la gestion du temps et renforcer la numérisation

La Direction s'attachera à finaliser la mise en place des badgeuses dans les écoles et restaurants scolaires, pour une meilleure gestion du temps et des activités (GTA). Sa mise en service prévue pour septembre 2025, se poursuivra tout au long de l'année 2026.

A travers cette politique éducative de proximité visant à mieux servir la population, la Ville de Saint-Pierre entend :

- Réduire les inégalités,
- Favoriser la réussite pour tous,
- Créer du lien social,
- Et donner à chaque enfant l'envie d'apprendre et de s'épanouir.

En 2026, la Ville continuera donc non seulement de « faire pour » mais aussi de « faire avec » et d'« aller vers » : vers les écoles, les familles, les habitants, pour construire ensemble une éducation plus juste, plus humaine, plus proche.

### **5. Le patrimoine scolaire : investir dans l'avenir des élèves**

La Ville réaffirme son engagement prioritaire en faveur de l'éducation, assurant les meilleures conditions de travail pour les enfants et les enseignants.

La programmation 2026 se distingue par :

- 1- La poursuite des travaux de réhabilitation et de rénovation du patrimoine scolaire, adaptés au réchauffement climatique et aux objectifs de développement durable. Dans ce cadre, un budget sera alloué pour la climatisation des espaces communs dans les écoles : bibliothèques, réfectoires et salles informatiques. Pour maintenir un bilan carbone correct, ces systèmes seront alimentés par des panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments, favorisant ainsi l'autoconsommation énergétique,
- 2- Des interventions majeures pour l'accessibilité des cours d'écoles et des établissements. Cette démarche vise à garantir que chaque enfant, quelle que soit sa mobilité et sa situation de handicap, puisse accéder et évoluer sereinement dans son environnement scolaire. L'AFD (Agence Française de Développement) sera ainsi sollicitée pour apporter un appui en ingénierie à l'aménagement de l'ensemble des cours des écoles de la Ville.

#### En achèvement :

- ❖ Aménagement et mise en accessibilité de la cour de l'école Evariste de Parny à la Ravine des Cafres,
- ❖ Réhabilitation de l'école Jacques Prévert à Terre-Sainte,
- ❖ Réhabilitation des écoles Alice Pévérély à Terre-Sainte (Phase 2) et Louis Aragon à la Ravine Blanche,
- ❖ Réaménagement de salles à l'école Lislet Geoffroy au Centre-ville.

#### En Travaux :

- ❖ Construction de deux salles supplémentaires à l'école Henri Lapierre à Mont-Vert les bas,
- ❖ Construction d'une école provisoire pour accueillir les élèves des écoles Edith Piaf et Jean-Albany à Terre-Sainte,
- ❖ Construction d'une école provisoire pour permettre la réhabilitation et la restructuration des écoles Edmond Albius et Flora Tristan à Bois d'Olives dans le cadre du NPNRU,

Ces écoles provisoires sont indispensables pour maintenir la continuité pédagogique et minimiser les perturbations pour les élèves et leurs familles durant les phases de reconstruction.

- ❖ Rénovation thermique à l'école Louis Pasteur à Casernes,
- ❖ Rénovation des sanitaires à l'école Raymond Mondon à Grands Bois,
- ❖ Plusieurs écoles feront l'objet de travaux d'accessibilité : Martin Luther King et Louis Aragon à la Ravine Blanche, Raymond Mondon à Grands-Bois, Alfred Isautier et Françoise Dolto à Basse Terre et Jean-Paul Sartre à la Ravine des Cabris.

 Programmation / Etudes :

- ❖ Reconstruction des écoles Edith Piaf et Jean Albany à Terre Sainte,
- ❖ Réhabilitation et restructuration des écoles Edmond Albius et Flora Tristan à Bois d'Olives dans le cadre du NPNRU,
- ❖ Réhabilitation de la cour de l'école Pablo Picasso et du plateau sportif,
- ❖ Réhabilitation de la cour de l'école Jean-Paul Sartre.

## **6. Restauration scolaire : modernité, proximité et bien être**

L'amélioration de la restauration scolaire avec l'ouverture de la cuisine centrale de Grands-Bois et le passage à la liaison froide constitue un gage d'une meilleure qualité et sécurité alimentaire pour nos enfants.

 En achèvement :

- ❖ Aménagement et équipement des cuisines centrales de Ravine Blanche et Pablo Picasso à la Ravine des Cabris pour le refroidissement et la remise en température des plats.

 Travaux :

- ❖ Réalisation d'une extension pour le réfectoire Georges Sand à la Ligne Paradis avec notamment la construction de vestiaires et d'un local poubelle réfrigéré. Ces travaux permettront d'améliorer le confort des élèves.

 Programmation / Etudes :

- ❖ Réhabilitation et agrandissement du réfectoire de l'école Indira Gandhi à Grands-Bois

## **C. DES SERVICES PUBLICS MODERNISES, PERFORMANTS ET ACCESSIBLES**

### **1. Le futur centre administratif**

La DSIDNT accompagnera au plus près l'ouverture du nouveau centre Administratif, prévue au début de l'année 2026, en assurant la mise à disposition d'équipements numériques performants (Bornes interactives, Wifi public, salles connectées, équipements numériques du personnel favorisant un accueil personnalisé des usagers, tout en simplifiant leurs démarches).

## 2. Intensification de la cybersécurité et de la protection des données

Depuis quelques années, les collectivités territoriales sont devenues la cible de cyberattaques, avec de lourds impacts sur la continuité du service public et des dommages qui peuvent être irréversibles. De la prise de contrôle des comptes de messagerie, en passant par le vol de données sensibles, notamment celles à caractère personnel, ou encore de rançongiciels, ces attaques informatiques, outre l'impact sur l'image de la Ville et l'atteinte à la confiance de ses administrés, peuvent mettre en cause la responsabilité personnelle des agents et/ou des élus. En conséquence, la sécurisation des flux de données est devenue incontournable car elle garantit la pérennité du bon fonctionnement des services de la Ville.

C'est à ce titre que la collectivité poursuit le déploiement d'un plan multi axes de sécurisation de ses données:

- En relation avec la déléguée à la protection des données (DPO), des actions complémentaires seront mises en œuvre afin de lutter contre les cyberattaques en fonction des actualités. Pour cela il est prévu :
  - o Le renforcement de l'Active Directory
  - o De nouveaux outils d'Anti spams basés sur l'Intelligence Artificielle
  - o De nouveaux protocoles de sécurisation pour les agents : double authentification généralisée, prise de contrôle à distance renforcée, cyber coaching
  - o L'application d'une nouvelle charte informatique des usagers, des élus et des administrateurs informatiques afin de tenir compte notamment du nomadisme numérique
- Il s'agira également de renforcer notre expertise en matière de cyber surveillance, d'Infrastructures et de réseaux de télécommunications
- La Ville se fera accompagnée par des prestataires hautement spécialisés en nouvelles technologies de l'information et de l'usage du numérique responsable
- Les missions engagées auprès de prestataires sur la sécurité des données seront maintenues.
- L'acquisition de nouveaux outils pour lutter contre les cyberattaques reste une priorité.
- Pour une plus grande efficacité, elle unifiera ses forces avec les acteurs locaux luttant dans le domaine de la cybersécurité (plate-forme cyber Réunion), en participant à des mises en situation de crises.

## 3. La dématérialisation des process et modernisation des applications métiers

La transformation digitale des collectivités territoriales est devenue une nécessité impérieuse au cours de ces dernières années. Grâce aux technologies numériques, la Ville peut proposer des services plus accessibles et efficaces. Ainsi, la dématérialisation des démarches administratives permet aux usagers d'effectuer leurs formalités en ligne, réduisant ainsi les délais et simplifiant les procédures. Cette modernisation favorise une relation plus fluide entre l'administration et les citoyens.

La Ville poursuivra donc sa transition digitale en intensifiant la dématérialisation des process suivants :

- Accompagner la direction de l'Urbanisme dans son choix de renouvellement de ses outils de gestion de l'urbanisme
- Accompagner l'Ecole Municipale de Musique pour l'acquisition d'un outil des gestions numériques (élèves-familles, professeurs, réservation des salles...)
- Accompagner la direction des services des Sports dans le choix d'un outil numérique pour une meilleure gestion des équipements sportifs sur tout le territoire.
- Accompagner la DRH dans le déploiement de nouveaux outils dématérialisés (Évaluation professionnelle, portail collaboratif)
- Étendre la prise de rendez-vous en ligne pour les services à la population.
- Accompagner et décliner au sein de la Ville l'AMO pilotée par la CIVIS et portant sur l'Archivage électronique
- Poursuivre l'extension du parapheur électronique
- D'une manière générale, répondre aux demandes des services dans leurs démarches de dématérialisation.

## 4. La poursuite de la numérisation des écoles

En 2026, la collectivité entend poursuivre sa politique de généralisation du numérique dans les écoles, concourant ainsi à une égalité des chances en faveur de l'ensemble des écoliers de la ville. Des investissements prioritaires seront proposés, en fonction toutefois des dotations et des aides financières que la Ville pourra mobiliser.

Enfin, soucieuse d'accompagner au plus près les familles, la DSIDNT maintiendra la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail, mettant en réseau la communauté éducative et facilitant ainsi la communication entre tous.

## **5. La gestion des archives communales et les modalités de leur conservation**

### **a. Régularisation des archives communales**

Au cours de l'année 2025, le Service a continué son travail de régularisation des archives communales des différents services, au titre de ses actions programmées pluri annuellement selon 3 axes majeurs :

#### 1. La prise en charge des archives « papier ».

Le vrac d'archives du service Foncier et de la direction de l'Aménagement du Territoire a été pris en charge en 2025, dans l'optique de faciliter le transfert des bureaux vers le futur Centre Administratif.

Par ailleurs, des opérations de Versements auprès du service des Archives ont été réalisées par d'autres services de la Collectivité, tels que la direction de la Commande Publique, les Finances, les Assurances, le Service Juridique, la direction de la Vie Educative, ou encore la DRH.

Ces versements seront pris en charge en **2026** dans le cadre d'un marché de traitement auprès d'une entreprise agréée.

### **b. L'élimination de documents d'archives, conformément aux directives préconisées par les Archives Départementales.**

A ce titre, une entreprise agréée, titulaire du marché de traitement pour une durée de 4 ans (2024-2028) poursuivra sur 2026 les opérations de destruction d'archives publiques selon les normes préconisées par les Archives de France.

La constitution de la base de données « Cindoc Archives », qui s'échelonne durant toute la mandature et au-delà. Dans ce cadre, la base de données des Ressources Humaines qui était en phase de réalisation s'est achevée en 2025.

#### 1. Gestion électronique des archives

Concernant les Registres de Délibérations couvrant la période de 1997 à 2010, le second marché de numérisation a été entièrement réalisé. A l'issue de cette nouvelle phase de numérisation et considérant que le Service des Assemblées a commencé la numérisation des délibérations depuis 2010, la collectivité possède aujourd'hui une collection complète et homogène de Délibérations du Conseil Municipal de 1959 à nos jours.

Au cours de l'année 2026, cette collection sera traitée à des fins de communication pour permettre l'accessibilité et le partage des données par l'ensemble des services.

La fin d'année 2025 a été marquée par le lancement d'une mission d'AMO pilotée par la CIVIS dans le cadre des opérations de mutualisation en matière de Gestion Electronique de Documents (GED) et de Système d'Archivage Electronique (SAE).

Cette étude, 1ère étape de développement d'une politique de management documentaire, préfigure la mise en œuvre de préconisations permettant à la collectivité de s'engager résolument vers un système d'archivage électronique.

Cette nouvelle étape dans le traitement de nos Archives, se concrétisera par la validation d'un plan d'actions et nécessitera un renforcement des compétences du service en matière d'archivage électronique.

## 2. Gestion des espaces dédiés

Le service des Archives connaît une problématique récurrente et cruciale d'espace permettant le traitement de ses archives (intermédiaires et définitives).

En effet la réception des versements définitifs à caractère conservatoire est assurée sur deux locaux dont la configuration n'est pas appropriée. La recherche d'un espace dédié reste donc d'actualité et urgente de par la volumétrie des Versements.

Enfin les agents poursuivront les formations nécessaires au développement du service notamment dans le domaine de l'archivage électronique.

# D – UN TERRITOIRE DURABLE, ATTRACTIF ET SOLIDAIRE

## 1. Vers un aménagement solidaire, durable et innovant au service des Saint-Pierrois

L'année 2025 s'ouvre sur un horizon exigeant pour les collectivités locales, prises dans des tensions multiples: transition écologique, urgence sociale, pressions démographiques et incertitudes budgétaires. Dans ce contexte, notre responsabilité est double: garantir la continuité de l'action publique locale et poser les fondations d'un avenir plus sobre, plus solidaire et plus résilient.

### 1.1 Lutte contre la sédentarité : faire bouger la ville pour mieux vivre ensemble

C'est un choix stratégique transversal qui doit s'accompagner d'une politique d'animation des espaces communs sous la houlette des associations et des services communaux en charge du sport, de la culture, du loisir et de l'éducation.

- Aménagement de pistes cyclables sécurisées et interconnectées: le projet d'aménagement du canal Saint-Étienne peut être un exemple de cette ambition connectant les quartiers, leur histoire et leur patrimoine autour d'une ligne de vie à la fois pour promouvoir la marche et le vélo mais aussi pour favoriser la mobilité douce pour les salariés désirant se déplacer vers leurs entreprises.
- Création de cœurs piétons favorisant la marche, les mobilités douces et les rencontres.
- Végétalisation des espaces publics, car la proximité de la nature incite à sortir et réduit les symptômes dépressifs.
- Réinstallation de commerces de proximité, pour des déplacements utiles et actifs au quotidien.
- Promouvoir au sein de la commune un dispositif « 30 minutes de mouvement par jour au travail », pour intégrer des temps d'activité physique dans les routines professionnelles.
- Renforcer, restructurer, renouveler les quartiers périphériques de la ville pour mieux encadrer le risque de quartiers dortoir en renforçant des services de proximité (mairie annexe, commerces, activités de loisirs et cadre de vie...).

### 1.2 Innovation sociale au service du cadre de vie et du reste à vivre

La proximité est le cœur battant de la déconcentration des services. Il s'agit ici de développer au sein des quartiers des espaces de ressources et d'inclusion, espace hybride d'expérimentation, de rencontre et de coopération. Dans le cadre du Programme d'Initiative d'Avenir, la ville a développé des expérimentations autour des jardins familiaux et des jardins de formation, de la mobilité douce (vélo, autopartage) et de la sobriété énergétique. Il est nécessaire de consolider ces actions pour retisser les liens et redonner une

capacité d'agir aux populations les plus modestes et du pouvoir d'achat. Ces espaces seront des lieux d'émancipation où l'on peut travailler, apprendre, créer et s'entraider.

### **1.3 L'aménagement du territoire comme levier de justice sociale**

Les choix budgétaires que nous opérons s'inscrivent dans une conviction forte : l'aménagement n'est pas seulement une affaire de plans et de zonages, c'est un acte de justice spatiale et sociale. Chaque orientation urbanistique doit viser à rapprocher les habitants des services, à mieux connecter les quartiers, à désenclaver les zones oubliées, à garantir l'accès de tous à un cadre de vie digne.

Ainsi :

- Le PLU opposable fixe une limite de 50 % l'ouverture à l'urbanisation, réduisant l'artificialisation des sols et préservant les terres agricoles. Cette mesure n'est pas qu'environnementale : elle est sociale, car elle garantit aux générations futures un territoire vivable, respirable et productif.
- La montée en puissance de la dématérialisation du service ADS, avec un parapheur électronique, vise à renforcer l'accessibilité et la transparence du service public pour tous les pétitionnaires. Le service devra aussi s'organiser pour développer un service de proximité au sein des mairies annexes en structurant une équipe volante et développant du transfert de compétences auprès des collègues des mairies annexes. La plateforme Géo-Saintpierre peut être un outil d'aide numérique contribuant à un service plus efficient auprès des administrés.
- Conforter une cellule planification et études dans une perspective d'anticipation et de maîtrise de l'ingénierie locale, maîtriser l'expertise de l'ingénierie en interne constitue un avantage significatif dans la gestion de la ville.

### **1.4 Investir dans le foncier pour maîtriser notre destin territorial**

Le partenariat renforcé avec l'EPFR traduit une volonté claire : levier stratégique pour le logement, les équipements publics et la cohésion urbaine.

Ce choix permet :

- D'accompagner les grands projets structurants (Pierrefonds, Bois d'Olivettes, Terre Sainte, Ravines des Cabris, Condé Concession).
- De régulariser des situations historiques, souvent sources d'inégalités ou de conflits, en accompagnant les familles vers l'acquisition de leurs terrains pour favoriser leur maintien au sein de leur quartier.
- De valoriser le patrimoine communal et d'éviter les dérives spéculatives sources de transformations non durables des territoires.
- Engager une stratégie de gestion permettant de développer les baux afin de garder dans la durée la maîtrise du foncier et être agile pour faire accompagner les évolutions des usages à long terme.
- Définir un plan guide des vocations et les modalités de mise en service (préférer les baux à la cession) attachées à chaque foncier maîtrisé et définir des usages éphémères dans l'attente du programme définitifs.

### **1.5 Renforcer l'offre de logement pour répondre à la demande sociale**

Face à une tension forte sur l'habitat, nous poursuivons une programmation ambitieuse en matière de logements locatifs sociaux, avec la mise en œuvre du Contrat de mixité sociale et la mobilisation des dispositifs OPAH et LTS. Ce choix contribue directement à :

- Réduire les situations d'habitat indigne et des logements vacants
- Favoriser le parcours résidentiel et plus particulièrement des familles modestes
- Maintenir une population active sur le territoire en lien avec l'emploi local. En limitant le pendulaire
- Préserver les ancrages sociologiques et familiaux des quartiers en accompagnant une politique d'habitats inclusive et en favorisant une production de logements Kaz à terre surtout pour les plus démunis
- Structurer une politique robuste d'aide à l'habitat en consolidant l'OPAH

## 1.6 Revitaliser le cœur de ville et ses centralités

L'engagement dans le programme Action Cœur de Ville et son évolution vers une ORT portée par la CIVIS permet de :

- Requalifier les espaces publics pour améliorer le vivre-ensemble
- Favoriser la mixité fonctionnelle et générationnelle dans les centres urbains.
- Lancer de nouvelles études sur le marché couvert, l'espace Salahin, ou encore les jardins de l'hôtel de ville pour transformer ces lieux en espaces communs vivants et attractifs.
- Mettre en œuvre le projet du quartier des berges en renaturant en partie l'espace de la berge droite de la rivière d'abord et consolider un pôle nautique sur la commune.

## 1.7 Consolider les capacités opérationnelles de la collectivité

Afin de garantir l'efficacité de nos projets :

- La constitution d'équipes pluridisciplinaires au sein de la direction de l'aménagement devient une priorité pour piloter les grands projets, en particulier sur le NPRU/PIA de Bois d'Olivés.
- Construire aujourd'hui en tenant compte de demain. Développer la prospective les études de projets, des plans guide
- Le développement du SIG et de la plateforme Géo-Saint-Pierre permettra une mutualisation des données, une gouvernance territoriale plus fine, et une ouverture vers la société civile et les partenaires.
- Enfin, le plan de formation accompagnera la montée en compétence des agents sur les nouveaux enjeux (foncier, ZAC, climat, financement vert, concertation).

## 1.8 Valoriser un aménagement raisonné et sobre

Lier cout d'aménagement et d'entretien, engager une stratégie globale de sobriété énergétique dans les nouveaux projets, développer le recyclage des matériaux, et des techno sols, structurer un engagement de résilience et d'adaptation au changement climatique.

Nos choix budgétaires pour 2026 ne se résument pas à une allocation technique de crédits. Ils expriment une vision, celle d'un territoire équitable, durable et innovant. Ils traduisent une volonté politique : réduire les fractures, anticiper les transitions, et rendre chaque euro investi utile socialement.

## 2. L'action municipale pour un cadre de vie amélioré et un environnement préservé (un exemple le quartier des berges)

La gestion et l'aménagement de l'espace public sont pensés comme des leviers pour un cadre de vie sain, sûr et agréable pour tous. Les actions d'embellissement et de renaturation sont renforcées par une approche sociale.

- **Politique du cadre de vie : rapprocher les espaces publics des citoyens**

### 2.1 Domaine des parcs et des jardins

En 2026, les aménagements programmés sont les suivants :



En travaux :

- ❖ Requalification du secteur historique de l'Hôtel de Ville, délimité par la rue Pierre Raymond Hoarau à l'Ouest, la Rivière d'Abord à l'Est, la rue des Bons Enfants au Nord et le Boulevard Hubert Delisle au Sud. L'objectif est de créer une cohérence entre les aménagements du

- quartier de l'Hôtel de Ville et du futur centre administratif afin de limiter les impacts sur la circulation et les espaces publics,
- ❖ Piétonisation et requalification de l'espace public situé entre le centre administratif et l'Hôtel de ville et la liaison vers les jardins de la rivière d'abord,
- ❖ Aménagement paysager du Canal SOREMA, tronçon aval (couverture partielle du canal, création de jardinière et embellissement des abords).

#### En Programmation / Etudes :

- ❖ Aménagement de la deuxième phase de la place du rotary jusqu'au Comptoir du sud,
- ❖ Réhabilitation du jardin de l'Hôtel de Ville,
- ❖ Réhabilitation et modernisation du site Salahin.

## **2.2 Actions d'embellissement et de renaturation du territoire**

Le programme « 1 Million d'arbres », lancé en collaboration avec le Département de La Réunion, a pour objectif de planter plus de 25 000 arbres endémiques et indigènes sur une période de quatre ans.

Ce projet ambitieux favorise la renaturation urbaine, la création de micro-forêts dans les zones périphériques et le reverdissement des espaces communaux délaissés. Il profite à l'ensemble des habitants en améliorant la qualité de l'air, en réduisant les îlots de chaleur et en soutenant la biodiversité.

Dans le cadre de l'embellissement des sites et espaces remarquables de la Commune, la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie poursuivra les opérations de plantation dans tous les quartiers en 2026, notamment au sein des établissements scolaires en coordination avec la CIVIS et la SPL EDDEN.

A cet égard, il est à noter que la ville, actionnaire de la SPL EDDEN, bénéficiera de son expertise technique et juridique dans la mise en place de ce programme. La SPL EDDEN apportera son appui dans la conduite de missions telles que la lutte anti-vectorielle, la protection et la valorisation des espaces naturels de La Réunion et le reboisement des espaces communaux, comme la forêt de Mont Vert les Hauts.

En plus de cet engagement environnemental, l'initiative « 1 million d'arbres » est également un moteur d'insertion professionnelle.

En effet, la ville met en place des marchés publics réservés aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs en situation de handicap ou en difficulté sociale. Cet engagement municipal se manifeste également par la mobilisation des réseaux associatifs et la mise en œuvre de projets d'emplois verts ou de chantiers d'insertion, en partenariat avec le Département de La Réunion. Cette initiative constitue une véritable « main tendue » permettant à la population locale de s'impliquer activement dans la création et l'entretien de leur espace de loisirs, tout en offrant des opportunités d'emploi et de réinsertion.

Trois projets profiteront d'un accompagnement technique de la SPL EDDEN dans le cadre de Contrats de Prestations Intégrées (CPI) visant la requalification paysagère et une gestion différenciée pour la période 2024-2026 :

- Boulevard Banks,
- Les Jardins de la Plage,
- Le Domaine Vidot et la partie communale du sentier Grand-Raid.

D'autres CPI viendront compléter les actions d'entretien et d'embellissement des parcs urbains, des ronds-points et des autres espaces publics.

## **2.3 Projet pédagogique innovant : ruchers et biodiversité**

Dans le cadre de son engagement pour le développement durable et la biodiversité, la Ville installera 6 ruchers pédagogiques au sein des services municipaux. Ce projet innovant, ~~à forte valeur ajoutée pour la population, poursuit plusieurs objectifs majeurs :~~

- Soutenir la biodiversité en offrant un habitat sécurisé aux abeilles, pollinisateurs indispensables,
- Sensibiliser les citoyens, et notamment les écoles, à l'importance cruciale des abeilles et, plus largement, à la biodiversité. Le rucher deviendra un outil pédagogique concret pour les enfants et les familles,
- Promouvoir l'engagement environnemental de la municipalité,

La récolte de miel local, utilisée lors d'événements municipaux ou distribué aux habitants, renforcera le lien entre la collectivité et ses citoyens autour de ce projet vertueux.

La mise en œuvre du projet est la suivante :

- Implanter : sur la nouvelle plate-forme de l'atelier horticole à la Ligne Paradis et sur le site du domaine Vidot à Mont-Vert les Hauts en faveur des plantes mellifères et endémiques/indigènes,
- Collaborer avec un apiculteur : la Ville fera appel à un apiculteur professionnel pour l'installation et l'entretien des ruches, garantissant ainsi leur bonne gestion et le bien-être des abeilles,
- Encadrer légalement : la Ville va s'assurer que le projet respecte toutes les réglementations en vigueur en matière de sécurité, de santé publique et de protection de l'environnement,
- Communiquer : une campagne d'information sera lancée pour sensibiliser les citoyens et les employés municipaux à l'installation des ruchers, avec des ateliers pédagogiques à destination des écoles et du public.

## 2.4 Propreté urbaine et accessibilité des espaces

L'action renforcée en matière de propreté urbaine inclut des clauses sociales d'insertion dans les marchés de prestations, illustrant l'engagement de la Ville pour l'emploi local et l'inclusion sociale.

La mobilisation des "îlotiers" dans plusieurs quartiers (Ravine des Cabris, Ligne des Bambous, Grands-Bois, Terre-Sainte, Bois d'Olivés et Ligne Paradis) constitue un service de proximité visant à améliorer la propreté au quotidien et à renforcer le sentiment de bien-être des habitants.

L'investissement dans du mobilier (bornes enterrées) et des engins spécifiques (aspirateurs de voirie, balayeuses électriques pour limiter les nuisances sonores) témoigne de la volonté d'offrir un service efficace et respectueux de la tranquillité publique.

Le partenariat avec l'organisme ALCOME pour la réduction des mégots sur les espaces publics constitue une action concrète pour un environnement plus sain pour tous. L'objectif est d'atteindre une réduction de 40 % d'ici 2027. ALCOME s'engage à fournir les outils de communication et les dispositifs de collecte (cendriers) et à participer financièrement à cette démarche.

En réponse au contexte sanitaire, les sites les plus fréquentés, tels que le front de mer et le Centre-ville, feront l'objet d'un nettoyage systématique et renforcé. Un travail étroit en collaboration avec la CIVIS et la Police Municipale a permis de coordonner les actions de collecte, de communication et de répression des comportements inciviques.

Pour améliorer la qualité de la propreté et limiter les nuisances sonores en milieu urbain et dans les cœurs des quartiers, la Ville investira, en 2026, dans de nouveaux équipements :

- du mobilier spécifique notamment des bornes enterrées dont la collecte est désormais organisée à l'échelle intercommunale,
- d'engins spécifiques pour le nettoyage de placettes et de voies semi piétonnes (aspirateur de voirie, laveuse de chaussée, balayeuse électrique,...),
- du matériel électrique performant (souffleurs, réprocicateur, débroussailleuses électriques, etc.) pour les agents communaux de propreté urbaine intervenant entre 22h00 et 07h00.

La Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, en coordination avec la CIVIS, continuera les opérations de plantations pour remplacer les dépôts sauvages récurrents.

## 2.5 Sanitaires publics automatiques

La systématisation des sanitaires publics automatiques, avec de nouvelles installations en 2026 à Casabona et au Skate Park de Ravine Blanche et la réhabilitation des blocs existants, contribue directement à l'amélioration de l'hygiène et du confort pour tous les usagers des espaces publics.

## 2.6 Organisation des événementiels

L'investissement dans les illuminations festives et le renouvellement des structures événementielles assure la sécurité et le plaisir de tous lors des nombreuses manifestations annuelles, renforçant ainsi le lien social et l'animation de la vie locale.

A l'instar des années précédentes, une attention particulière sera portée en 2026, en matière d'illumination festive des espaces publics en régie. La Ville investira dans de nouvelles décorations lumineuses pour les festivités de fin d'année sur la placette du Rotary et le Parvis de l'Hôtel de Ville.

Avec plus de 300 manifestations par an, il est nécessaire de maintenir nos structures de type CTS (Chapiteaux, Tentes et Structures) en bon état de fonctionnement. C'est pourquoi, la Ville investira dans l'achat et le renouvellement de ces structures pour garantir la sécurité des visiteurs, tout en répondant à une demande grandissante.

### **3. La politique publique des déplacements et infrastructures routières : sécurité, accessibilité et qualité de vie**

Dans le cadre de l'évolution constante de Saint-Pierre, la Ville s'attache à moderniser ses infrastructures routières pour garantir la fluidité des déplacements, la sécurité de tous les usagers et la résilience face aux risques d'inondation.

#### **3.1 Infrastructures routières au service de la qualité de vie**

En 2026, l'accent est mis sur la rénovation et l'aménagement des espaces publics, avec plusieurs projets majeurs :

- Opération "Cœur de Ville" : Les travaux d'aménagement se poursuivront dans le périmètre de l'Hôtel de Ville – Centre administratif – Berges de la Rivière d'Abord. L'objectif principal est de piétonner cette zone. Cela permettra non seulement d'améliorer le cadre de vie, mais aussi de créer un environnement plus sûr et plus convivial pour tous les habitants. L'aménagement et l'ouverture au public d'un nouveau parking « EPICEA », est également prévu en plein Cœur de Ville. Il offrira plus de 100 places pour faciliter le stationnement en hyper centre,
- Accessibilité PMR : Un cheminement pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sera créé entre le stade, l'école Charles Cros et la mairie annexe de Mont-Vert les Hauts. Cet aménagement facilitera l'accès aux services publics et renforcera l'autonomie des personnes en situation de handicap,
- Réfection des voiries : La programmation des travaux de revêtement en enrobé et la création de trottoirs se poursuivra de manière coordonnée sur l'ensemble des quartiers de la Commune.

Cet investissement, qui mobilisera plusieurs millions d'euros au cours du budget prévisionnel, répond à un double objectif : améliorer durablement la qualité des voiries et renforcer la sécurité des usagers, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons.

Les opérations prévues comprendront le renouvellement des couches de roulement pour assurer une meilleure adhérence et prolonger la durée de vie des chaussées, ainsi que la réalisation de trottoirs conformes aux normes d'accessibilité, favorisant les déplacements des personnes à mobilité réduite et des familles avec enfants.

Couvrant l'ensemble du territoire communal, ces travaux contribueront également à réduire les inégalités entre quartiers, à fluidifier la circulation et à valoriser le cadre de vie, tout en soutenant l'activité économique locale à travers le recours aux entreprises du secteur des bâtiments et travaux publics.

#### **3.2 Mobilités douces et transport par câble**

La municipalité poursuit l'aménagement de pistes cyclables pour favoriser les modes de déplacement alternatifs et durables. En effet, pour réduire la dépendance à la voiture, une place plus importante est donnée au vélo en créant des infrastructures sécurisées et interconnectées.

Plusieurs projets majeurs sont lancés :

- La création d'une bande cyclable sens montant sur le chemin Diagonal,
- L'aménagement d'une piste cyclable sur l'ancienne RN1, reliant le RPIMA, la ZAC Roland Hoarau, la Pointe du Diable et l'entrée Ouest de la Ville,

#### **3.3 Vers de nouveaux horizons avec le transport par câble**

Soucieuse d'explorer des solutions innovantes, la Ville étudie la possibilité de mettre en place un système de transport par câble. En collaboration avec la Ville du Tampon, des études seront menées pour relier des points stratégiques tout en respectant l'environnement et en réduisant la congestion routière.

La première ligne « Ouest » devrait aller de Pierrefonds jusqu'au 17e Km en passant par la Ravine des Cabris et l'Université du Tampon. La deuxième ligne « Est » partirait du CHU Sud jusqu'à la Plaine des Cafres desservant la gare du Centre-ville de Saint-Pierre et la mairie du Tampon.

Cette approche novatrice permettra de relier la mer au volcan et d'offrir une alternative efficace aux habitants des deux villes.

### **3.4 Sécurité et prévention : un engagement au service de la vie**

La Ville s'engage à renforcer la sécurité et la prévention sur ses ouvrages. Une attention particulière est portée à la prévention du suicide. À ce titre, la Ville mettra en place des systèmes anti-suicide sur les ouvrages communaux identifiés comme à risque. En 2026, la première phase de ce plan débutera par l'équipement du pont de la Rivière d'Abord, considéré comme prioritaire.

### **3.5 Infrastructures de gestion des eaux pluviales**

Face aux risques accrus liés aux changements climatiques, la gestion des eaux pluviales constitue un enjeu de sécurité publique et de résilience du territoire. Elle vise à protéger efficacement les personnes, les biens et les infrastructures.

La compétence est partagée avec la CIVIS, autorité compétente depuis 2018 pour la gestion des milieux aquatiques et, depuis 2020, pour les eaux pluviales urbaines. Une coordination étroite est donc assurée avec les services de l'intercommunalité.

En 2026, plusieurs chantiers stratégiques seront poursuivis :

- Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations dans le quartier de Bassin Martin,
- Interventions sur la ravine Trois Mares, à proximité du chemin Canal,
- Travaux de couverture du canal Sorema dans sa partie aval,
- Sécurisation du caniveau à ciel ouvert du chemin Elie Fontaine,
- Création d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales du chemin Terre des Chênes,
- Renforcement de la sécurisation du réseau d'évacuation des eaux pluviales dans divers secteurs,
- Etudes techniques et réglementaires en vue de l'installation de dalots au niveau du radier de la Rivière d'Abord (chemin Bassin Plat). Cette opération, qui devrait entrer en phase opérationnelle après la saison cyclonique 2026, est cruciale pour améliorer la résilience des infrastructures routières du Sud de l'île face aux crues.

### **3.6 Éclairage public et sportif**

La modernisation de l'éclairage public constitue une action prioritaire pour la Commune. Notre démarche s'inscrit dans une transition lumineuse qui vise à la fois l'efficacité énergétique et la préservation de la biodiversité. En adoptant les préconisations de la charte Nature & Nuit, la Commune s'engage à éclairer moins, mais mieux, en tenant compte des besoins réels en lumière et en obscurité.

Dans ce cadre, des nuits sans lumière sont mises en place dans plusieurs secteurs, avec une extinction totale ou partielle de l'éclairage public. Cette mesure cruciale facilite l'envol des pétrels en toute sécurité, réduisant ainsi la pollution lumineuse et protégeant cette espèce endémique.

En 2026, 3 000 points lumineux seront remplacés par des dispositifs LED de dernière génération. Ce programme prévoit aussi l'installation de systèmes de télégestion au niveau des points lumineux et des armoires de commande. Cette gestion intelligente permet d'optimiser l'éclairage pour des événements spécifiques et de faciliter le respect des consignes de la charte Nature & Nuit.

Cette transition technologique permet de :

- Réaliser des économies d'énergie importantes,
- Renforcer la sécurité des habitants et améliorer le sentiment de sûreté,
- Réduire significativement l'empreinte carbone de la Commune.

L'objectif est d'atteindre le renouvellement complet du parc d'éclairage public, soit plus de 7 000 points lumineux, d'ici à 2027.

Ce programme ambitieux bénéficie de cofinancements du FEDER, d'EDF et d'un prêt préférentiel de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Parallèlement, la modernisation de l'éclairage sportif sur l'ensemble du parc sera également réalisée, selon un plan pluriannuel. Cet investissement stratégique vise à améliorer la durabilité et la qualité des équipements sportifs, tout en réduisant leur consommation énergétique et leur impact environnemental.

#### **4. L'action municipale en faveur de la transition énergétique**

La collectivité s'inscrit pleinement dans la transition énergétique, répondant aux obligations nationales et régionales visant l'autonomie électrique à l'horizon 2030.

Quatre leviers d'actions permettent de couvrir les enjeux de la transition énergétique du territoire :

##### **4.1 Produire une énergie propre, renouvelable et décarbonée**

En 2026, la production d'énergie propre et renouvelable sera renforcée par la valorisation photovoltaïque sur plus d'une vingtaine de bâtiments et l'équipement des sites les plus énergivores en autoconsommation. Pour cela, un contrat de prestations intégrées a été confié à la SPL Energies Réunion.

##### **4.2 Favoriser l'efficacité énergétique et la maîtrise de la demande d'énergie**

Une des actions de ce levier figure dans les exigences du décret du 10 avril 2020 relatif à la réduction des consommations d'énergie finale sur les bâtiments de grande superficie. Pour ce faire, 14 sites communaux ont été instrumentés. Une fiche opération détaillée par site et un tableau de synthèse par typologies d'actions ont été produits.

Un diagnostic Énergétique type CDC ADEME (pour bénéficier du financement) a été mené sur 38 autres bâtiments pour une programmation de travaux.

En 2026, les travaux porteront notamment sur :

- ❖ La rénovation énergétique et thermique de l'école Louis Pasteur à Casernes améliorant à la fois le confort des élèves et du personnel, la performance thermique et la sensibilisation environnementale,
- ❖ La rénovation du groupe frigorifique de l'espace culturel Lucet Langenier.

La valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) accompagne ces opérations, avec intégration des critères d'éligibilité dans les appels d'offres et un suivi spécifique des gains.

Le diagnostic de l'éclairage public et son renouvellement, détaillés plus haut, constituent également un levier fort dans cette dynamique.

Par ailleurs, un système de gestion énergétique (Energy Management System – EMS) est en cours d'installation sur 5 sites pilotes, dans une logique de performance et de maîtrise des coûts.

##### **4.3 Diminuer l'empreinte écologique et développer des mobilités alternatives**

La réduction de l'empreinte écologique via le Bilan Carbone® et le développement de solutions alternatives de mobilité (renouvellement du parc de véhicules thermiques par des véhicules électriques et le déploiement de bornes de recharge électrique sur les sites stratégiques) sont des engagements forts pour préserver l'environnement et la santé des habitants, constituant une "main tendue" vers les générations futures.

## **E – UNE VILLE CULTURELLE, SPORTIVE ET CREATIVE**

Située au sud de l'île, Saint-Pierre affirme une identité nourrie par son histoire, son patrimoine, ses savoir-faire et sa diversité humaine. Ce territoire en mouvement conjugue traditions et innovations, pour offrir un cadre de vie reconnu et partagé par tous.

La culture y occupe une place centrale : elle relie, inspire et rassemble. Elle valorise les identités plurielles tout en accompagnant les mutations sociales et environnementales. Plus qu'un domaine spécifique, elle est un vecteur de solidarité, de respect et de bienveillance, capable de renforcer les liens entre générations et de répondre aux besoins de tous – enfants, adolescents, familles, étudiants, seniors, personnes en situation de handicap.

Pour 2025-2026, la Ville de Saint-Pierre porte une ambition culturelle sensible, inclusive et accessible. L'enjeu est de consolider et renouveler les actions en tenant compte des contraintes budgétaires, mais aussi des fortes attentes sociales. Chaque pôle (Kerveguen, Patrimoine, Musique, Centre de Ressources, APA, Théâtre, Communication) possède sa dynamique propre. Il s'agit désormais de renforcer les articulations pour donner cohérence, force et lisibilité à l'action culturelle municipale.

Le projet vise à mieux coordonner les initiatives, à répondre aux besoins réels des habitants et à adapter formats et outils aux contraintes actuelles. L'innovation et la main tendue guident cette démarche : ateliers collectifs, expositions interactives, concerts de proximité, projets participatifs, dispositifs numériques et médiations itinérantes constituent autant de leviers pour rapprocher la culture du quotidien et réduire les inégalités d'accès.

Une priorité affirmée est d'aller vers les habitants, notamment dans les quartiers éloignés de l'offre culturelle. L'ambition dépasse la simple décentralisation pour instaurer une présence culturelle durable dans les lieux de vie, en levant les freins liés à la mobilité, à l'information ou au sentiment d'exclusion.

Cette démarche suppose écoute et co-construction avec les relais locaux, tout en valorisant les acquis : événements existants, dispositifs Micro-Folie, partenariats scolaires, collaborations associatives. Capitaliser sur ces réussites, les faire connaître et ouvrir la voie à de nouvelles formes d'expression – notamment pour la jeunesse – constitue le socle d'une politique culturelle vivante, équitable et tournée vers l'avenir.

## **1. Co-construire avec les habitants : l'art au service du vivre-ensemble**

### *➤ Via le Théâtre*

Avec le théâtre Lucet Langenier, dédié à l'art dramatique, l'humour, les marionnettes et le cirque, et le théâtre de Pierrefonds, dédié à la danse, la commune dispose de plusieurs lieux pour les arts vivants. Pour toucher un public large, l'offre doit rester diversifiée.

Le théâtre joue un rôle clé dans le dispositif CLEA, en offrant aux écoles et aux artistes amateurs un cadre professionnel (lumière, son) pour sensibiliser jeunes et publics aux arts de la scène.

L'orientation 2026 du pôle Théâtre repose sur une démarche profondément participative : il ne s'agit plus uniquement de présenter un spectacle dans un quartier, mais de construire en amont un véritable projet collectif. Les habitants, associations locales et relais de terrain seront identifiés et intégrés dès la préparation, afin qu'ils se sentent pleinement acteurs de la programmation. Ce travail de co-construction, réalisé avec les artistes et les programmeurs, permettra de créer des spectacles porteurs de sens, ancrés dans la réalité sociale des habitants.

Cette approche renforce le lien entre culture et vie quotidienne, valorise l'intelligence collective et favorise la reconnaissance des quartiers comme espaces de création. Elle constitue un levier d'inclusion et de cohésion sociale en mobilisant toutes les générations et en donnant une voix à chacun dans le processus artistique.

## **2. Transmettre et partager la mémoire pour renforcer les solidarités**

➤ *Via le Patrimoine*

Dans un contexte de contraintes budgétaires, la politique culturelle vise la continuité et la prudence, en évitant tout changement majeur. Le contact avec les publics est central : questionnaires, consultations, boîtes à idées et bilans d'événements permettent d'adapter l'offre à leurs besoins. La mutualisation des moyens avec d'autres services et partenaires optimise les ressources, tandis que les événements à petite jauge assurent la sécurité et la maîtrise des coûts.

La connaissance des associations actives dans les quartiers et des lieux possibles pour des spectacles en plein air est essentielle. L'appropriation des nouvelles technologies (IA, réalité augmentée, visites virtuelles) et des réseaux sociaux, ainsi que la formation aux enjeux actuels (inclusion, médiation numérique, transition écologique), sont prioritaires. La participation des publics est encouragée via co-création, concours et retours d'expérience, sous la supervision d'un référent communication dédié aux nouveaux publics.

En 2026, le pôle Patrimoine intensifiera ses actions sous le signe de la transmission et du partage. Les collaborations interservices seront renforcées pour croiser les disciplines et toucher les publics prioritaires : enfants, familles, seniors, habitants des quartiers.

L'objectif est d'élargir l'accès au patrimoine en le rendant vivant et participatif.

Des activités intergénérationnelles viendront favoriser les échanges et la solidarité entre les âges. **L'événement « Rivière d'Abord en lumière »**, reconduit tous les deux ans en alternance avec le salon Athéna, constituera une vitrine forte de ce patrimoine valorisé et partagé. Il s'agira non seulement de montrer l'histoire de Saint-Pierre, mais aussi de la vivre collectivement, comme une mémoire commune qui unit la population dans toute sa diversité.

### 3. Soutenir la création locale et tendre la main à une nouvelle génération d'artistes

➤ *Via le Kerveguen*

Le Kerveguen s'inscrit dans une politique culturelle guidée par la continuité et la cohérence des actions menées depuis plusieurs années. L'objectif est clair : consolider les dispositifs déjà en place autour des musiques actuelles, soutenir la scène artistique réunionnaise et fidéliser les publics grâce à une programmation régulière et exigeante. La dimension territoriale demeure au cœur du projet : des actions hors-les-murs, des propositions itinérantes dans les quartiers et une collaboration renforcée avec les associations et relais locaux, afin de faire des habitants de véritables acteurs de la vie culturelle.

La communication connaît également une évolution importante. Consciente d'une société désormais ultra-connectée, l'équipe mise sur les réseaux sociaux, sur des outils numériques participatifs et sur des dispositifs immersifs innovants pour maintenir un lien vivant et attractif avec la population. Les perspectives pour 2025-2026 s'articulent ainsi autour de plusieurs priorités : encourager la co-construction artistique, développer de nouveaux formats accessibles et inclusifs, accompagner la relève des jeunes talents et consolider les partenariats régionaux et inter-services.

En 2026, le Kerveguen poursuivra ses actions emblématiques : résidences artistiques, Kermobile, masterclasses et les Mardis du Kerveguen. Cette continuité garantit une offre régulière et qualitative, en fidélisant les publics et en accompagnant les artistes. L'année verra aussi la finalisation d'un festival annuel consacré aux musiques actuelles, outil d'attractivité culturelle et de rayonnement régional.

Le pôle franchira une étape supplémentaire en consolidant les projets inter-services, en croisant la culture avec la jeunesse, la santé et l'environnement. Des formats itinérants dans les quartiers, portés en partenariat avec les médiathèques et les écoles, permettront d'aller vers les habitants avec la mise en place de la Ker'mobile.

L'expérimentation de dispositifs participatifs donnera aux publics la possibilité d'être non seulement spectateurs, mais aussi co-acteurs de la création.

Enfin, un accompagnement renforcé sera dédié aux jeunes artistes locaux, à travers résidences courtes, tremplins et dispositifs de structuration professionnelle. Le Kerveguen deviendra ainsi un moteur de solidarité artistique, tendant la main à une nouvelle génération.

#### **4. La pratique musicale comme outil d'inclusion et de lien social**

##### *➤ Via l'atelier de musique*

L'Atelier de Musique, confronté à un nombre croissant de personnes souhaitant pratiquer la musique, doit adapter son offre et garantir des prestations de qualité.

Pour l'année 2026, plusieurs orientations sont retenues :

L'Atelier de Musique placera au cœur de ses priorités la qualité des apprentissages et l'accessibilité de la pratique musicale pour tous. Cela passera par un entretien rigoureux du parc instrumental (accordage, réparations, consommables), garantissant aux élèves des conditions optimales.

Le renforcement des disciplines proposées constitue également une avancée majeure, avec notamment le développement des percussions, discipline très demandée. Ces ateliers seront déclinés sous forme de cours collectifs, mais aussi d'actions hors-les-murs dans les écoles et structures culturelles, afin de démocratiser la pratique et de la rendre accessible aux enfants qui n'oseraient pas franchir les portes de l'Atelier.

Par ailleurs, des investissements seront engagés pour équiper correctement les salles et acquérir un logiciel de gestion moderne, répondant à l'augmentation du nombre d'élèves.

Enfin, des actions de sensibilisation viendront accroître la visibilité de l'Atelier et encourager la population, toutes générations confondues, à s'initier à la musique comme vecteur d'épanouissement personnel et de lien social.

#### **Réflexion sur l'avenir de la structure**

L'Atelier fait face à une saturation de ses capacités : liste d'attente importante, salles devenues inadaptées et absence d'auditorium. Le bâtiment actuel ne permettant ni extension ni amélioration, il devient impératif de planifier la création d'une nouvelle école de musique, avec des espaces supplémentaires répondant aux besoins réels. Une étude de faisabilité devra être engagée pour concrétiser ce projet.

#### **5. Education et ouverture culturelle pour tous les publics**

##### *➤ Via le centre de ressources*

Un centre au service des publics et des projets.

Dans un contexte de transformation des politiques culturelles et d'attentes renouvelées, le Centre de Ressources Culturelles (CDR) de la Ville de Saint-Pierre s'engage à renforcer son rôle de passerelle entre la création, le patrimoine et des publics variés – enfants, jeunes, familles, adultes actifs, publics éloignés, personnes âgées, visiteurs et touristes, mais aussi artistes confirmés et artistes amateurs.

L'année 2026 sera marquée par :

1- L'acquisition de la Micro-Folie, outil structurant pour la démocratisation culturelle. Cette structure modulaire, composée d'un musée numérique, d'un FabLab, d'une ludothèque et d'un espace de réalité virtuelle, permettra d'amener la culture au plus près des habitants. Un planning de déploiement trimestriel sera conçu afin d'intervenir dans les écoles, quartiers, lieux associatifs et grands événements de la Ville, en lien avec les partenaires culturels et sociaux.

Une attention spécifique sera portée à l'accessibilité (quartiers prioritaires, handicap, hors-les-murs) et par la mise en place de dispositifs visant à rendre l'action culturelle plus inclusive, innovante et ancrée dans le territoire. Le CDR prévoit également l'aménagement de ses deux grandes salles en espaces d'exposition permanents, qui deviendront en alternance avec la programmation de la Micro-Folie des lieux de valorisation artistique, afin de soutenir la création locale et de proposer une offre culturelle régulière accessible à tous.

## 2. Visites culturelles : Pass Culture et tout public

Le CDR continuera à déployer des visites culturelles à destination des publics scolaires dans le cadre du Pass Culture, en lien avec les jeunes du territoire prioritairement, ainsi qu'à proposer des visites ouvertes au grand public. Ces actions, à forte portée médiative, permettront de valoriser les ressources locales (archives, expositions, objets patrimoniaux).

### 3. Exposition "Éritaz Zarboutan" lors de la Fête de la Musique

La Fête de la Musique sera l'occasion de revaloriser l'exposition "Éritaz Zarboutan" dans une version renouvelée. Elle mettra en lumière le patrimoine musical de Saint-Pierre à travers des portraits d'artistes, instruments anciens, objets symboliques et témoignages.

L'exposition sera accompagnée d'animations participatives, de concerts et d'ateliers destinés à tous les publics.

### 4. Journées Européennes du Patrimoine avec les archives du CDR

Pour les Journées Européennes du Patrimoine, une collaboration avec les archives du CDR permettra de proposer une exposition documentaire sur le patrimoine historique de Saint-Pierre. Composition d'exposition avec le contenu des archives sonores, visuels et objets seront présentés dans une approche thématique liée à la thématique nationale des JEP.

Des visites commentées et activités pédagogiques accompagneront l'exposition.

### 5. Valorisation artistique locale dans les salles du CDR

Les deux grandes salles du CDR seront progressivement aménagées pour accueillir trois expositions par an. Celles-ci mettront en valeur les artistes de Saint-Pierre et de La Réunion, avec un droit de monstration encadré par convention.

Ces expositions contribueront à soutenir la création locale et permettront des rencontres entre artistes et public. Elles s'accompagneront d'actions de médiation (visites, conférences, ateliers).

### 6. Conception de jeux pédagogiques en lien avec les événements phares

Afin d'ancrer les actions culturelles dans une dynamique ludique et intergénérationnelle, le CDR conçoit un jeu pédagogique par an. Ces jeux (plateaux, cartes, quizz, escape game, etc.) seront créés en lien avec les événements phares de la Ville (Dipavali, Semaine créole, Fête de la musique, 20 décembre...), et utilisés dans les temps de médiation scolaire et hors temps scolaire.

Ces orientations s'inscrivent dans une vision de développement culturel territorial, inclusive et collaborative, au service des publics et des artistes de Saint-Pierre.

### 7 - « Une parole bienveillante et accessible pour toucher toutes les composantes de la population »

#### ➤ *Via la communication*

Le pôle Communication, dont la mission principale est de mettre en lumière la culture, doit la rendre visible, compréhensible et accessible à tous. Pour cela, il nécessitera des moyens humains (formations, clarification des rôles, coopération renforcée) et matériels (logiciels modernes, équipements audiovisuels, supports publicitaires adaptés).

Son budget doit être envisagé comme un investissement stratégique : il permettra de mettre en place une communication plus inclusive, moderne et participative. L'enjeu est de toucher toutes les composantes de la population, y compris les publics éloignés, en utilisant des formats variés et attractifs (supports numériques, vidéos, affichage, réseaux sociaux).

Une communication bienveillante, tournée vers la solidarité et le respect, renforcera l'image d'une culture vivante et fièrement saint-pierroise, accessible à chacun dans son quotidien.

## **6. Rendre l'art accessible à tous**



- ❖ Réhabilitation de terrains de proximité en synthétique dans divers quartiers (Ravine Blanche, Ravine des Cafres, Ravine des Cabris, Terre-Sainte, Joli Fond),
- ❖ Réhabilitation de la salle Boulaki à la Ligne Paradis,
- ❖ Aménagement d'un street workout à la Ravine Blanche et Terre-Sainte.

#### En Travaux

- ❖ Réhabilitation du terrain Léonus Bénard à Casernes,
- ❖ Réhabilitation des équipements sportifs et aménagement d'un espace de détente à la Ligne des Bambous,
- ❖ Rénovation du sol sportif du gymnase Gaston Richardson à la Ravine des Cafres.

#### En Programmation / Etudes de modernisation des équipements sportifs:

Afin d'améliorer la qualité et la sécurité des pratiques sportives, des études seront lancées pour la mise aux normes des équipements les plus anciens tels que :

- ❖ Surélévation de la toiture de la salle Pavé à Terre-Sainte,
- ❖ Restructuration du complexe sportif de Casabona,
- ❖ Transformation de l'aire couverte de Bois d'Olives en gymnase,
- ❖ Réhabilitation et modernisation de l'équipement sportif de sentier pêcheur,
- ❖ Réhabilitation des piscines de Casabona et de la Ravine des Cabris.
- ❖ Equipement des structures d'accueil (Club House et Vestiaires et Tribunes)
- ❖ Création d'un terrain multisport à Condé-concession

## **7.2 Gestion et attractivité de l'offre sportive.**

L'année 2025 a été exceptionnelle, marquée par la mise en service de plusieurs équipements majeurs pour la Ville : le Complexe Aqualoisirs Francis Nicole et son dojo, l'aire couverte de Terre-Sainte, le Parc d'agrès et l'aire Street Workout de Casabona, ainsi que le tout nouveau Complexe sportif Axel Ablancourt de la Ravine des Cabris. Pour assurer la durabilité et la qualité de ces infrastructures, un renforcement de notre personnel qualifié est désormais nécessaire.

L'attractivité de notre offre sportive n'est plus à démontrer : le tissu associatif Saint-Pierrois rassemble déjà plus de 20 % licenciés de l'Île, un chiffre qui témoigne du dynamisme de notre territoire.

En 2026, l'accent sera mis sur la recherche et le développement d'activités visant à favoriser le sport pour tous. Il s'agira notamment de:

- Développer de nouvelles offres sportives sur l'ensemble du territoire communal.
- Réinventer et proposer de nouvelles disciplines via l'École Municipale des sports.
- Créer une école de natation pour répondre à une forte demande.
- Intensifier les activités nautiques et aquatiques.
- Amplifier les animations pendant les vacances scolaires.
- Développer le sport bien-être de niveau 1 pour répondre aux enjeux de santé publique.

La Ville continuera également de s'appuyer sur l'attractivité des grandes manifestations pour consolider son positionnement de Ville Sportive. Le maintien des événements phares comme le Grand Raid, le Trail Urbain, les Galas de boxe et le Festi Beach Volley & Basket dan Sab est un axe fort de notre politique sportive. S'y ajoutera une nouvelle épreuve symbolique: les 10 km de la Ville de Saint-Pierre, une course conçue pour mobiliser la population et enrichir l'offre locale de courses à pied.

## **8. Politique économique et touristique : innovation et environnement au service de l'emploi local**

### **8.1 Saint-Pierre modernise ses sites touristiques**

En 2026, une consultation des entreprises sera lancée pour la rénovation intérieure de l'hôtel de ville, avec la volonté affirmée de préserver son style ancien et son cachet historique. Ce projet ambitieux sera accompagné par la création d'un parvis piétonnier, convivial et intégralement accessible aux personnes à mobilité réduite, facilitant l'accès aux services centraux et renforçant l'attrait patrimonial du Centre-ville.

Parallèlement, la municipalité engagera une étude sur la réhabilitation et la modernisation de son marché couvert, visant à améliorer le confort de travail des commerçants et à offrir aux visiteurs une expérience de qualité, participant ainsi à la redynamisation économique et touristique de la Ville.

## **8.2 Une commune tournée vers la mer**

La modernisation de la base nautique municipale constituera une étape clé pour le rayonnement maritime de la Ville. Ce projet vise à regrouper sur un même site, les activités nautiques communales et celles des associations partenaires, afin d'optimiser les espaces, mutualiser les équipements et améliorer les conditions d'accueil des usagers. Cette réorganisation facilitera la coordination des acteurs, encouragera la pratique des sports nautiques et renforcera la place de Saint-Pierre comme pôle nautique structurant au niveau régional.

La sécurité portuaire sera renforcée en 2026 par l'installation d'un coffre d'amarrage sécurisé dans la zone "Pierrefonds Pointe du Diable". Ce nouvel équipement viendra compléter deux amarrages dits de « beau temps » (Sites de plongée, Petits Parcours et Demotel), dont les études techniques, confiées à EGIS via la SPL MARAINA en 2023, sont aujourd'hui finalisées, ouvrant la voie à un démarrage des travaux dès 2026.

Ces amarrages de « beau temps » constituent un atout majeur pour le secteur de la plongée sous-marine, qui joue un rôle important dans l'attractivité touristique de la ville de Saint-Pierre tournée vers la mer. En offrant des points d'ancrage sûrs et adaptés, ils permettront aux clubs et professionnels de la plongée d'accéder plus facilement aux sites naturels remarquables, d'accueillir davantage de sorties encadrées et de diversifier leur offre (baptêmes, explorations, photographie sous-marine, formations). Cette sécurisation des accès favorisera non seulement la fidélisation des pratiquants réguliers, mais également l'arrivée de nouveaux visiteurs, contribuant ainsi à la dynamisation économique du port et à la valorisation du patrimoine naturel marin.

Enfin, dans le cadre de la Territorialisation de la Stratégie Nationale des Aires marines Protégées (TSNAP), qui concerne Saint-Pierre et Petite Ile, la Ville pilotera en 2026, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) visant à mobiliser les acteurs locaux, structurer une gouvernance LOCALE adaptée et identifier les actions prioritaires pour la protection et la valorisation durable du littoral et des écosystèmes marins.

# F – UNE VILLE SURE, RESPONSABLE ET ENGAGÉE

## 1. Prévention et sécurité

### 1.1 Vidéo protection élargie

La sécurité et la tranquillité de la population demeure une préoccupation constante de la Ville. La DSIDNT portera une attention particulière sur:

- Le renforcement de la vidéo protection dans le cadre du nouveau marché mis en œuvre, afin d'assurer les futures extensions suivantes :
  - Rue du four à chaux et renforcement au niveau des autres artères commerciales
  - Les placettes, parcs urbains et zones touristiques
  - La couverture des entrées et sorties de la commune
  - La poursuite de la sécurisation des sites communaux tels que les écoles, médiathèques et autres sites isolés
  - Les zones d'activités (lutte contre le vandalisme des outils économiques de la commune)
- L'assistance aux services techniques dans la réalisation des travaux prévus pour la mise en œuvre du nouveau Centre de Sécurisation Urbain (CSU), ainsi que l'accompagnement des agents du CSU par la mise en place de nouveaux équipements.
- La formation complète de l'ensemble des agents du CSU sur le nouvel outil de supervision des caméras Génétec.
- La mise en place de solutions innovantes telles que la lecture de plaques d'immatriculation, des dispositifs de haut-parleurs ou encore des boutons d'appel d'urgence.
- Le renforcement et la sécurisation des équipements serveurs
- La mise en place de nouveaux cheminements de fibre optique pour sécuriser les liens existants.

### 1.2 La consolidation du plan de mise en sécurité dans les écoles

Assurer la mise en sécurité des personnes présentes dans l'école dès lors que surviendrait un événement majeur et en attendant l'arrivée des secours, demeure une priorité pour la Ville.

La DSIDNT assistera donc la Direction de Vie Educative dans la consolidation de son plan particulier de mise en sûreté (PPMS) par le renforcement d'outils de sécurité (boutons d'appel d'urgence, alarmes anti intrusion) en lien avec tous les acteurs de l'éducation nationale et les forces de Sécurité.

## 2. La prévention de la délinquance

Dans la continuité de la stratégie du Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance 2023-2026, le service du CLSPD continuera à renforcer les actions de proximité dans les domaines suivants:

### 2.1 Sécurisation de l'espace public

Afin d'assurer une meilleure veille territoriale qui aura pour objectif d'anticiper les actes de délinquance, les conflits de voisinage, d'apaiser les tensions dans les quartiers, il est prévu une augmentation du nombre de médiateurs qui interviendront sur l'ensemble du territoire communal.

## 2.2 Prévenir la délinquance

La prévention de la délinquance passe par l'élaboration d'un vaste programme d'actions en faveur d'un public très hétéroclite.

Ces actions menées en collaboration avec différentes institutions seront renforcées en 2026 notamment dans les domaines suivants:

### a) La prévention des addictions chez les jeunes

Afin de lutter contre les addictions aux écrans, la collectivité a mis en place dans les écoles primaires du territoire des ateliers d'échec. Ces ateliers concernent aujourd'hui 3 établissements et touchent 400 élèves de CP - CM2.

En 2026, l'objectif consistera à doubler le nombre d'élèves sur ces ateliers.

### b) Renforcer le dialogue entre les jeunes et les autorités

Il s'agit ici de lutter contre les préjugés persistants dans les relations entre les jeunes et la police et de lutter contre l'exclusion sociale, le désengagement et la méfiance envers les autorités. Par conséquent, toutes les actions et ateliers qui visent à permettre de nouer le dialogue et de restaurer la confiance entre les jeunes et les forces de l'ordre seront maintenus en 2026. On peut citer l'exemple de l'action « jeune deux roues » qui consiste en un atelier de bonnes pratiques de l'utilisation d'une motocyclette.

## 2.3 Accompagner les personnes vulnérables

L'accompagnement des personnes vulnérables passe par des dispositifs pour mieux les protéger et prévenir les situations à risque par l'écoute, l'information et la coconstruction avec les habitants.

Le service CLSPD et les institutions ont mis l'accent sur les actions en direction des personnes âgées, en situation de handicap et des élèves de CM2.

L'objectif de ces actions est d'adopter le bon comportement face à des situations complexes et pouvoir se diriger vers des personnes ressources (police municipale, police nationale, médiateur).

En 2026, le service continuera à agir en faveur de ces publics vulnérables en renforçant les actions autour de la sensibilisation, de l'information et de la posture à tenir dans des situations imprévisibles.

## 3. La police municipale : innover pour protéger et rapprocher

L'action de la Police Municipale de la Ville de Saint-Pierre s'articule autour des quatre principaux axes ci-après :

- La sécurité qui consiste à garantir la tranquillité publique par une présence renforcée de ses équipes sur le territoire communal, visible mais aussi qui se veut rassurante
- La proximité en renforçant leur présence dans les différents quartiers de la ville, en réaffirmant le lien de confiance avec les habitants, en privilégiant le dialogue et la prévention
- Le volet environnement en intégrant la propreté et la salubrité au cœur de la sécurité, la lutte contre les nuisances, les dépôts sauvages et la promotion des mobilités durables
- La cohésion sociale en inscrivant les actions sous le signe de la main tendue, tout en favorisant la solidarité, la bienveillance et le respect.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un travail collaboratif avec les différents services de la collectivité mais aussi les partenaires locaux par la mise en place d'un certain nombre d'initiatives qui concourent non seulement à soutenir et accompagner les projets mais qui participent également à améliorer la qualité de vie des citoyens tout en faisant la promotion d'une culture en faveur d'une sécurité renforcée, préventive et partagée par tous.

## 2.1 Renforcer la sécurité et la proximité

Afin de renforcer la présence de la Police Municipale sur le territoire et sécuriser leur intervention, la ville poursuivra ses efforts qui consistent à doter et équiper le service des outils nécessaires pour un fonctionnement optimal dans le cadre de leurs missions. Une attention particulière sera également portée à la formation et l'accompagnement des agents dans leurs missions quotidiennes de prévention, de médiation et d'intervention.

## 2.2 L'environnement comme enjeu de sécurité en matière de santé publique

La salubrité publique est également un axe important de la sécurité. Un quartier propre et entretenu réduit les tensions sociales et améliore le quotidien des habitants.

Par conséquent, les brigades d'Unité Légère (patrouilles à vélo électriques, trottinettes électriques, motos) accentueront leur présence dans les zones sensibles (littoral, quartiers, espaces verts, zones de dépôts sauvages...). Grâce aux moyens dont elles disposent, qui favorisent les déplacements rapides et limitent l'empreinte carbone, elles peuvent intervenir plus efficacement sur les problématiques environnementales : dépôts de déchets, VHU (véhicules hors d'usage), terrains insalubres.

Ces différentes actions sont complétées par l'intervention des services techniques notamment en cas de signalements pouvant porter sur le nettoyage des dépôts sauvages, l'entretien des voiries et espaces publics ou encore l'amélioration de l'éclairage, de la signalétique ou des aménagements de proximité.

## 2.3 Les actions en matière de Sécurité et de Prévention

Les actions de sensibilisation en matière de sécurité et de prévention seront poursuivies pour informer, accompagner les citoyens dans le respect des règles, valoriser les comportements responsables et ne faire appel aux mesures de sanction qu'en cas de récidive ou de mise en danger manifeste.

Celles-ci concerneront :

- L'organisation d'ateliers interactifs visant à sensibiliser les enfants et les adolescents aux questions autour de la sécurité routière, de la prévention aux comportements à risque (addictions...) et de civisme par une présence plus significative à l'intérieur et à l'extérieur des écoles. Des ateliers qui contribuent à créer un environnement propice à l'épanouissement des jeunes, et à l'accompagnement des parents renforçant ainsi la confiance entre la police, la population et les familles en général.
- La mise en place de médiateurs scolaires formés pour intervenir dans les établissements afin de réduire les conflits, promouvoir le dialogue et encourager le respect et la non-violence. Ce programme améliore le climat scolaire et aide les élèves à résoudre les conflits pacifiquement, renforçant ainsi la cohésion sociale. Par cette intervention, la présence de la police municipale en tant que médiateur renforce la légitimité et l'autorité des interventions.
- La participation de représentants de la police municipale aux conseils de quartier, favorisant ainsi le dialogue entre la police et les habitants de ces quartiers.
- Le développement d'une application mobile permettant aux citoyens de signaler des problèmes de sécurité ou d'accessibilité dont les objectifs consistent à impliquer les citoyens dans la sécurité de leur environnement et faciliter la communication entre la police et la population. La police municipale peut également utiliser cette plateforme pour informer les citoyens des actions menées.
- Le renforcement du travail collaboratif avec les différents partenaires institutionnels, locaux, les écoles, et une présence plus accrue dans les mairies annexes. Cette collaboration contribue à enrichir les projets, favoriser une approche collective et intégrée qui répond aux besoins spécifiques des quartiers.

# G – UNE VILLE SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

## 1. La politique de la ville

Il est à souligner que la politique de la ville est une politique visant à réduire les inégalités entre les territoires afin de maintenir un territoire équilibré et solidaire reposant sur l'intégration harmonieuse des différents quartiers qui la composent. Elle s'efforce ainsi d'améliorer la vie des habitants résidant sur des quartiers concentrant des difficultés sociales, économiques et urbaines, dits « prioritaires ». C'est en ce sens qu'elle intervient dans différents domaines : l'emploi, le développement économique, la prévention, la citoyenneté, l'éducation, l'insertion socio-professionnelle, la santé, la culture, la rénovation urbaine, la mobilité...

C'est une politique partenariale et contractuelle car elle s'appuie sur des contrats liant les collectivités territoriales avec l'État et d'autres partenaires (les bailleurs sociaux, l'Agence Régionale de Santé, Pôle Emploi...) et qui permettent notamment de financer des projets de développement social territorialisé.

Pour rappel, le Contrat de Ville de Saint-Pierre, signé le 25 juin 2015, a été complété par un protocole d'engagements renforcés et réciproques, lequel a permis de prolonger le Contrat de Ville mais aussi d'identifier et d'intégrer de nouvelles priorités définies par l'ensemble des signataires. Celui-ci arrive à échéance au 31 décembre 2025.

Dans le cadre de l'ambition portée par le Président de la République, une nouvelle génération de contrats Quartiers 2030 va être signée pour la période 2026-2030 avec un objectif, à savoir permettre aux quartiers prioritaires de sortir de la situation de décrochage socio-économique dans laquelle ils se trouvent.

Ce nouveau contrat « Engagement Quartiers 2030 » dont le cadre a été posé par la circulaire du 7 novembre 2024, place la participation citoyenne au cœur même de ce nouveau dispositif. L'éducation reste une thématique essentielle de l'intervention de la politique de la ville puisqu'elle constitue un levier de réduction des inégalités en favorisant la réussite des jeunes.

Sur le plan du développement économique, l'objectif est de permettre aux habitants des quartiers prioritaires de profiter des dynamiques sur le territoire permettant d'atteindre le plein emploi en améliorant leur employabilité. De plus, compte tenu des difficultés cumulées dans les quartiers, la transition écologique (déplacements, environnement, amélioration des modes de consommation...) constituera un axe majeur des actions qui vont être développées, de même que l'amélioration de la santé et l'accès aux soins pour les habitants, ainsi que la tranquillité et la sécurité publique. Des orientations spécifiques seront également déclinées pour chaque quartier prioritaire et qui tiennent compte des éléments de diagnostics qui remontent des territoires.

Ce nouveau dispositif contractualisé est la formalisation de projets de territoires construits avec les habitants, les associations et les élus pour tenir compte des spécificités locales. Il ambitionne de mobiliser tous les leviers pour améliorer véritablement la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le contrat « Engagement Quartiers 2030 » s'articulera avec l'ensemble des dispositifs partenariaux élaborés avec les institutions que sont la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé, les services de la Préfecture : Convention Territoriale Globale, Contrat Local de Santé, Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance. Cette volonté implique une meilleure mobilisation des moyens de droit commun sur les quartiers prioritaires.

Le décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et en Polynésie française, a redéfini les périmètres des quartiers prioritaires de la Ville de Saint-Pierre mais qui reste maintenu au nombre de six : Basse-Terre/Joli Fond, Bois d'Olives, Condé-Concession, Ravine Blanche, Ravine des Cabris et Terre-Sainte.

Pour 2026, il s'agira donc de mettre en œuvre les programmes d'actions qui pourront également être pluriannualisés et qui s'appuient sur les enjeux identifiés dans ce nouveau contrat.

Dans le cadre du plan de mobilisation pour les quartiers, la ville de Saint-Pierre a fait acte de candidature pour la mise en place d'une cité éducative sur le quartier prioritaire de Bois d'Olives, en partenariat avec les services de l'Etat et de l'Education nationale. Pour rappel, l'obtention du label a été annoncée le 29 janvier

2022 à l'occasion du Comité Interministériel des Villes, puis notifiée par courrier adressé à la Ville de Saint-Pierre le 24 février 2022.

Une convention cadre conclue pour une durée de trois ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 a fixé les orientations stratégiques et le plan d'actions de la cité éducative ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation.

Un courrier en date du 2 septembre 2024 a marqué la volonté de la Ville de demander le renouvellement du label Cité éducative pour le quartier de Bois d'Olives pour les trois prochaines années (2025 – 2027).

Le renouvellement de ce label, marque une réelle confiance de l'Etat dans le travail effectué par la ville et l'Education Nationale sur le territoire de Bois d'Olives. Après un travail de bilan sur la première contractualisation de la Cité éducative, l'ensemble des partenaires (associations, parents, la Ville, les services de l'Etat, l'Education Nationale...) ont défini de nouvelles orientations sur les trois années à venir.

A cet effet, une convention triennale a été rédigée afin de poser les engagements de chaque partie (Etat, Ville et Education Nationale) et les axes prioritaires à mener dans le cadre de ce label Cité éducative 2025 – 2027 sur le quartier de Bois d'Olives. Celle-ci repose sur les trois enjeux prioritaires suivant :

- Encourager l'ambition (axe Ambition)
- Améliorer le bien-être de tous (axe Santé)
- Renforcer la coopération avec les parents (axe Parentalité)

Le programme d'actions qui va être élaboré pour 2026, tiendra compte de ces nouveaux enjeux qui ont été identifiés.

Par ailleurs, compte tenu de la nécessité de structurer le tissu associatif, une attention particulière sera portée sur l'accompagnement et au renforcement des associations, en mobilisant les dispositifs tels que le Fonds de Développement de la Vie Associative, le Dispositif Local d'Accompagnement (pour les structures employées), et en proposant un parcours adapté aux besoins qui ont été relevés.

En outre, l'insertion reste une priorité forte et à cet effet, des actions vont continuer à être mis en place afin de rapprocher du terrain, les acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle. De même, le développement des projets d'insertion sur les différents dispositifs (chantier d'insertion, atelier chantier d'insertion) portés par les associations du territoire seront soutenus.

Concernant le volet investissement via la dotation politique de la ville, ce dispositif sera poursuivi et les projets identifiés sur la base de la concertation citoyenne et portés par la collectivité seront soutenus.

## **2. La contractualisation avec la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale**

Il est important de souligner que la Ville de Saint-Pierre a signé la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) pour la période 2022-2026 sur les domaines de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, l'animation de la vie sociale, le logement, le handicap, l'accompagnement social.

2026 sera la dernière année de conventionnement de ce dispositif contractualisé.

A cet effet, il conviendra avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales de préparer les travaux permettant de renouveler la convention sur la nouvelle période concernée. En ce sens, il s'agira d'organiser les ateliers thématiques avec l'ensemble des partenaires et acteurs de la Convention Territoriale Globale afin d'alimenter les diagnostics locaux et d'identifier les nouvelles orientations à mettre en œuvre et les fiches à intégrer.

Par ailleurs, sur l'axe de la parentalité, un plan territorial est en cours d'élaboration en partenariat avec le Département pour répondre au besoin d'accompagnement des parents dans leur fonction éducative.

Pour 2026, il s'agira également de soutenir les porteurs de projets associatifs qui émergent aux différents dispositifs de la Caisse d'Allocations Familiales qui font l'objet d'un appel à projets.

Vacances, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Espace Vie Sociale, Centre Social, Prestation Service Jeune, Réseau Aide Appui à la Parentalité...

De plus, une expérimentation sera menée en 2026 sur l'accompagnement de l'épicerie sociale étudiante du campus sud sur la mise en place d'un espace de vie sociale, qui constituera un lieu d'échanges et de pratiques d'activités entre les étudiants.

### **3. La politique en faveur du handicap**

La politique en faveur de l'inclusion des personnes en situation d'handicaps est une volonté forte de la ville de Saint-Pierre.

Pour 2026, il s'agira de poursuivre l'accompagnement de ces publics dans un l'espace dédié au sein la résidence Mondéo, dans leurs démarches administratives en lien avec les partenaires institutionnels comme la Maison Départementale, le Centre Communal d'Action Sociale, les associations et autres acteurs spécialisés dans le champ du handicap.

Afin de mieux appréhender et comprendre les personnes en situation d'handicap, de leur permettre d'avoir des lieux d'expression, des événements culturels et sportifs vont être organisés en partenariat avec les associations de la commune : les manifestations Handinautique et Handimusik, la course Solidarun, menées en partenariat avec les services de la ville (culture, sport...), l'OSTL, le Département, le CCAS, les bailleurs sociaux les associations et l'Institut Universitaire de Technologie de la Réunion.

De plus, la Ville continuera à proposer des activités culturelles, artistiques, et numériques à destination de ces publics au sein de l'espace Mondéo, au niveau des structures de proximité (Case, maison de quartier).

En partenariat avec les associations spécialisées dans le secteur du handicap (ALEFPA...), il s'agira de permettre aux publics accompagnés au sein de ces structures, de pouvoir s'inscrire et bénéficier des activités de droit commun proposées par la Ville.

### **4. La politique en matière d'accessibilité**

#### **4.1 Mise en accessibilité des bâtiments communaux (Ad'AP)**

##### **➤ Contexte**

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, définit notamment les moyens de la participation des personnes handicapées à la vie de la cité et prévoit la mise en accessibilité de tous les Établissements Recevant du Public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP) pour le 1er janvier 2015.

Les services de l'État ayant constaté des retards dans la réalisation des travaux devant permettre la mise aux normes de ces ERP/IOP, ont pris des mesures visant à assouplir les dispositions de ladite loi en vue de son application par tous dans les délais impartis. Une ordonnance du 26 septembre 2014 a été prise par le gouvernement pour permettre l'établissement d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) dont la date limite de dépôt auprès du Préfet a été fixée au 27 septembre 2015.

La commune a recensé quelques 98 ERP/IOP dont un ERP de 1ère catégorie. La complexité et l'étendue de ce patrimoine a incité la commune à déposer en date du 25 septembre 2015 auprès du Préfet un Ad'AP de patrimoine comprenant à minima une demande de dérogation de réalisation des travaux sur une durée de 9 ans (de 2016 à 2024).

Au vu du retard pris, dû aux nombreuses difficultés à mener ce calendrier de travaux (période COVID, problème inflation des prix des matériaux, de délais d'acheminement de matériaux allongés, manque de disponibilité de matériaux...), la collectivité a décidée de faire une demande de prolongation du délai de validité de l'Ad'Ap auprès des services de l'Etat pour le second semestre 2024 afin de permettre de réaliser ces dernières études et travaux.

En date du 10 Octobre 2024, une demande de prolongation de notre Ad'Ap a été faite auprès de la préfecture qui a accordé à la Collectivité la prolongation de notre Ad'AP jusqu'au 9 Décembre 2027.

### ➤ **Bilan de l'année 2025**

Les projets sont en phase d'études ou en phase de travaux. Les projets suivants sont à ce jour réalisés ou bien en cours de réalisation;

- Etudes et consultations d'entreprises pour la mise en accessibilité du Case Croix Jubilé à Terre-Sainte, du Case de Pierrefonds, du Case Jacarandas, ainsi que du groupe scolaire de JOLIFOND. Une attribution prévisionnelle des lots et un démarrage des travaux sont programmés pour le premier trimestre 2026 au plus tard.
- Les sites suivants sont en phase chantier et une fin de travaux est prévue au plus tard pour la fin de cette année ;
  - le stand de tir à l'arc sur la route de l'entre-deux,
  - le Case de Basse Terre, près de la Mairie Annexe,
  - le théâtre Pierrefonds,
  - les travaux d'aménagement de la cours de l'école Evariste de PARNY,
  - La mise en service de la plate-forme et ascenseur de l'école Pablo PICASSO,
- Les études de la deuxième phase de l'Ad'Ap sont en cours, comprenant une quarantaine de sites repartis en 4 lots par secteur géographique. D'une manière générale, la mise en accessibilité des écoles seront priorisées, en lien avec le projet de sensibilisation au handicap qui est mené dans les quatre écoles suivantes : Ecole Martin LUTHER KING, école Raymond MONDON, école Jean-Paul SARTRE et école Louis ARAGON.

Ce projet de sensibilisation a été porté par le service Accessibilité Handicap en partenariat avec les affaires scolaires, et le CAUE. Au terme de ce parcours de sensibilisation au sein de chaque école, une présentation de leur réflexion d'un projet de mise en accessibilité de leur école a été faite dans la salle de spectacle le « Kerveguen » au début juillet, fruit du travail collaboratif entre les élèves, les enseignants, et les intervenants.

La prochaine étape de ce projet, sera d'intégrer ce travail dans les études du maitre d'œuvre retenu dans le cadre de la mise en accessibilité de notre Ad'Ap, qui est en cours de réalisation, et de pouvoir débiter les travaux associés, afin que les élèves de ces écoles puissent constater de visu le fruit de leur travail de réflexion dans la mise en accessibilité de ces quatre écoles.

### ➤ **Orientations pour l'année 2026**

Aussi, pour l'année 2026, la ville poursuivra son engagement à mener les études et les travaux permettant de rendre l'ensemble de son patrimoine, accessible à tous les publics. En prévision de l'année 2026, les études démarrées cette année continueront. Les premiers travaux relatifs à ces études commenceront début 2026 par la mise en accessibilité de plusieurs établissements comme des écoles, espaces culturels et bâtiments de proximité. Les travaux de mise en accessibilité de la Case de Pierrefonds, de la case Croix Jubilé à Terre-Sainte et Jacarandas à Bois-d'Olivres, ainsi que le groupe scolaire de JOLIFOND à Basse-Terre, débiteront en début d'année et se poursuivront en 2026.

Les études de la deuxième phase de l'Ad'Ap continueront en 2026 et permettront la mise à la norme d'accessibilité dans un délai de quatre ans de:

- Vingt-Trois (23) écoles, telles que l'école Jean Paul SARTRES à la Ravine des Cabris, ou encore l'école Alice PEVERELLY à Terre Sainte, Ecole Henri Lapierre à Mont-Vert Les-Bas,.....
- Un espace culturel qui est le Centre Culturel Lucet Langenier,
- Bâtiments de proximité tels que, le case de Bassin Martin, la maison de quartier Beaugard à la ligne des bambous, le K-WEST en Centre-Ville...
- Équipements Sportifs tels que La Base Nautique de Terre Sainte, ou bien le Complexe Sportif de la Ravine des Cabris, ou encore la Piscine de Casabona,
- Une (1) Église, telle que l'Église Notre Dame du Sacré COEUR à Mont-Vert Les Hauts,

- Trois (3) Bâtiments à vocation sociale ou administratif, telles que le CCAS, ou bien la maison de l'enfance en centre-ville,....

Aussi, les études sur les sites cités ci-avant sont en cours et permettront les travaux de mise en accessibilité correspondant qui dans la majorité des cas pourront démarrer à partir de la fin de 2026 voir au début de l'année 2027.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cet Ad'AP (obligatoire) et d'équilibrer son budget, la Collectivité sollicitera pour chaque ERP/IOP concerné, auprès de ses partenaires institutionnels des financements complémentaires tels que le FIPHFP, le Plan d'aide de la Région en faveur des communes ou le FEDER ainsi que des subventions d'aides à l'investissement de l'Etat comme le DSIL, DETR, DPV ...

#### 4.2 Renouvellement de la convention avec le CAUE

La ville a sollicitée depuis quelques années les services du CAUE afin d'apporter un appui technique à la Commission Communale Pour l'Accessibilité, et de coordonner les différents axes de travail sur les questions d'accessibilité et des projets d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement sur la commune de Saint-Pierre.

Dans ce cadre, une mission de sensibilisation en milieu scolaire a été programmée pour les années 2024/2025 avec le CAUE dont les objectifs ont été les suivants :

- Faire appréhender et comprendre la situation de handicap
- Sensibiliser à la nécessité de penser la ville pour tous et de réaliser des aménagements et des bâtiments accessibles à tout le monde
- Sensibiliser à la qualité du cadre de vie

Pour l'année 2026 l'objectif du CAUE, dans le cadre de cette mission de sensibilisation, sera un accompagnement de la collectivité dans le suivi du projet de sensibilisation dans les quatre écoles sélectionnées, concernant la bonne prise en compte des réflexions, (validées par les services de la collectivité) faites par les élèves des quatre écoles vues plus haut, dans les projets que le service Accessibilité porte et notamment dans les travaux règlementaire de mise en accessibilité de ces sites.

Ce renouvellement de convention permettra une continuité dans le travail déjà accomplie permettant d'accompagner le service et notamment l'élu délégué aux Affaires du service accessibilité handicap et les autres services de la mairie : techniques, urbanisme et autres... ainsi que les membres de la Commission Communale Pour l'Accessibilité.

## IV – LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL ET SON FINANCEMENT SUR LA PERIODE 2026-2028.

- En 2024, la structure des dépenses d'investissement de la ville se présentait ainsi :

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>Total des emplois d'investissement budgétaires=D</b>	108 673 365	1 279	1 037	1 037	682
dont : Dépenses d'équipement	52 441 488	617	550	550	470
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	29 628 928	349	224	224	142

Les **dépenses d'investissement** avaient légèrement diminué en 2024 (- 2.8 % à 82.7 M€).

	Rétrospective			Prospective			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Sous-total dépenses d'équipement	42 678 115	60 678 664	51 362 085	55 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
<i>Evolution n-1</i>		42.18%	- 15.35%	7.08%	- 27.27%	0.00%	0.00%
Autres investissements hors PPI	950 296	51 467	69 658	0	0	0	0
<i>Evolution n-1</i>		- 94.58%	35.34%	- 100.00%			
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	8 659 858	9 276 094	10 054 845	10 068 744	10 987 931	11 099 170	10 620 885
<i>Evolution n-1</i>		7.12%	8.40%	0.14%	9.13%	1.01%	- 4.31%
Autres dépenses d'investissement	3 116 208	15 092 771	21 201 111	3 580 339	2 879 218	2 702 938	2 627 238
<i>Evolution n-1</i>		384.33%	40.47%	- 83.11%	- 19.58%	- 6.12%	- 2.80%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>55 404 478</b>	<b>85 098 996</b>	<b>82 687 699</b>	<b>68 649 083</b>	<b>53 867 149</b>	<b>53 802 108</b>	<b>53 248 123</b>
<i>Evolution n-1</i>		<b>53.60%</b>	<b>- 2.83%</b>	<b>- 16.98%</b>	<b>- 21.53%</b>	<b>- 0.12%</b>	<b>- 1.03%</b>

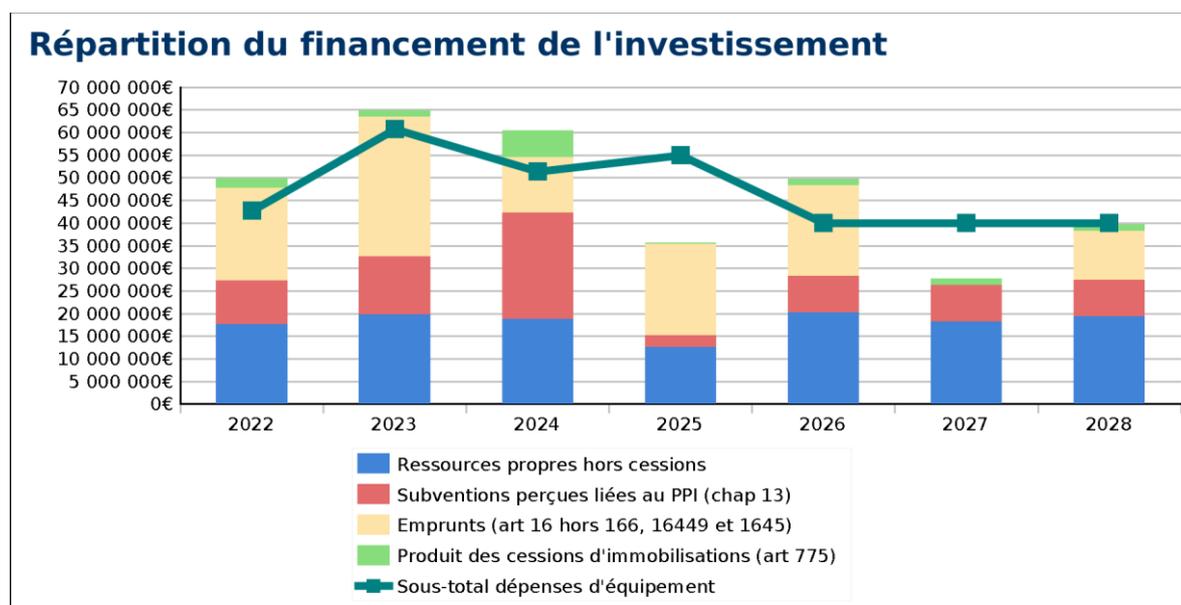
Les autres dépenses d'investissements comprennent les autres immobilisations financières (chap 27), les opérations pour compte de tiers (chap 45) en dépense, les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449).

Le recul devrait s'accroître fin 2025 en raison d'une quasi-absence d'opérations de trésorerie et de gestion de dette enregistrées dans le poste *Autres dépenses d'investissement*.

Après avoir franchi un seuil historique en 2023, à près de 61 M€, les **dépenses d'équipement** avaient logiquement reculé (- 15.3 %) tout en demeurant sur un niveau élevé (51.4 M€, soit le second plus gros effort d'équipement assuré par la ville sur un exercice).

Sous l'impulsion de l'achèvement de la construction de la cité administrative, elles ne devraient pas diminuer en 2025 et maintenir la ville dans la fourchette (très) haute de la moyenne nationale des villes de même strate (617 € par habitants, + 31% supérieur à la moyenne nationale, + 12% supérieur à la moyenne départementale).

L'effort d'équipement de la ville à moyen terme doit néanmoins rester compatible avec une structure de financement respectant les objectifs nationaux d'amélioration du besoin de financement (ou désendettement) fixés aux collectivités locales.



A ce titre, il est rappelé que les engagements pluriannuels d'investissement, matérialisés par la dernière programmation des autorisations de programme votée se décline ainsi :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20251217-pv22oct25-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Programme Opération		AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	total AP
05MAILPR01	MAIL PIETONNIER PHASE 2	2005	240 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	240 000.00
05822002	ZAC DU MAIL PHASE 2		240 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
07ELECTRU01	ELECTRIFICATIONS RURALES A SAINT PIERRE	2007	430 000.00	430 000.00	430 000.00	860 000.00	0.00	2 150 000.00
11929001	E.R. DE 2011 A 202		430 000.00	430 000.00	430 000.00	860 000.00	0.00	
10BATSPO01	GRANDS TX DANS LES GYMNASES ET TERRAINS SPORTIFS	2010	2 890 000.00	2 350 000.00	5 450 000.00	9 000 000.00	4 000 000.00	23 690 000.00
10411001	REHABILITATION CASABONA REFECTION INSTALLATIONS EL		800 000.00	1 300 000.00	3 600 000.00	3 600 000.00	0.00	
10411002	COMPLEXE SPORTIF A LA RAVINE DES CABRIS		500 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
24322001	REHABILITATION DU STADE LEONUS BENARD DES CASERNES		1 300 000.00	500 000.00	0.00	0.00	0.00	
25323001	PISCINE DE CASABONA (REHABILITATION)		150 000.00	50 000.00	50 000.00	4 000 000.00	4 000 000.00	
25323002	PISCINE DE LA RAVINE DES CABRIS (REHABILITATION)		140 000.00	500 000.00	2 400 000.00	2 000 000.00	0.00	
10TROU0E01	TRAVAUX & AMENAGEMENTS DIVERS SUR ROUTES	2010	2 250 000.00	5 000 000.00	6 300 000.00	2 000 000.00	0.00	15 550 000.00
23870001	CREATION DE PISTES CYCLABLES		50 000.00	1 000 000.00	500 000.00	500 000.00	0.00	
24845001	AMENAGEMENT DES RUES AUTOUR DU CENTRE ADMINISTRATIF		2 000 000.00	1 000 000.00	2 000 000.00	1 500 000.00	0.00	
25735001	RADIER DE BASSIN PLAT		200 000.00	3 000 000.00	3 800 000.00	0.00	0.00	
10TXCIME01	TRAVAUX DANS LES CIMETIERES DE LA COMMUNE	2010	5 200 000.00	3 500 000.00	4 300 000.00	200 000.00	0.00	13 200 000.00
18026001	CIMETIERE DE LA LIGNE PARADIS PHASE DEFINITIVE		5 200 000.00	3 500 000.00	4 300 000.00	200 000.00	0.00	
14BOIS0001	RENOVATION URBAINE QUARTIER DE BOIS D'OLIVES	2014	1 305 564.00	2 000 000.00	2 000 000.00	2 000 000.00	0.00	7 305 564.00
14824001	RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE BOIS D'OLIVES		1 305 564.00	2 000 000.00	2 000 000.00	2 000 000.00	0.00	
16ACCESPO1	TX ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE	2023	700 000.00	1 300 000.00	1 300 000.00	2 600 000.00	0.00	5 900 000.00
23588001	REALISATION DE TRAVAUX ACCESSIBILITE		700 000.00	1 300 000.00	1 300 000.00	2 600 000.00	0.00	
10BATCUL01	CONSTRUCTION OU REHABILITATION DE BATIMENTS CULTUR	2010	120 000.00	150 000.00	2 000 000.00	4 500 000.00	4 500 000.00	11 270 000.00
10321001	BIBLIOTHEQUE R BARQUISSEAU		50 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
23311001	ECOLE DE MUSIQUE ZAC OI		70 000.00	150 000.00	2 000 000.00	4 500 000.00	4 500 000.00	
15CENTRE A	CONSTRUCTION AMENAGT DU FUTUR CENTRE ADMINISTRATIF	2015	20 592 380.00	4 060 000.00	0.00	0.00	0.00	24 652 380.00
15020001	FUTUR CENTRE ADMINISTRATIF		20 592 380.00	4 060 000.00	0.00	0.00	0.00	
08RHIBTE01	RHI BASSE TERRE TRANCHE 2	2004	116 391.00	0.00	0.00	0.00	0.00	116 391.00
04824008	RHI BASSE TERRE TRANCHE 2		116 391.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
05ZACOIN01	ZAC OCEAN INDIEN PHASE 2	1996	78 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	78 000.00
98824002	ZAC OCEAN INDIEN PHASE 2		78 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
08MASFLE01	MAS FLEURI PHASE 2	2008	176 391.00	0.00	0.00	0.00	0.00	176 391.00
08640001	MAS FLEURI PHASE 2		176 391.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
08REHCU01	REHABILITATION DE CUISINES ET REPECTORES	2008	1 000 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 000 000.00
18251002	CUISINE CENTRALE DE GRAND BOIS ECOLE R MONDON		1 000 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
08REHECOLE	REHABILITATION DES ECOLES	2008	1 180 000.00	1 930 000.00	12 250 000.00	14 300 000.00	14 000 000.00	43 660 000.00
08212001	ECOLE LECOINTE DELISLE PHASE 2		50 000.00	200 000.00	600 000.00	0.00	0.00	
10212001	REHABILITATION ECOLE J.P. SARTRE		80 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
10213001	REHABILITATION ECOLE R. BARQUISSEAU		350 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
24212001	REHABILITATION ECOLE EDMOND ALBIUS		200 000.00	300 000.00	3 800 000.00	300 000.00	0.00	
24213001	REHABILITATION ECOLE LOUIS PASTEUR AMELIORATION TH		200 000.00	1 000 000.00	2 500 000.00	0.00	0.00	
24213002	REHABILITATION ECOLES PIAF & ALBANY		160 000.00	330 000.00	5 150 000.00	10 000 000.00	10 000 000.00	
25212001	NOUVELLE ECOLE A LA RAVINE DES CABRIS		80 000.00	100 000.00	200 000.00	4 000 000.00	4 000 000.00	
10TXEGLI01	GRANDS TRAVAUX DANS LES EGLISES DE ST PIERRE	2010	150 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	150 000.00
10020002	RENOVATION EGLISE DE GRAND BOIS		150 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
22MACHE01	REHABILITATION MARCHES, BAT & SITES COMMERCIAUX	2022	50 000.00	100 000.00	100 000.00	3 270 000.00	0.00	3 520 000.00
22910001	MARCHE COUVERT DE SAINT-PIERRE		50 000.00	100 000.00	100 000.00	3 270 000.00	0.00	
TOTAL PROGRAMMATION			36 478 726.00	20 820 000.00	34 130 000.00	38 730 000.00	22 500 000.00	152 658 726.00

Au final, en dépit d'une succession de crises économiques frappant les finances locales depuis 2020 (crise sanitaire, puis inflationniste), la ville s'est montrée plus que résiliente avec une situation financière qui n'a cessé de s'améliorer à travers des épargnes en progression continue et un endettement maîtrisé.

Cette stratégie budgétaire a permis de dégager des marges de manœuvre pour un effort d'équipement massif exceptionnel sur cette période.

Néanmoins, face à un environnement économique local dont la dégradation à commencer à peser sur ses recettes, la ville présente une trajectoire budgétaire dite « au fil de l'eau » aboutissant à **un besoin de financement de 25.5 M€ d'ici 2028 pour réaliser un effort d'équipement de 120 M€.**

Si la ville souhaite préserver un ratio de désendettement inférieur à 10 ans, ce besoin de financement devra être couvert en priorité par une rationalisation des dépenses, une mobilisation des services à la population, un choix d'investissement compatible avec nos nouvelles ambitions, sachant que l'ensemble de ces axes doivent s'inscrire dans un contexte de rareté des finances publiques.

## 2.1 - Les masses budgétaires

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Recettes de fonctionnement</b>	145 679 934	156 025 850	165 496 716	156 862 315	170 713 755	175 636 841	180 901 230
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	127 090 120	137 915 425	140 058 660	144 050 169	147 823 130	153 342 973	159 107 871
<i>dont intérêts de la dette</i>	1 788 374	2 209 100	2 943 861	2 786 834	2 873 127	3 002 559	2 946 094
<b>Recettes d'investissement</b>	40 032 606	65 145 961	45 114 123	39 542 311	37 886 030	16 551 148	28 508 540
<i>dont emprunts souscrits</i>	20 478 712	30 775 667	12 192 500	20 298 500	20 000 000	0	10 760 000
<b>Dépenses d'investissement</b>	55 404 478	85 098 996	82 687 699	68 649 083	53 867 149	53 802 108	53 248 123
<i>dont capital de la dette</i>	8 659 858	9 276 094	10 054 845	10 068 744	10 987 931	11 099 170	10 620 885
<i>dont P.P.I</i>	42 678 115	60 678 664	51 362 085	55 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000

## 2.2 - Soldes financiers

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Épargne de gestion	18 730 097	21 988 816	25 152 480	13 958 636	18 263 752	17 796 427	18 775 001
Épargne brute	16 941 723	19 779 716	22 208 620	11 171 802	15 390 625	14 793 868	15 828 907
Épargne nette	8 281 865	10 503 622	12 153 775	1 103 057	4 402 694	3 694 697	5 208 022

## 2.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Fonds de roulement en début d'exercice	12 583 715	15 815 934	13 973 323	1 837 804	-14 456 822	-7 547 317	-22 504 410
Résultat de l'exercice	3 217 941	-1 842 610	-12 135 520	-16 294 626	6 909 505	-14 957 092	-2 946 224
Fonds de roulement en fin d'exercice	15 801 656	13 973 324	1 837 804	-14 456 822	-7 547 317	-22 504 410	-25 450 633

## 2.4 - Endettement

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Encours au 31 décembre	106 532 329	125 038 897	107 655 177	124 577 525	133 589 594	122 490 423	122 629 538
Ratio de désendettement	6,3 ans	6,3 ans	4,8 ans	11,2 ans	8,7 ans	8,3 ans	7,7 ans
Emprunt	20 478 712	30 775 667	12 192 500	20 298 500	20 000 000	0	10 760 000

En conclusion, le budget 2026 devra s'inscrire dans une démarche d'implication de tous les acteurs de la vie publique en faveur d'une politique de proximité fondée sur un enjeu d'égalité entre les quartiers et les citoyens à travers l'enjeu démocratique.

Etre au plus près des publics les plus fragiles, ceux qui vivent dans une précarité relationnelle, avec un sentiment de déshumanisation exacerbé dû à la dématérialisation doivent pouvoir retrouver le contact humain nécessaire leur garantissant un accès aux services publics selon leur propre modalité.

Dans cette optique, la déconcentration des services de proximité dans les mairies annexes, avec la formation appropriée des agents doit être mise en œuvre dès le début de l'année budgétaire sur la base d'un échéancier validé par les comités de quartiers.

Par ailleurs, en matière d'investissements, ceux-ci viseront à concilier notre choix de vie fondé sur le respect de l'environnement avec des projets structurants, mais aussi des réalisations de proximité qui permettront aux Saint-Pierrois de vivre en confiance dans leur ville.

En faisant le choix du progrès, de l'audace, d'une ambition mesurée, la ville de Saint-Pierre se tourne résolument vers l'avenir, en construisant des équipements sportifs, culturels, scolaires dont l'objectif est de renforcer sa vitalité au service de sa population, dans un esprit de solidarité, de partage et de bien être pour toutes les générations.

Poursuivons ensemble la transformation de notre ville.

### Interventions

**Madame GOBALOU Virginie,**

*La présentation de vos Orientations Budgétaires était longue, je n'ai retenu que 3 axes. Je ne m'attendais pas à ce que vous décliniez un projet de mandature plutôt que des compétences de la collectivité. En 2026, le Conseil Municipal de toutes les Villes de France, des territoires et des départements d'Outre-mer sera renouvelé. A aucun moment, vous avez rappelé les incidences qui pourraient y avoir en matière financière par rapport à l'instabilité et aux restrictions du nouveau gouvernement, qui vont impacter très fortement les collectivités locales. Ces orientations sont au futur dans l'attente des résultats des prochaines échéances électorales. Je m'attendais à ce que vous mettiez l'accent sur les restes à réaliser pour 2026, sur quelques axes prioritaires, tels que l'économie, le volet social, l'éducation et bien d'autres thématiques et à une présentation plus synthétique.*

**Monsieur le Maire, David LORION**

*Ces orientations budgétaires portent sur l'éducation, la sécurité, le sport, la déconcentration, le volet social et notamment sur la politique de la main tendue.*











## **Affaire n°42/2080 : Zac du Mail - Approbation du Crac 2024 et de l'avenant N°14 à la Convention Publique d'Aménagement (CPA).**

*Aménagements Opérationnels et Développement Durable - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine*

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la CPA (Convention Publique d'Aménagement) signée le 27 juin 2003 fixe, entre autres, les conditions du contrôle comptable et financier du bilan et du plan de trésorerie de l'opération concédées.

En conséquence, la SIDR aménageur de cette opération, soumet au Conseil Municipal l'approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) établi au 31 décembre 2024, à savoir :

### **1-Bilan de l'opération**

#### **Concernant les études**

Au stade actuel du projet, la finalisation des études pour l'aménagement des Berges de la Rivière d'Abord est conditionnée par la libération des locaux communaux. Des solutions de relocalisation sont en cours d'élaboration et leur validation est attendue avant le démarrage des travaux. Les études de faisabilité et d'avant-projet (AVP) seront mises à jour et complétées pour la phase de Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) dès que les locaux seront libérés.

#### **Concernant les travaux des îlots et les espaces publics**

L'intégralité des travaux de réalisation du Mail et de viabilisation des terrains de la Zac est achevée. La procédure administrative de rétrocession des ouvrages principaux, incluant la voirie et les réseaux divers, sera engagée au cours de l'année 2026.

Parallèlement aux travaux d'infrastructure, l'essentiel des îlots constructibles a été cédé et construit.

Demeurent non construits les îlots :

**Ilot 1.1 et 1.2 Caravelle des Épices** : les diverses procédures engagées par le riverain en annulation du Permis délivré ont abouti au 1<sup>er</sup> semestre 2019; la Ville et la SIDR ont eu gain de cause sur la légalité et la régularité du Permis de Construire. Toutefois, au vu du temps écoulé depuis le dépôt du PC, les conditions de commercialité ont évolué. En 2021, le groupe HOLDAR EXPERTISE INGENIERIE s'est positionné sur cet îlot pour un programme de logements libres et de commerces en rez de chaussée. Ainsi en mars 2022, la cession au profit de HOLDAR EXPERTISE INGENIERIE a été réalisée.

En 2023, la finalisation des études de conception (PRO/DCE) ont permis la réalisation des travaux de la place de la médiathèque. Celle-ci a été livrée en décembre 2024.

#### **Ilot 6.1 Etoile de Mer et 6.2 Rouge Corail**

En décembre 2022, la ville a lancé un appel à projets pour les îlots 6.1 et 6.2. Soucieuse d'optimiser sa politique de stationnement, elle a saisi l'opportunité d'inclure au programme la possibilité d'acquérir un parking de stationnement public en plus de celles nécessaires au fonctionnement de l'opération.

Parmi les six candidatures déposées en février 2023, un comité de sélection a retenu trois dossiers répondant au mieux aux critères définis dans le règlement de consultation. Ces candidats ont été invités à présenter une offre dont l'analyse est en cours. Au premier trimestre 2025, le comité technique a autorisé à échanger avec les trois porteurs de projets et a conclu au report de ce projet pour l'année 2026. La non cession de cette îlot en 2025, impact les recettes prévisionnelles attendues en 2027 et nécessite de ce fait, une nouvelle prorogation de la durée de la CPA.

**Ilot 8 et 9** : Après finalisation des études et des fouilles archéologiques, les travaux de construction de la Cité administrative sont actuellement en cours.

**Concernant la durée de la CPA** : par avenant N°13 à la CPA, le Conseil Municipal a validé en son affaire N° 35/1798, la prolongation de la CPA jusqu'au 31 décembre 2027 afin de permettre la réalisation des aménagements projetés.

L'avancement des divers projets ayant pris du retard, et la mise en œuvre du projet des Berges demeurant conditionné par la libération des différents bâtiments mis à dispositions des associations et services de la Ville, il est proposé de proroger de nouveau la CPA pour deux années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

## **2-Prévisions financières pour les années 2025 à 2029**

### **Les dépenses :**

Jusqu'à la fin de la ZAC, il est prévu en dépenses :

- La démolition des bâtiments le long de la rue Gabriel Dejean ainsi qu'à l'entretien des parcelles non encore cédées.

- Les études de maîtrise d'œuvre des Berges,

- Les honoraires de géomètre pour la réalisation des plans de bornage sur les lots restants à céder ainsi que sur les espaces publics à rétrocéder à la commune.

La mission CSPS pour le suivi des travaux d'aménagements des berges de la rivière d'abord,

Une provision pour d'éventuelles études géotechniques en vue des travaux d'aménagement des berges.

- Les marchés de travaux des berges ainsi que sur le Mail (réfections diverses, éclairage public et mobilier urbain),

- les frais financiers afférents au financement et au portage de l'opération, ainsi que la rémunération de la SIDR.

**Les dépenses en prévision pour l'exercice 2025 et au-delà s'établissent à 3 169 343 € HT**

### **Les recettes :**

Les recettes restant à percevoir jusqu'à la fin de la ZAC intégrant :

- Les cessions des ilots 6.1 et 6.2

- La participation de la Ville au Déficit des subventions

**Les recettes en prévision pour l'exercice 2025 et au-delà s'établissent à 2 737 084 € HT**

### **Bilan sur les éléments financiers**

Le total des dépenses réalisées au 31 décembre 2024 s'établit à 26 730 513 €HT soit 29 002 607 €TTC.

Le total des recettes réalisées au 31 décembre 2021 s'établit à 27 162 772 € HT soit 29 471 607 € TTC.

## **3- Maintien du bilan prévisionnel**

Le bilan prévisionnel actualisé de la ZAC du Mail ne connaît pas d'augmentation par rapport au précédent CRAC 2022/2023 validé à 29 899 856 € HT. Ce montant intègre une diminution de la participation communale.

### **4- Participation de la Collectivité**

Le montant prévisionnel des participations de la Ville diminue de 154 937 € HT, et s'élève à 14 942 640 € HT soit 15 827 109 € TTC.

La participation de la ville est détaillée comme suit est le suivant :

Participation de la Collectivité au Déficit : 2 510 929 € HT (pas d'évolution)

Participation de la Collectivité au financement des Equipements publics : 10 405 517 € HT (pas d'évolution)

Autres participations : 2 011 454 € HT (pas d'évolution)

Participation au foncier : de 169 677 € HT à 14 740 € HT (diminution de 154 937 € HT)

La Ville ayant déjà versée 13 906 717 € HT soit 14 763 128 € TTC, il reste à verser 1 034 768 € HT avant le terme de la Convention Publique d'Aménagement proposé par l'aménageur jusqu'au 31 décembre 2029.



**Affaire n°42/2082 : Opération d'aménagement RHS Chemin Rangama : convention d'aide financière versée aux familles conformément à la loi n°2011-725 du 23 juin 2011 dite loi Letchimy.**

*Aménagements Opérationnels et Développement Durable - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine*

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Saint-Pierre a engagé une procédure de Résorption d'Habitat Spontané (RHS) au Chemin Rangama (97432), concernant diverses parcelles communales cadastrées section IA n° 181, n° 1464, n°1466, n° 1467, n° 1471, n° 1472, n° 1474, n° 1475, en référence de la Loi n° 2011-725 du 23/06/2011 « portant dispositions particulières relatives aux quartiers d'habitat informel et à la lutte contre l'habitat indigne dans les départements et régions d'outre-mer » dite Loi Letchimy.

Pour mener à bien ce projet, la Ville a confié cette opération en mandat d'aménagement à la SEDRE le 14 novembre 2017.

Sur ce secteur d'intervention, la réalisation des travaux d'aménagement et d'infrastructure (voiries et réseaux divers) sont indispensables. Ces interventions, encadrées par la procédure de lotissement autorisée par arrêtés du 24 avril 2023 PA97416 22 AM013, consiste à mettre en œuvre des solutions de logements compatibles avec les capacités et souhaits des familles, occupants sans titre, en conformité avec la réglementation du logement.

Néanmoins, ces aménagements imposent la démolition de certaines constructions diagnostiquées insalubres et situées sur l'emprise des travaux et dont le plan est annexé à la présente.

Conformément aux dispositions de la loi, et notamment en son article 1, ces démolitions peuvent donner droit au versement d'une indemnité sous conditions :

1. Les occupants, leurs ascendants ou leurs descendants sont à l'origine de l'édification de ces locaux;
2. Ces locaux constituent leur résidence principale ;
3. Les occupants justifient d'une occupation continue et paisible de ces locaux depuis plus de dix ans à la date de la délibération de la collectivité publique ayant engagé l'opération, à celle de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la réalisation des travaux ou, en l'absence d'enquête publique, à celle de la décision de la personne publique maître d'ouvrage ;
4. Les occupants n'ont pas fait l'objet d'une ordonnance d'expulsion au cours de la période mentionnée au point 3.

Considérant que la liste des familles présentées dans le tableau ci-annexé répond aux critères ci-dessus exposés ;

Considérant l'évaluation du service des domaines en date du 25 novembre 2022 tenant compte de l'état technique et sanitaire de la construction, de la valeur des matériaux, de la surface du bien, de la composition familiale et de la durée d'occupation conformément à l'arrêté du 18 février 2013 fixant le barème de l'aide financière prévue aux articles 1 ,2,3 et 6 de la loi dites Letchimy ;

Considérant le courriel de France domaine sur la nouvelle demande d'évaluation formulée par la ville et précisant que les évaluations restent inchangées lorsque la situation des familles et l'état des bâtis n'ont pas évolués depuis la dernière évaluation de 2022;

Considérant que les conditions sus mentionnées sont toujours remplies ;

Considérant le budget prévisionnel validé par le conseil municipal en son affaire 33/1586 du 25 juin 2024 et provisionnant cette dépense au bilan de l'opération;

Il convient de valider l'attribution d'une indemnité aux familles concernées par des démolitions dans le cadre de cette opération d'aménagement et dont la liste est annexée à la présente.



- Identifier les projets pouvant faire l'objet d'un financement par la Caisse des Dépôts.

La convention de partenariat porte sur le site-pilote de la Vallée Blanche Technopolitaine.

La présente convention a pour objet de :

- Définir un cadre collaboratif entre la CIVIS, la Ville de Saint-Pierre et la Caisse des Dépôts ;
- Lister les actions portées par la CIVIS et la Ville de Saint-Pierre qui feront l'objet d'un soutien de la Caisse des Dépôts sur la période 2025-2026, dans la limite de la période 2023-2026 ;
- Préciser les modalités pratiques et financières de ce soutien ;
- Identifier les opérations pouvant, le cas échéant, faire l'objet de financements par la Caisse des Dépôts.

Les actions et leurs coûts prévisionnels sont présentés dans le tableau ci-après.

Actions identifiées	Maîtrise d'ouvrage (Ville / Agglo)	Coût total (€)	Contribution de la CDC (€)	Reste à charge à la collectivité (€)
Action A – Comité de la « Vallée Blanche Technopolitaine »	CIVIS	25 000 €	25 000 € (mobilisation du MABC, prise en charge à 100%)	
Action B – Plan de déplacement tous modes et d'accessibilité général	CIVIS	65 000 €	42 250 € (cofinancement à hauteur de 65%)	CIVIS : 22 750 €
Action B.1 – Etude pré-opérationnelle pour la création de liaisons douces végétalisées au sein de la Vallée Blanche Technopolitaine	Ville de Saint-Pierre	35 000 €	22 750 € (65%)	Ville de Saint-Pierre : 12 250 €
Action C.1 – Etude juridique flash des conditions d'accueil de food-trucks sur le campus / Projet universitaire avec les étudiants	CIVIS	10 000 €	5000€ (mobilisation du MABC pour l'étude flash, prise en charge à 100%)	CIVIS : 5 000 €
Action D.1 – Etude de programmation et montage pour la création d'une Maison de l'étudiant	CIVIS	45 000 €	27000€ (cofinancement à hauteur de 60%)	CIVIS : 18 000 €
Action D.2 – Etude de diagnostic et pré-programmation pour la création d'un équipement sportif innovant et de structures sportives légères dans l'espace public	Ville de Saint-Pierre	45 000 €	27000€ (cofinancement à hauteur de 60%)	Ville de Saint-Pierre : 18 000 €

Les crédits nécessaires à l'exécution des actions portées par la Commune seront inscrits au budget primitif 202 de la Commune

### **Interventions**

**Monsieur Thierry PAYET, DGA**

*Effectivement, cette affaire est très importante. Elle nous permet, avec l'accompagnement de la Caisse de Dépôts, de travailler un certain nombre d'études complémentaires sur le secteur de la Zac Océan Indien et à la fois, dans le domaine des offres de services pour la population étudiante du site. Des équipements supérieurs ont été construits sur l'école de santé. La perspective de développement porte sur plusieurs points. Le 1<sup>er</sup> point, c'est la réalisation de 2 amphithéâtres dont le projet a été validé par les programmes européens sur lesquels, aujourd'hui, l'université travaille en terme d'études.. Le 2e point, c'est la réalisation de l'étude pour la programmation des*

Accuse de réception en préfecture  
N° 2312025-00001-00001  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

























**Affaire n°42/2097 : Cité Educative de Bois d'Olives : Vote de subventions aux associations pour la programmation 2025.**

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les Cités Educatives, lancées en 2019 dans le cadre du Plan national pour les quartiers, ont pour objectif d'intensifier l'accompagnement éducatif des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, en agissant avant, pendant, autour et après l'école.

Ce label d'excellence, accordé pour une durée de trois ans, vise à fédérer l'ensemble des acteurs éducatifs autour de projets concrets, afin de favoriser la réussite éducative des 0-25 ans. Le programme s'appuie sur des moyens renforcés et sur une nouvelle gouvernance partenariale, permettant la mise en œuvre de projets transversaux et adaptés aux besoins locaux. Chaque Cité Educative construit ainsi un plan d'actions spécifique, décliné selon les trois axes stratégiques définis par l'État :

- Conforter le rôle de l'École
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles

Un comité de pilotage s'est tenu le 11 juin 2025 dans le cadre de la programmation 2025. À cette occasion, il a été acté le principe de cofinancement d'une trentaine d'actions répondant aux trois axes stratégiques de la Cité Educative.

Par délibération n° 41/2037 du 26 Août 2025, le Conseil Municipal a par ailleurs, approuvé le plan de financement ainsi que la programmation 2025 de la Cité Educative de Bois d'Olives.

Les actions retenues s'inscrivent pleinement dans les enjeux prioritaires fixés par le calendrier triennal 2025-2027 de la labellisation :

- Encourager l'ambition (axe Ambition)
- Améliorer le bien-être de tous (axe Santé)
- Renforcer la coopération avec les parents (axe Parentalité)

Afin de garantir la faisabilité de ces projets, les associations suivantes sollicitent l'attribution d'une subvention.

**Enjeu 1 : Encourager l'ambition (ambition)**

Structures	Intitulé du projet	Subvention Ville (€)
LA VOIE CONTÉE	Contes vivants et nature : transmission, imagination et lien avec le vivant	4 500.00 €
ÉMERGENCE OI	Les jeunes et l'IA : explorer, apprendre et imaginer.	2 000.00€
ASTRAGALE	Ateliers MAO	2 805.00 €
LIGUE D'IMPROVISATION RÉUNIONNAISE	Théâtre d'improvisation	3 100.00 €
	Trophée impro-théâtre d'improvisation	3 720.00 €
JEUNES AUJOURD'HUI POUR DEMAIN (JAD)	Éloquence au collège	3 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>19 125.00 €</b>

Le financement est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire :  
028 65748 16 CITE EDU RE25000063

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20251217-pv22oct25-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025







**\* Cohésion sociale/Education**

<b>Porteurs de projets</b>	<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Subvention ANCT (€)</b>	<b>Subvention Ville (€)</b>
Association Culturelle et Educative de la Ravine des Cabris (ACERC)	Sauvegarde des traditions et transmission	-	4000.00
Artist' Fusion Fonker	Les grandes figures de la Ravine des Cabris	-	1000.00
Cercle des nageurs Saint-Pierrois	Apprentissage de la natation	-	2000.00
Association EOLE	Koman i lé ?	-	3000.00
Association des Familles et Amis de la Mer 974 « Association Fam974 »	Ado en cuisine	-	2400.00
	Les mercredis gadium	-	1960.00
	Famille d'abord	-	5000.00
Main dans la main	Activités culturelles, sportives et jeu lontan	-	5000.00
Office des sports et temps libre (OSTL)	Ateliers à tout âge et autonomie numérique	-	1500.00
	Activités Centre Social Socioculturel	-	5000.00
Office Central de la Coopération à l'Ecole	Projets REP+ Terre Sainte	8000.00	2000.00
	Projets REP Ligne des Bambous	-	1800.00
Fédération Musicale de la Réunion	Orchestre à l'école		15 000.00
KAZ'ASUN	Projets REP+ Henri Matisse Ateliers jeux mathématiques	-	2000.00
Tambours Catoi	Initiation tambours	-	2000.00
<b>TOTAL PILIER</b>		<b>8 000.00</b>	<b>53 660.00</b>

**\*Développement économique, emploi et insertion**

<b>Porteurs de projets</b>	<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Subvention ANCT (€)</b>	<b>Subvention Ville (€)</b>
Association Dynamique Animation Partagée 432 (ADAP432)	Le Mahavel Artizana+	-	2300.00













**Affaire n°42/2107 : Acquisition de véhicules communaux via la centrale d'achats CADI et reprise d'anciens véhicules.**

Garage Municipal - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée pour l'acquisition de véhicules en vue de renouveler le parc automobile de la Ville de Saint-Pierre, et le cas échéant, la reprise d'anciens véhicules communaux.

La collectivité a envoyé une demande en vue d'une consultation pour achat de véhicules à la centrale d'achats CADI.

Cette dernière est composée de SIX (06) LOTS dont les spécifications, la consistance et les quantités sont fixées comme suit :

LOTS N°	DESIGNATION	NOMBRE TOTAL DE VEHICULES TOTAL D'ACHATS	NOMBRE DE VEHICULES A REPRENDRE
1	Citadine essence hybride	2	1
	Citadine électrique	3	3
12	Fourgonnette à motorisation thermique	3	2
13	Fourgonnette à motorisation électrique	8	5
16	Fourgon à motorisation thermique - Double cabine avec rehausse et Ak5	2	0
	Fourgon à motorisation thermique – Double cabine	3	3
4	Fourgon à motorisation électrique – Tôle L1H2 Police municipale	1	1
10	Ludospace motorisation thermique 5 places Police municipal	2	2

Suite à la consultation lancée par la centrale d'achat CADI, il en résulte que ce sont les offres de JCA, AUTOMOBILES REUNION, CFAO qui ont été retenues sur la base des éléments suivants :

LOT N°	Désignation des prestations	Attributaires des marchés	Montant total pour l'acquisition des véhicules (en TTC)	Montant de la maintenance (contrat de 5 ans) (en TTC)	Montant pour la reprise des véhicules anciens (en TTC)
1	Citadine essence hybride	JCA	40 580.00 €	10 810.00 €	1 500.00 €
	Citadine électrique	AUTOMOBILES REUNION	79 610.00 €	9 900.00 €	5 950.00 €
12	Fourgonnette à motorisation thermique	CFAO	67 624 .62 €	14 760.00 €	200.00 €
13	Fourgonnette à motorisation électrique	AUTOMOBILES REUNION	221 640.00 €	14 760.00 €	10 200.00 €
16	Fourgon à motorisation thermique Double cabine avec réhausses et AK5	CFAO	86 601 .61 €	12 720.00€	Pas de reprise
	Fourgon à motorisation thermique Double cabine	CFAO	114 427.42 €	19 080.00 €	5 500.00 €













deuxième cahier porte sur les Politiques d'Urbanisme et du Logement. La Chambre a fait des remarques sur les recettes des cantines scolaires, je demande à notre collègue Sabrina TIONOHOUÉE de nous en faire une lecture synthétique.

**Madame Sabrina TIONOHOUÉE**

S'agissant de la restauration scolaire, il est dit qu'un dysfonctionnement opérationnel a été mis en lumière dans la gestion de la restauration scolaire. Des problèmes récurrents dans la chaîne comptable, notamment l'incompatibilité du logiciel pour la dématérialisation des pièces justificatives ont empêché l'émission des titres de recettes pendant plusieurs années. Malgré des démarches correctives entreprises, la quinquennale a rendu impossible le recouvrement d'une partie des créances, forçant la Commune à annuler des titres. Face à ce manquement d'obligation réglementaire, la Chambre insiste sur la nécessité d'améliorer les procédures de recouvrement des recettes scolaires au moyen de procédure de gestion rigoureuse d'ici la fin de l'année 2025.

**Madame GOBALOU Virginie,**

Cela veut dire que des failles ont été constatées dans la dématérialisation des pièces et de ce fait, plus d'un million a été annulé. Pouvez-vous nous apporter plus de précisions ?

**Madame Sabrina TIONOHOUÉE**

Les problèmes récurrents dans la chaîne comptable, notamment l'incompatibilité des logiciels pour la dématérialisation des pièces justificatives ont empêché l'émission des titres de recette pendant plusieurs années. Il a donc fallu annuler 1 000 000 €.

**Madame GOBALOU Virginie,**

Il y a donc eu des défaillances.

**Madame Sabrina TIONOHOUÉE.**

Il a eu des défaillances techniques qui n'ont pas permis l'édition des titres de recettes à temps.

**Madame GOBALOU Virginie,**

Le logiciel était inadapté pendant 4 ans et personne n'a constaté la défaillance.

**Madame Sabrina TIONOHOUÉE.**

Je laisse la parole à Monsieur ELLY qui pourra apporter plus de précisions sur les problèmes techniques.

**Monsieur Elly Daniel, DGS**

Il s'agit effectivement d'une anomalie concernant la partie technique. A un moment donné, les services en charge n'étaient plus en capacité d'opérer. De ce fait, une partie des recettes n'a pas pu être recouvrée et a été reportée d'une année sur l'autre. Quand ce problème a été constaté, nous avons mis en place des moyens pour pouvoir le gérer. En 2021, le Trésorier principal nous a accompagnés lors d'un contrôle global que nous avons effectué. De ce contrôle, il ait ressorti qu'un montant de 600 000 € n'a pas été encaissé par an et cela sur 4 ans. Par la suite, la collectivité ne pouvant plus récupérer une partie des recettes de par le délai de prescription, des délibérations ont été prises pour prendre en compte cet état de fait. Au terme de tout le processus, la CRC nous a fait part qu'un montant de 2 000 000 € restait à être honoré et nous avons donc décidé de le passer en admission en non-valeur. Aujourd'hui, cette affaire est réglée puisque la collectivité a purgé les dettes des familles sur la demande de la Chambre pour ne plus avoir à gérer cette situation dans le futur.

**Madame GOBALOU Virginie,**

Dans les séances précédentes, à aucun moment vous nous avez fait part, que l'exonération de 2 000 000 € provenait d'un problème de logiciel. Cette information aurait dû être donnée à l'Assemblée antérieurement et non lors du débat sur le rapport de la CRC qui relate le problème. Je considère que cette information nous a été cachée malgré nos nombreuses questions sur cette affaire. Je ne sais pas le coût de ce logiciel, mais en général ils sont très coûteux. Monsieur le Maire, les informations que vous donnez aux élus en séance doivent être crédibles. Est-ce que la Chambre a émis des réserves sur l'allotissement des marchés ? Des recommandations ont été également faites sur le contrôle de la régie, le recouvrement des recettes des domaines publics et les provisions pour risque. Est-ce qu'il y a d'autres réserves et avis défavorables sur les missions de la collectivité ?

**Monsieur Elly Daniel, DGS**

Nous n'avons rien caché. A chaque séance du Conseil Municipal tout était sur la table. Le seul problème soulevé par la Chambre, c'est celui de la restauration scolaire. Nous savions que nous étions en défaut là-dessus. Sur les points que vous citez, il n'y a pas eu d'observation défavorable de la Chambre.

**Madame GOBALOU Virginie,**

La Chambre a émis des réserves.

**Monsieur Elly Daniel, DGS**

La Chambre a émis des aspects positifs sur certains domaines tels que la situation financière de la Ville qui est saine et notre capacité d'autofinancement brut qui a doublé entre 2019 et 2023, grâce à une fiscalité directe qui reste dynamique. Il n'y a eu que le problème de la restauration qui, aujourd'hui, est à 1,00 € comme tout le monde le sait.

**Monsieur OMARJEE Mohammad,**

Sur le cahier numéro un, il faut aussi retenir les aspects positifs dits par la Chambre Régionale des Comptes, notamment la gestion financière maîtrisée qui est importante et ne pas soulever uniquement la problématique de la restauration scolaire. J'insiste sur la situation financière de Saint-Pierre, car elle est jugée globalement saine avec une capacité d'autofinancement en nette progression et aucune difficulté de trésorerie.

*S'agissant de la transparence, le rapport des Orientations Budgétaires est conforme à la réglementation et les informations relatives à la dette sont bien communiquées au Conseil municipal. En matière de commande publique, le bon point retenu par la CRC, c'est le recours croissant à l'allotissement pour permettre l'accès des PME aux marchés et l'optimisation progressive des procédures d'achat.*

*Le cahier numéro deux est centré sur les Politiques d'Urbanisme et du Logement.*

*S'agissant du PLU, une seule recommandation est formulée. Elle concerne l'ouverture de nouveaux secteurs à urbaniser en fonction de l'évolution démographique de la Commune afin de contenir l'étalement urbain et de préserver les espaces naturels et agricoles. Cette recommandation vient clore la partie du rapport intitulé « Un scénario optimiste de croissance démographique ». En substance, la Chambre surestime nos projections démographiques et recommande d'ajuster, dès maintenant, l'ouverture de nouveaux secteurs à urbaniser. Un des objectifs du PLU est bien de prévoir l'espace suffisant pour répondre aux nouveaux besoins de logements de la population tout en préservant les espaces naturels et agricoles. C'est donc l'espace dédié à la production de logements qui semble être la cible de la CRC. Pour permettre ce contrôle de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser classées AU, la plupart de nos zones AU en zone AU fermée (AU01 AU02 et AU03) ne peuvent être ouvertes à l'urbanisation qu'après procédure de modification du PLU. En d'autres termes, la collectivité a bien pris la mesure des recommandations, elle a la maîtrise de l'ouverture à l'urbanisation et elle propose même un échéancier prévisionnel.*

*Nous avons aujourd'hui 2 objectifs : concilier l'ambition et la sobriété foncière. La première ambition de notre PLU est d'anticiper les évolutions démographiques tout en répondant au principe national de zéro artificialisation nette. Saint-Pierre est la première Ville de la Réunion à s'engager.*

*Notre PLU retient un scénario de croissance démographique de 1,3% jusqu'en 2035, ce qui est 2,5 fois supérieur à l'extrapolation moyenne de l'INSEE. Là aussi, il y a eu une recommandation, mais nous ne sommes pas d'accord avec l'avis de la CRC. Nous sommes les élus de ce territoire et nous connaissons son évolution démographique. La CRC a présenté 2 lacunes qui doivent être corrigées lors de la prochaine révision du PLU. C'est bien que nous ayons une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à 179 hectares pour les 12 prochaines années. Cependant, nous devons adapter l'autorisation du changement de destination des bâtiments agricoles anciens et la possibilité de construire de nouvelles installations. La planification urbaine révèle des tensions entre le développement économique et l'environnement foncier ou agricole. En exemple, nous avons privilégié le développement économique en affectant la moitié des nouvelles possibilités d'artificialisation aux zones économiques. L'extension de la Zone Industrielle numéro 4 élit cette difficulté avec l'exploitation d'un gisement de pouzzolane et la préservation de l'une des dernières savanes primaires de qualité. Le projet d'entrée de Ville « le Golf » fait aussi l'objet d'une critique. Sur ce point, la Ville porte à la connaissance de la Chambre qu'elle n'a pas l'intention, dans le contexte actuel, au regard des problématiques liées aux ressources en eau, de prendre en compte dans son futur programme la réalisation d'une telle opération ; quand bien même, ce projet serait réalisé dans le cadre d'un investissement privé à partir de matériaux de construction à caractère artificiel.*

*Il y a un enjeu crucial, c'est la politique du logement. Le rapport insiste sur la nécessité de relancer notre politique du logement, en lien avec la CIVIS et les bailleurs sociaux, afin d'atteindre les objectifs de mixité sociale. Il indique, que la politique des logements sociaux à Saint Pierre connaît des avancées, mais elle reste insuffisante pour répondre aux objectifs fixés par la loi SRU « Solidarité et Renouvellement Urbain ». La Commune doit atteindre un taux de 25% de logements locatifs sociaux et, aujourd'hui, nous sommes à 23%. Ce déficit a entraîné une pénalité financière. Un contrat triennal de mixité sociale a été signé en juin 2024 qui prévoit un objectif de rattrapage de 416 logements sociaux pour la période 2023 à 2024.*

*Le PLU prévoit que la Commune doit produire ou réhabiliter près de 1 000 logements par an. La Ville s'est donc engagée à le faire pour un total de 11 500 nouveaux logements d'ici 2035, dont 40% de logements sociaux. La Chambre demande à la Commune de poursuivre sa politique de cession des logements sociaux et d'intensifier la production de logements locatifs sociaux pour atteindre l'objectif de 25%.*

**Monsieur Stéphane DIJOUX,**

*Concernant ce rapport, les représentants de la Chambre devaient rencontrer le Maire le 7 avril 2025. Pendant la période où j'ai assuré l'intérim, j'ai eu l'honneur de les rencontrer en présence de Monsieur Daniel ELLY, Directeur Général des Services. Lors de nos échanges, ils m'ont fait part avec un profond regret de ne pas avoir eu à féliciter Michel FONTAINE pour la gestion saine de sa Ville.*

**Monsieur Elly Daniel, DGS**

*C'est la première fois que je vois un rapport de la CRC qui félicite la Ville de Saint-Pierre pour sa gestion.*

**Monsieur le Maire, David LORION**

*Merci à tous pour la présentation de ces synthèses et pour l'ensemble de vos interventions.*

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

**• DE PRENDRE ACTE de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Réunion-Mayotte transmises à la Ville le 02 septembre 2025.**

#####

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20251217-pv22oct25-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

